

Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2023

ANALYSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022-2023 SOUMIS PAR LES DIVISIONS

DES ENTREPRISES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Coordination des travaux

Iulia Andreea Tone, Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Rédaction

BIP Recherche inc.

Révision linguistique et page couverture

Direction des communications

Collaboration

| | |
|--------------------------|--|
| Nadia Bérubé | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Alejandra Camacho | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Maude Dextrase | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Hubert De La Croizetière | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Catherine Jodoin | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Martine L'Espérance | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Benoit Lévesque | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |
| Sabin Tremblay | Direction du soutien à la conformité et à la qualité |

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web : mfa.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de la Famille

ISBN : 978-2-550-97401-7 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2023.. | i |
| Liste des acronymes | IX |
| Structure du réseau des SGEE au Québec..... | X |
| Résultats en bref pour l'année financière 2022-2023..... | XI |
| Portrait des usagers | XI |
| Fonctions et responsabilités des BC..... | XI |
| CPE et garderies en milieu de travail ou d'études..... | XI |
| Modes de garde à horaires atypiques | XII |
| Empêchements et signalements au DPJ | XII |
| Refus d'admission, résiliations d'entente de services et expulsions d'enfants..... | XII |
| Personnel de gestion..... | XIII |
| Langues utilisées par le personnel | XIII |
| Introduction | 1 |
| Démarche méthodologique en bref | 2 |
| Chapitre 1 Portrait des usagers | 6 |
| 1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services | 6 |
| 1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial..... | 8 |
| Chapitre 2 Fonctions et responsabilités des BC | 9 |
| 2.1 Responsabilités des BC | 9 |
| 2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde | 10 |
| 2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE | 11 |
| 2.4 Contraventions à la Loi ou aux règlements par les RSGE..... | 11 |
| 2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC | 14 |
| Chapitre 3 CPE et garderies en milieu de travail ou d'études | 15 |
| 3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études..... | 18 |
| 3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail | 18 |
| Chapitre 4 Modes de garde à horaires atypiques | 20 |
| 4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies | 20 |
| 4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts par les RSGE | 22 |

| | | |
|--|--|-----------|
| 4.3 | Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial | 23 |
| Chapitre 5 Empêchements et signalements au DPJ | | 24 |
| 5.1 | Empêchements..... | 24 |
| 5.2 | Signalements au DPJ..... | 27 |
| Chapitre 6 Refus d’admission, résiliation d’ententes de service et expulsion d’enfants..... | | 30 |
| 6.1 | Refus d’admission..... | 30 |
| 6.2 | Résiliation des ententes de services de garde éducatifs et expulsion d’enfants..... | 31 |
| Chapitre 7 Personnel de gestion | | 33 |
| 7.1 | Portrait du personnel de gestion | 33 |
| 7.2 | Qualification du personnel de la direction | 33 |
| 7.3 | Mouvements du personnel de gestion | 38 |
| 7.3.1 | Départs définitifs des DG | 38 |
| 7.3.2 | Départs définitifs des DA..... | 39 |
| 7.3.3 | Retraites progressives et départs à la retraite..... | 40 |
| Chapitre 8 Langues utilisées par le personnel | | 41 |
| 8.1 | Langues d’usage des membres du personnel éducateur..... | 41 |
| 8.2 | Langues d’usage des RSGE | 44 |
| Annexe I Questionnaire CPE 2022-2023 | | 45 |
| Annexe II Questionnaire Garderie 2022-2023..... | | 46 |
| Annexe III Questionnaire BC 2022-2023 | | 47 |

Liste des tableaux

| | | |
|-------------|--|----|
| Tableau I.1 | Nombre et proportion de SGEE ayant remis un rapport d'activités, selon le type de SGEE, Québec, 2022-2023..... | 3 |
| Tableau I.2 | Répartition des installations de CPE, des GS, des GNS et des RSGE selon la région administrative au 31 mars 2023, Québec, 2023..... | 4 |
| Tableau I.3 | Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places offertes, selon la région administrative, au 31 mars 2023, Québec, 2023..... | 5 |
| Tableau 1.1 | Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 20 au 26 février 2023, selon le type de services de garde, Québec, 2023 | 6 |
| Tableau 1.2 | Répartition des enfants inscrits en SGEE, du 20 au 26 février 2023, selon leur âge au 30 septembre 2022 et le type de SGEE, Québec, 2023..... | 7 |
| Tableau 1.3 | Répartition des enfants inscrits en SGEE, du 20 au 26 février 2023, selon le type de SGEE et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec, 2023* | 8 |
| Tableau 2.1 | Proportion du temps consacré par les BC à diverses responsabilités au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 9 |
| Tableau 2.2 | Répartition en nombre des visites des RSGE, par type de visite, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 10 |
| Tableau 2.3 | Répartition des contraventions à la Loi ou aux règlements observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 Québec, 2023..... | 12 |
| Tableau 2.4 | Répartition des contraventions à la Loi ou aux règlements observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 13 |
| Tableau 3.1 | Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 20 au 26 février 2023, Québec, 2023..... | 15 |
| Tableau 3.2 | Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou, selon la région administrative, au 31 mars 2023, Québec, 2023..... | 17 |
| Tableau 3.3 | Proportion des garderies et des installations de CPE situées en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu de travail, au 31 mars 2023, Québec, 2023..... | 18 |
| Tableau 3.4 | Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 19 |

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 4.1 | Répartition des modes de garde offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, par type de SGEE, Québec, 2023..... | 20 |
| Tableau 4.2 | Répartition des installations de CPE, des GS et des GNS ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative, Québec, 2023 | 21 |
| Tableau 4.3 | Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et la région administrative, Québec, 2023 | 22 |
| Tableau 4.4 | Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2014 à 2023, Québec, 2023..... | 23 |
| Tableau 5.1 | Répartition des renseignements reçus par des SGEE pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou pour des actionnaires, propriétaires ou des membres du personnel, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 25 |
| Tableau 5.2 | Répartition des renseignements reçus par un BC ou un CPE-BC pouvant révéler un empêchement pour des RSGE, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 26 |
| Tableau 5.3 | Nombre de cas pour lesquels les BC et CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon le type d'empêchement, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 27 |
| Tableau 5.4 | Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou un administrateur au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 28 |
| Tableau 5.5 | Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de dossiers pour lesquels le SGEE a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 28 |
| Tableau 5.6 | Répartition du nombre de signalements effectués par les BC ou CPE-BC auprès du DPJ mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE ou l'entourage de la RSGE* ainsi que selon le nombre de dossiers auxquels les BC ou CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023..... | 29 |
| Tableau 6.1 | Répartition en nombre des CPE et des garderies ayant refusé l'admission à au moins un parent et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 31 |

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 6.2 | Répartition en nombre des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 31 |
| Tableau 6.3 | Répartition en nombre des SGEE en installation ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service ou expulsion d'enfant et du nombre d'ententes de service résiliées ou d'enfants expulsés, selon le type de SGEE, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 32 |
| Tableau 6.4 | Répartition en nombre des motifs de résiliations d'ententes de services ou d'expulsions d'enfants, selon le type de SGEE en installation, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 Québec, 2023 | 32 |
| Tableau 7.1 | Répartition des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 33 |
| Tableau 7.2 | Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les CPE, les, CPE-BC et les BC au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 34 |
| Tableau 7.3 | Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les GS et les GNS au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 35 |
| Tableau 7.4 | Répartition des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2023, Québec, 2023 | 36 |
| Tableau 7.5 | Répartition des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2023, Québec, 2023 | 37 |
| Tableau 7.6 | Répartition des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté le SGEE du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2023 | 38 |
| Tableau 7.7 | Répartition du nombre des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2023 | 39 |
| Tableau 7.8 | Répartition en nombre des retraites progressives et des départs à la retraite ainsi que l'âge moyen de la retraite des DG et des DA, du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023 | 40 |
| Tableau 8.1 | Pourcentage moyen relativement à l'usage des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux enfants dans les CPE et dans les garderies selon la région, Québec, 2023 | 42 |
| Tableau 8.2 | Pourcentage moyen relativement à l'usage des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux parents dans les CPE et dans les garderies selon la région, Québec, 2023 | 43 |

| | | |
|--------------------|---|-----------|
| Tableau 8.3 | Proportion des RSGE relativement aux langues qu'elles utilisent habituellement pour s'adresser aux enfants, selon la région, Québec, 2023..... | 44 |
|--------------------|---|-----------|

Liste des figures

| | | |
|------------|--|----|
| Figure I.1 | Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2023 | X |
| Figure I.2 | Réseau des SGEE au 31 mars 2023 (données officielles du Ministère), Québec, 2023 | 1 |
| Figure 1.1 | Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 20 au 26 février 2023 selon leur âge au 30 septembre 2022, Québec, 2023..... | 6 |
| Figure 2.1 | Répartition en pourcentage des plaintes visant les RSGE au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon la raison, Québec, 2023..... | 11 |
| Figure 2.2 | Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon la nature de la demande, Québec, 2023 | 14 |

Liste des acronymes

BC : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

CA : Conseil d'administration

CAFE : Conception Administrative famille-enfance (un des systèmes maison du ministère de la Famille, permettant la gestion du réseau des services de garde éducatifs)

CPE : Centre de la petite enfance

CPE-BC : Centre de la petite enfance qui a un ou plusieurs BC attachés

DA : Direction adjointe

DG : Direction générale

DPJ : Directeur de la protection de la jeunesse

GNS : Garderie non subventionnée

GS : Garderie subventionnée

Ministère : ministère de la Famille

LSGEE : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

OBNL : Organisme à but non lucratif

RSGE : Personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

RSGEE : Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

SGEE : Services de garde éducatifs à l'enfance

Structure du réseau des SGEE au Québec

Il existe deux grandes catégories de services de garde, soit la garde en installation (installations de CPE, GS et GNS) ainsi que la garde en milieu familial coordonnée par un BC et offerte par les RSGE.

Un CPE est un OBNL ou une coopérative détenant un permis délivré par le Ministère, alors qu'une GS ou une GNS est une entreprise privée généralement à but lucratif détenant un permis délivré par le Ministère. Une RSGE est une travailleuse ou un travailleur autonome détenant une reconnaissance d'un BC. Un CPE a un seul permis et peut compter d'une à cinq installations. Il existe quelques exceptions de CPE ayant jusqu'à sept installations en raison des droits acquis avant l'entrée en vigueur de cette limite.

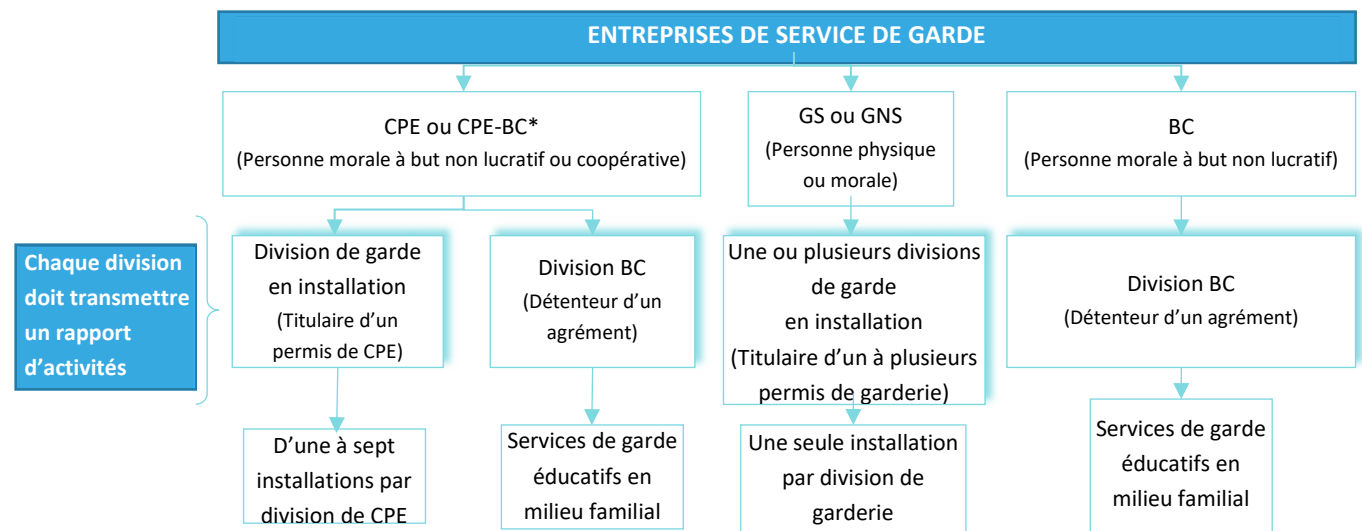
Un CPE-BC est un CPE qui détient aussi un agrément de BC, en plus d'un permis pour une ou des installations.

Un CPE n'a pas d'agrément pour coordonner la garde en milieu familial¹. Il est à noter que certaines questions des rapports d'activités des CPE font l'objet de réponses par installation. Dans ce cas, l'expression utilisée est *installation de CPE*.

Enfin, un permis de garderie ne vise qu'une seule installation. Pour les GS, une même personne ou des personnes liées peuvent avoir d'un à cinq permis de garderie pour un maximum de 500 places subventionnées², tandis que cette limite ne s'applique pas aux GNS.

Figure I.1

Schéma de la structure du réseau des SGEE, Québec, 2023



¹ L'article 8 de la LSGEE, chapitre S-4.1.1 stipule au 31 mars 2023 que le demandeur de permis de CPE peut avoir un maximum de cinq installations. Toutefois, cette exigence ne s'applique plus depuis la version de l'article 8 en date du 12 avril 2022.

² Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, articles 93.1 (au 31 mars 2023) et 93.2. À noter qu'en date du 12 avril 2022, la version de l'article 93.1 fixe le nombre maximum de places subventionnées à 500 et non plus 300.

Résultats en bref pour l'année financière 2022-2023

Ce sommaire présente les principaux éléments qui ressortent de l'analyse des rapports d'activités des SGEE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Portrait des usagers

276 585³ enfants inscrits dans un SGEE au 31 mars 2023 :

- 77 % d'entre eux (soit 213 721) ont moins de 4 ans;
- les enfants de 1 an et de 4 ans représentent respectivement 21 % de la clientèle des SGEE;
- les enfants de 2 ans et de 3 ans en représentent respectivement 23 % et 25 %;
- les enfants de moins de 1 an en représentent 8 %;
- les enfants âgés de 5 ans et plus en représentent 1 %.

Les enfants de moins de 1 an (de 0 à 11 mois) et ceux de 1 an (de 12 à 23 mois) constituent respectivement:

- 15 % et 25 % de la clientèle en milieu familial;
- 6 % et 18 % dans les installations de CPE;
- 6 % et 20 % dans les garderies subventionnées;
- 7 % et 24 % dans les garderies non subventionnées.

Ces proportions sont restées stables comparativement à l'année précédente.

Fonctions et responsabilités des BC

- Plus de 175 000 demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC de la part des RSGE;
- Ces demandes concernaient principalement :
 - les aspects administratifs (26 %);
 - la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants (21 %);
 - les obligations légales et réglementaires (16 %).

CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Il s'agit des installations situées sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et accordant, dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants de ce lieu.

Voici le nombre de SGEE en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2023 selon ces critères :

- 325 installations de CPE
- 28 GS
- 46 GNS

³ Il s'agit des données extrapolées.

Modes de garde à horaires atypiques

Au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 :

- La garde à temps partiel a été offerte par 65 % des garderies et des installations de CPE et par 10 % des RSGE;
 - 5 719 enfants en garderie ou en installation de CPE et 4 603 en milieu familial y ont été accueillis;
- Le mode de garde sur appel a été offert par 28 % des SGEE et 2 % des RSGE;
 - 1 318 enfants en garderie ou en installation de CPE et 278 en milieu familial ont été accueillis selon ce mode.

Empêchements et signalements au DPJ

Nombre de renseignements reçus pouvant constituer un empêchement:

- 160 pour les CPE
- 71 pour les GS
- 98 pour les GNS
- 314 pour le milieu familial

Nombre de signalements effectués auprès du DPJ:

- 30 pour les CPE
- 22 pour les GS
- 99 pour les GNS
- 25 pour le milieu familial

Refus d'admission, résiliations d'entente de services et expulsions d'enfants

- Nombre de refus d'admission : 117 CPE, GS et GNS ont refusé l'admission à 667 enfants
- Les principales raisons de ces refus ont été les suivantes :
 - le parent de l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite;
 - l'enfant a des besoins particuliers et demande des soins que le SGEE n'est pas en mesure d'offrir.
- 346 CPE, GS et GNS ont résilié l'entente de services de garde éducatifs ou expulsé 574 enfants
- Les principales raisons pour ces résiliations et expulsions ont été les suivantes :
 - la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et l'installation ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
 - à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers;

- le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger.

Personnel de gestion

Nombre de membres du personnel de gestion selon le type de SGEE au 31 mars 2023 :

- 1 670 dans les CPE;
- 527 dans les CPE-BC;
- 1 181 dans les GS;
- 1 484 dans les GNS;
- 19 dans les BC.

Répartition des membres du personnel de la direction générale (DG) qui ont quitté définitivement les SGEE (exception faite des départs à la retraite), en date du 31 mars 2023 :

- 67 dans les CPE;
- 4 dans les CPE-BC;
- 43 dans les GS;
- 43 dans les GNS.

De plus, un total de 54 membres du personnel de la DG ont pris leur retraite et 27 étaient en retraite progressive pour la même année. Dans le cas des membres du personnel de la direction adjointe (DA), il y a eu 16 retraites progressives et 16 retraites.

Langues utilisées par le personnel

Tous les cinq ans, une question est posée afin de connaître les langues utilisées par le personnel éducateur. Cette question a été posée dans le rapport d'activités 2022-2023. Au 31 mars 2023 :

- Les membres du personnel éducateur ont utilisé le français pour s'adresser aux enfants dans 94 % des cas au sein des CPE, 87 % dans les GS, 83 % dans les GNS et 95 % parmi les RSGE;
- L'usage de l'anglais auprès des enfants est plus répandu dans les garderies (GS : 12 % et GNS : 15 %) et plus particulièrement dans les régions de Montréal et de Laval;
- Les membres du personnel éducateur ont utilisé le français pour s'adresser aux parents dans 93 % des cas au sein des CPE, 85 % dans les GS et 84 % dans les GNS;
- L'usage de l'anglais auprès des parents est aussi plus utilisé dans les garderies (GS : 14 % et GNS : 15 %, au niveau provincial) et plus particulièrement dans les régions de Montréal, de Laval, de l'Outaouais et de la Montérégie.

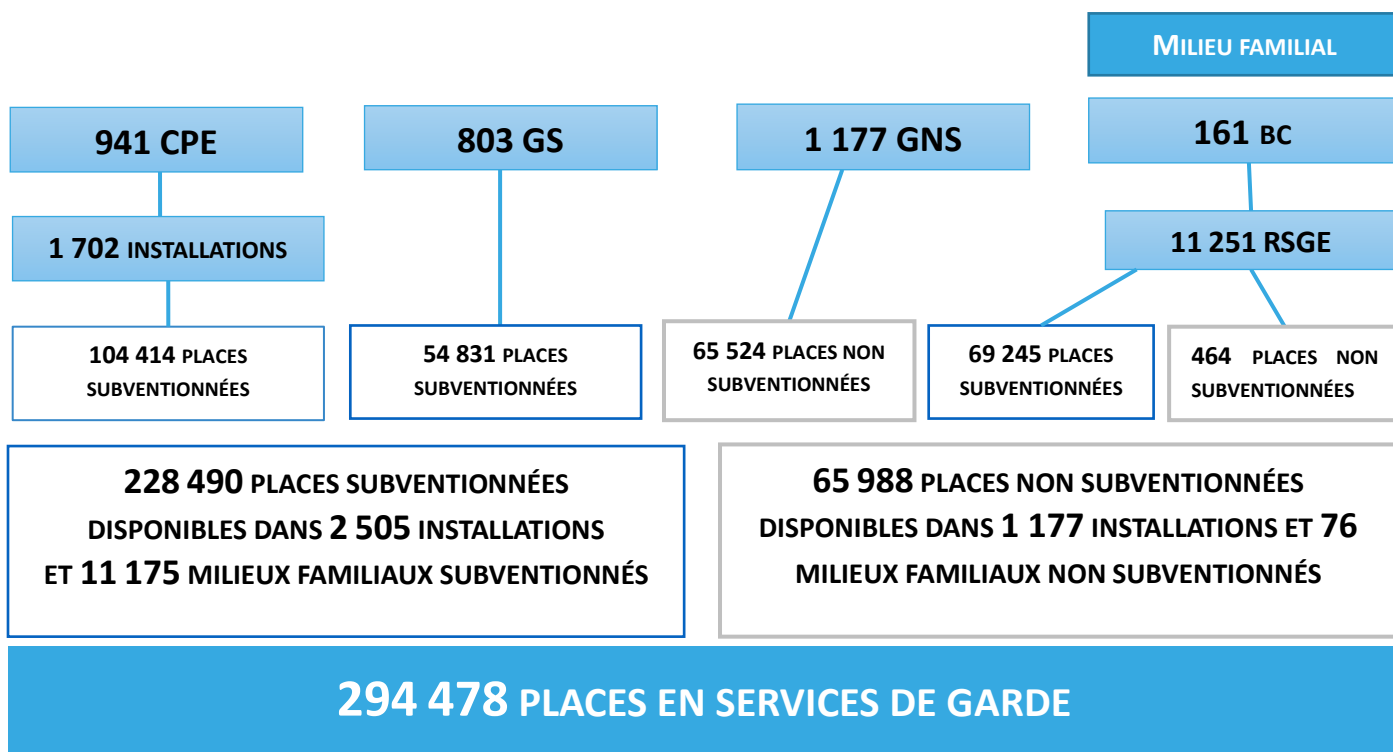
Introduction

Le présent rapport fait état des réponses fournies aux questionnaires des rapports d'activités, que l'on trouve aux annexes I (CPE), II (garderie) et III (BC). Tout titulaire d'un permis de CPE, de GS ou de GNS doit, au plus tard le 30 juin de chaque année, remettre au Ministère un rapport de ses activités⁴. Il en est de même pour tout détenteur d'un agrément de BC.

Les données présentées dans l'introduction, à moins d'indications contraires, sont les données officielles du Ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023. À partir du chapitre 1, les données présentées sont des données agrégées produites à partir des réponses fournies par les CPE, les GS, les GNS et les BC ayant soumis leur rapport d'activités. Puisque le taux de réponse est de 95 % pour l'ensemble des répondants, les données présentées ne sont pas exhaustives. De plus, les répondants sont responsables de l'exactitude des données qu'ils soumettent et ces dernières ne font pas l'objet d'une vérification systématique. Il est donc possible que certaines données présentent des écarts avec d'autres données publiées par le Ministère.

Figure I.2

Réseau des SGEE au 31 mars 2023 (données officielles du Ministère), Québec, 2023



⁴ Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, chapitre S-4.1.1, article 63.

Démarche méthodologique en bref

Pour l'année financière 2022-2023, les questionnaires des rapports d'activités ont été remplis et transmis de façon électronique au Ministère. Les versions Web des questionnaires ont été conçues par la firme BIP Recherche.

Certaines données présentées dans ce rapport proviennent du système CAFE, système dans lequel sont saisis les renseignements sur les titulaires de permis et les BC. Les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les rapports d'activités qui ont été transmis au Ministère.

Le tableau qui suit présente le nombre de CPE, de GS, de GNS et de BC existants au 31 mars 2023 ainsi que le nombre de SGEE qui ont transmis leur rapport d'activités. Parmi l'ensemble des SGEE, 95 % ont transmis leur rapport d'activités au Ministère; les taux de réponse sont de 97 % pour les CPE et pour les GS et de 92 % pour les GNS et pour les BC.

À moins d'avis contraire, l'information présentée dans la suite de ce rapport concerne exclusivement les 914 CPE, ou 1 658 installations de CPE, les 781 GS et 1 079 GNS ainsi que les 159 BC⁵ ayant remis un rapport d'activités en 2023.

⁵ Pour les BC rattachés à un CPE, les questions communes aux deux divisions ne sont posées qu'une seule fois afin de ne pas doubler l'information. En conséquence, les résultats générés à partir des questions communes aux rapports d'activités des CPE et des BC sont basés sur 159 BC; le nombre de rencontres de membres du personnel ou d'activités des entreprises ayant 2 agréments ne peut pas être doublé.

Tableau I.1

Nombre et proportion de SGEE ayant remis un rapport d'activités, selon le type de SGEE, Québec, 2022-2023

| | Nombre de SGEE au 31 mars 2023 | Nombre de rapports d'activités reçus | Proportion des SGEE qui ont remis un rapport d'activités (%) |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--|
| Garde en installation | | | |
| CPE | 941 | 914 | 97,1 |
| GS | 803 | 781 | 97,3 |
| GNS | 1 177 | 1 079 | 91,7 |
| Total - SGEE en installation | 2 921 | 2 774 | 95,0 |
| Milieu familial | | | |
| BC | 13 | 12 | 92,3 |
| CPE-BC* | 148 | 147 | 99,3 |
| Total - Milieu familial | 161 | 159 | 98,8 |
| TOTAL** | 2 934 | 2 786 | 95,0 |

*Les données relatives à un CPE-BC sont comprises dans le rapport soumis par le CPE à qui le BC est lié, donc le nombre de CPE-BC est compris dans le nombre de CPE (ici, 148 CPE-BC fait partie des 941 CPE et les 914 rapports soumis par des CPE englobent les 147 CPE-BC).

**Ce total ne correspond pas à la somme du nombre total des SGEE en installation et du nombre de BC et CPE-BC.

Source : rapport d'activités 2022-2023

Les résultats présentés dans ce rapport brossent un portrait de la situation des SGEE pour l'une ou l'autre des journées ou des périodes suivantes:

- 31 mars 2023 (date de fin de l'année financière)
- 20 au 26 février 2023 (semaine de référence)
- 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (année financière)

Les données sur la fréquentation des services de garde durant la semaine de référence sont fondées sur l'entente de service avec les parents (fréquentation prévue) et non sur la présence réelle de l'enfant.

Dans certains tableaux, il est possible que la somme des composantes ne corresponde pas au total puisque des données sont arrondies.

Le tableau I.2 présente la répartition des 1 702 installations de CPE, des 803 GS, des 1 177 GNS et des 11 251 RSGE selon la région administrative.

La région de Montréal regroupe le plus de SGEE, soit 22 % des CPE, 39 % des GS, 41 % des GNS, ainsi que 14 % des RSGE. À l'inverse, il existe un nombre restreint ou nul de garderies dans certaines régions, soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Tableau I.2

Répartition des installations de CPE, des GS, des GNS et des RSGE selon la région administrative au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Région administrative | Installations de CPE | | GS | | GNS | | Milieu familial | |
|-------------------------------|----------------------|------------|------------|------------|--------------|------------|-----------------|------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre de RSGE | % |
| Bas-Saint-Laurent | 52 | 3,1 | 1 | 0,1 | 3 | 0,3 | 424 | 3,8 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 63 | 3,7 | 10 | 1,2 | 24 | 2,0 | 511 | 4,5 |
| Capitale-Nationale | 147 | 8,6 | 73 | 9,1 | 111 | 9,4 | 872 | 7,8 |
| Mauricie | 63 | 3,7 | 5 | 0,6 | 12 | 1,0 | 373 | 3,3 |
| Estrie | 108 | 6,3 | 17 | 2,1 | 29 | 2,5 | 775 | 6,9 |
| Montréal | 378 | 22,2 | 313 | 39,0 | 487 | 41,4 | 1 628 | 14,5 |
| Outaouais | 86 | 5,1 | 31 | 3,9 | 48 | 4,1 | 558 | 5,0 |
| Abitibi-Témiscamingue | 44 | 2,6 | 2 | 0,2 | 1 | 0,1 | 252 | 2,2 |
| Côte-Nord | 33 | 1,9 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 138 | 1,2 |
| Nord-du-Québec | 42 | 2,5 | 0 | 0,0 | 1 | 0,1 | 16 | 0,1 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 24 | 1,4 | 1 | 0,1 | 0 | 0,0 | 161 | 1,4 |
| Chaudière-Appalaches | 104 | 6,1 | 21 | 2,6 | 34 | 2,9 | 836 | 7,4 |
| Laval | 61 | 3,6 | 63 | 7,8 | 92 | 7,8 | 569 | 5,1 |
| Lanaudière | 82 | 4,8 | 52 | 6,5 | 52 | 4,4 | 848 | 7,5 |
| Laurentides | 95 | 5,6 | 49 | 6,1 | 77 | 6,5 | 890 | 7,9 |
| Montérégie | 259 | 15,2 | 148 | 18,4 | 192 | 16,3 | 1 922 | 17,1 |
| Centre-du-Québec | 61 | 3,6 | 17 | 2,1 | 14 | 1,2 | 478 | 4,2 |
| TOTAL | 1 702 | 100 | 803 | 100 | 1 177 | 100 | 11 251 | 100 |

Données au 31 mars 2023 provenant du système CAFE du Ministère

Le tableau I.3 présente la répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places offertes, selon la région administrative, au 31 mars 2023. Au total, les SGEE offrent 294 478 places.

Les régions de Montréal (28 %), de la Montérégie (17 %) et de la Capitale-Nationale (8 %) représentent les pourcentages les plus élevés de places.

Les places des régions du Bas-Saint-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se trouvent en quasi-totalité dans les CPE ou en milieu familial.

Tableau I.3

Répartition du nombre d'installations et de places au permis pour les CPE, les GS et les GNS, ainsi que du nombre de RSGE et de places offertes, selon la région administrative, au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Région administrative | Installations de CPE | | GS | | GNS | | Milieu familial | | Total | |
|-------------------------------|----------------------|------------------|------------|------------------|--------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------|
| | Nombre | Nombre de places | Nombre | Nombre de places | Nombre | Nombre de places | Nombre de RSGE | Nombre de places | Nombre de places | % |
| Bas-Saint-Laurent | 52 | 2 449 | 1 | 21 | 3 | 124 | 424 | 2 410 | 5 004 | 1,7 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 63 | 3 332 | 10 | 652 | 24 | 1 386 | 511 | 2 858 | 8 228 | 2,8 |
| Capitale-Nationale | 147 | 8 919 | 73 | 4 471 | 111 | 6 373 | 872 | 5 212 | 24 975 | 8,5 |
| Mauricie | 63 | 3 422 | 5 | 380 | 12 | 669 | 373 | 2 246 | 6 717 | 2,3 |
| Estrie | 108 | 6 279 | 17 | 1 338 | 29 | 1 394 | 775 | 4 610 | 13 621 | 4,6 |
| Montréal | 378 | 25 239 | 313 | 21 018 | 487 | 25 275 | 1 628 | 11 535 | 83 067 | 28,2 |
| Outaouais | 86 | 5 161 | 31 | 2 033 | 48 | 2 503 | 558 | 3 480 | 13 177 | 4,5 |
| Abitibi-Témiscamingue | 44 | 2 461 | 2 | 124 | 1 | 48 | 252 | 1 426 | 4 059 | 1,4 |
| Côte-Nord | 33 | 1 664 | 0 | 0 | 0 | 0 | 138 | 792 | 2 456 | 0,8 |
| Nord-du-Québec | 42 | 2 562 | 0 | 0 | 1 | 15 | 16 | 85 | 2 662 | 0,9 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 24 | 1 227 | 1 | 21 | 0 | 0 | 161 | 940 | 2 188 | 0,7 |
| Chaudière-Appalaches | 104 | 5 843 | 21 | 1 280 | 34 | 2 024 | 836 | 4 845 | 13 992 | 4,8 |
| Laval | 61 | 3 995 | 63 | 4 373 | 92 | 5 389 | 569 | 3 822 | 17 579 | 6,0 |
| Lanaudière | 82 | 5 557 | 52 | 3 638 | 52 | 3 225 | 848 | 5 413 | 17 833 | 6,1 |
| Laurentides | 95 | 6 278 | 49 | 3 878 | 77 | 4 317 | 890 | 5 459 | 19 932 | 6,8 |
| Montérégie | 259 | 16 791 | 148 | 10 599 | 192 | 12 005 | 1 922 | 11 814 | 51 209 | 17,4 |
| Centre-du-Québec | 61 | 3 235 | 17 | 1 005 | 14 | 777 | 478 | 2 762 | 7 779 | 2,6 |
| TOTAL | 1 702 | 104 414 | 803 | 54 831 | 1 177 | 65 524 | 11 251 | 69 709 | 294 478 | 100 |

Données au 31 mars 2023 provenant du système CAFE du Ministère

Chapitre 1

Portrait des usagers

Ce chapitre porte sur l'utilisation des services de garde au Québec par les familles sur une période définie, soit du 20 au 26 février 2023. L'âge et la fréquentation des enfants inscrits selon les différents types de services de garde y sont également abordés. Il est important de rappeler le fait que les données présentées portent uniquement sur les enfants qui fréquentent les SGEE qui ont remis leur rapport d'activités.

1.1 Âge des enfants inscrits et fréquentation des services

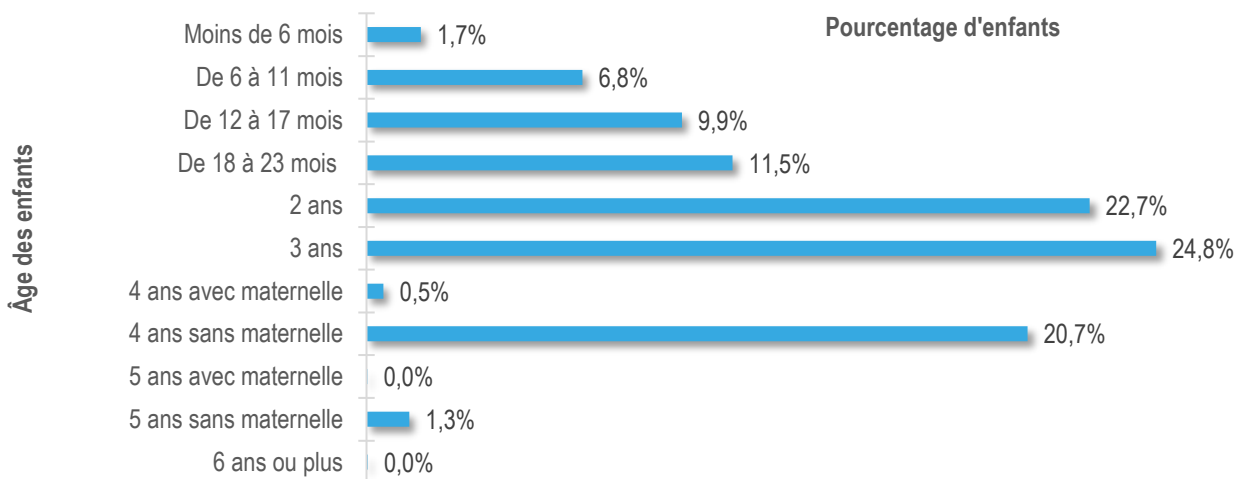
Cette section brosse le portrait du nombre d'enfants inscrits dans les divers types de SGEE pendant la période visée du 20 au 26 février 2023 selon leur âge au 30 septembre 2022 (voir tableau 1.1).

Tableau 1.1
Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 20 au 26 février 2023, selon le type de services de garde, Québec, 2023

| CPE | GS | GNS | Milieu familial | Total |
|---------|--------|--------|-----------------|---------|
| 100 888 | 53 014 | 49 567 | 63 837 | 267 306 |

La figure 1.1 présente la répartition des enfants inscrits en SGEE selon leur âge au 30 septembre 2022. Les enfants de 3 ans (25 %) et de 2 ans (23 %) représentent la plus grande part des usagers des services de garde, suivis de ceux de 4 ans (21 %). Enfin, peu d'enfants inscrits dans les services de garde sont âgés de 5 ans ou plus (1 %).

Figure 1.1
Répartition des enfants inscrits en SGEE pendant la semaine du 20 au 26 février 2023 selon leur âge au 30 septembre 2022, Québec, 2023



Le tableau 1.2 précise le nombre d'enfants inscrits en SGEE selon leur âge et selon le type de SGEE. D'après les données, près d'un tiers des poupons (moins de 18 mois) se trouvent en milieu familial et en CPE.

Par ailleurs, concernant la répartition des enfants par tranche d'âge, la proportion d'enfants inscrits dans les installations de CPE augmente progressivement jusqu'à l'âge de quatre ans.

Tableau 1.2

Répartition des enfants inscrits en SGEE, du 20 au 26 février 2023, selon leur âge au 30 septembre 2022 et le type de SGEE, Québec, 2023

| Groupe d'âge | CPE | GS | GNS | Milieu familial | Total |
|-----------------------|----------------|---------------|---------------|-----------------|----------------|
| Moins de 6 mois | 1 004 | 517 | 425 | 2 614 | 4 560 |
| De 6 à 11 mois | 5 144 | 2 678 | 3 161 | 7 123 | 18 106 |
| De 12 à 17 mois | 8 349 | 4 340 | 5 292 | 8 474 | 26 455 |
| De 18 à 23 mois | 10 153 | 6 158 | 6 771 | 7 617 | 30 699 |
| 2 ans | 22 666 | 12 201 | 10 341 | 15 442 | 60 650 |
| 3 ans | 26 524 | 14 063 | 11 372 | 14 269 | 66 228 |
| 4 ans sans maternelle | 93 | 94 | 377 | 858 | 1 422 |
| 4 ans avec maternelle | 26 000 | 12 299 | 9 755 | 7 381 | 55 435 |
| 5 ans sans maternelle | 7 | 13 | 46 | 4 | 70 |
| 5 ans avec maternelle | 944 | 627 | 1 958 | 52 | 3 581 |
| 6 ans ou plus | 4 | 24 | 69 | 3 | 100 |
| TOTAL | 100 888 | 53 014 | 49 567 | 63 837 | 267 306 |

1.2 Fréquentation des enfants inscrits dans les installations et en milieu familial

Le tableau 1.3 présente les résultats relatifs à la fréquentation des enfants (en nombre de jours par semaine) selon le type de SGEE. La vaste majorité des enfants fréquentent les divers SGEE 5 jours par semaine (96 %).

Tableau 1.3

Répartition des enfants inscrits en SGEE, du 20 au 26 février 2023, selon le type de SGEE et le nombre de jours de garde prévus par semaine, Québec, 2023*

| Fréquentation en nombre de jours par semaine | CPE | GS | GNS | Milieu familial | Total |
|--|----------------|---------------|---------------|-----------------|----------------|
| 1 jour ou moins | 238 | 93 | 143 | 233 | 707 |
| 1,5 jour | 17 | 21 | 43 | 1 | 82 |
| 2 jours | 814 | 152 | 299 | 406 | 1 671 |
| 2,5 jours | 20 | 2 | 37 | 4 | 63 |
| 3 jours | 1 088 | 181 | 707 | 600 | 2 576 |
| 3,5 jours | 63 | 0 | 3 | 16 | 82 |
| 4 jours | 798 | 166 | 628 | 3 134 | 4 726 |
| 4,5 jours | 69 | 70 | 67 | 209 | 415 |
| 5 jours | 97 781 | 52 329 | 47 640 | 59 232 | 256 982 |
| Plus de 5 jours | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| TOTAL | 100 888 | 53 014 | 49 567 | 63 837 | 267 306 |

* Il s'agit du nombre de jours prévus à l'entente de service.

Chapitre 2

Fonctions et responsabilités des BC

Ce chapitre traite d'abord des responsabilités des BC. Par la suite, il sera question des visites des lieux où sont offerts les services de garde, des plaintes reçues visant les RSGE, des contraventions aux lois et règlements par les RSGE, et finalement, de demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC.

2.1 Responsabilités des BC

Le tableau 2.1 présente la proportion du temps consacré par les BC à diverses responsabilités au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. En moyenne, un cinquième du temps a été consacré aux visites à l'improviste concernant le respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes) et environ la même proportion concernant le soutien pédagogique et technique sur demande.

Tableau 2.1

Proportion du temps consacré par les BC à diverses responsabilités au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Responsabilités | Moyenne du temps % |
|--|-----------------------|
| Visites à l'improviste / respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes) | 20,0 |
| Soutien pédagogique et technique sur demande (soutien téléphonique ou par courriel et visites) | 18,4 |
| Administration du BC | 16,0 |
| Répartition des places donnant droit à des services de garde subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE | 13,7 |
| Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance | 13,3 |
| Formation et perfectionnement des RSGE / autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC | 7,8 |
| Information aux parents | 4,8 |
| Traitement des plaintes | 3,4 |
| Autre | 2,6 |
| TOTAL | 100,0 |

2.2 Visites à l'improviste du lieu où sont offerts les services de garde

L'article 86 du RSGEE précise que le BC doit effectuer annuellement trois visites à l'improviste au lieu où sont offerts les services de garde par les RSGE pendant leur prestation. Il peut également faire des visites à l'improviste à la suite d'une plainte, de même que des visites de suivi lorsqu'il constate qu'il y a eu contravention à la LSGEE ou à ses règlements. Le tableau 2.2 présente des résultats à ce sujet. Le ratio entre le nombre de visites à l'improviste et le nombre de RSGE est de 2,8 visites. Le ratio n'est pas toujours égal à trois lorsqu'on détaille l'analyse selon les régions, cela pouvant s'expliquer notamment par le fait que certaines RSGE ont obtenu leur reconnaissance ou ont été suspendues au cours de l'année financière et que les services n'ont pas été offerts toute l'année. Il est à noter que le tableau 2.2 présente le nombre de RSGE liées aux BC qui ont soumis leur rapport d'activités 2023.

Tableau 2.2

Répartition en nombre des visites des RSGE, par type de visite, selon la région administrative, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

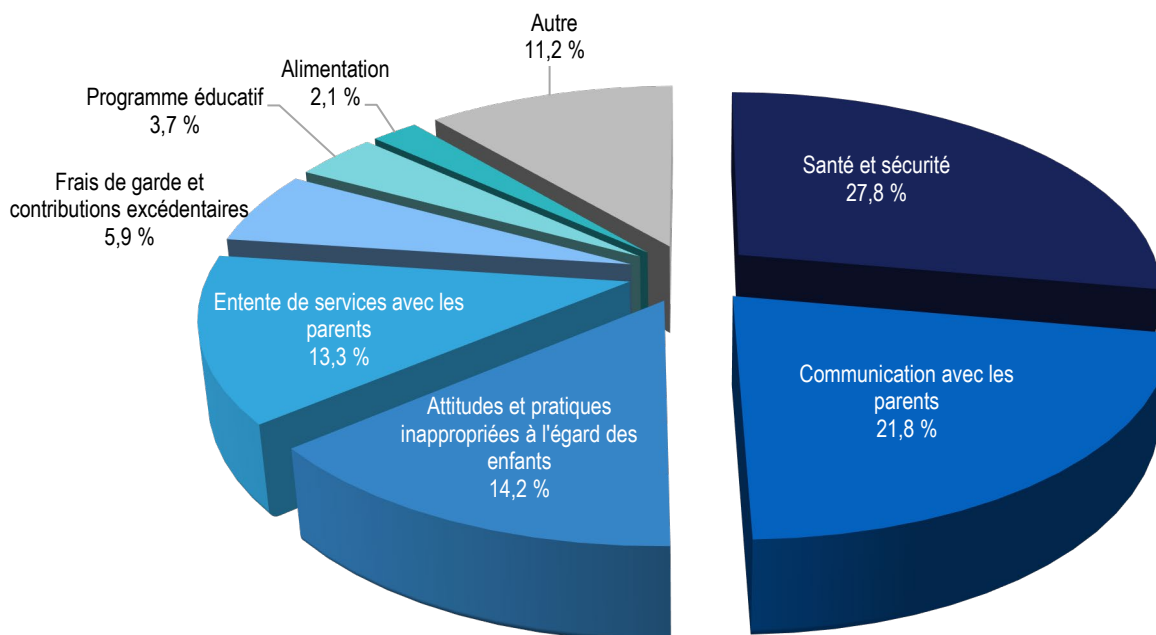
| Région administrative | N ^{bre} de RSGE | N ^{bre} de visites à l'improviste | N ^{bre} de visites à la suite d'une plainte | N ^{bre} de visites à la suite d'une contravention constatée |
|-------------------------------|--------------------------|--|--|--|
| Bas-Saint-Laurent | 427 | 1 176 | 12 | 11 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 516 | 1 402 | 11 | 29 |
| Capitale-Nationale | 888 | 2 373 | 25 | 64 |
| Mauricie | 376 | 909 | 15 | 48 |
| Estrie | 760 | 2 105 | 8 | 6 |
| Montréal | 1 607 | 4 648 | 75 | 189 |
| Outaouais | 548 | 1 472 | 22 | 123 |
| Abitibi-Témiscamingue | 247 | 697 | 12 | 3 |
| Côte-Nord | 134 | 380 | 4 | 5 |
| Nord-du-Québec | 13 | 39 | 0 | 0 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 138 | 398 | 5 | 15 |
| Chaudière-Appalaches | 834 | 2 378 | 34 | 79 |
| Laval | 564 | 1 689 | 23 | 26 |
| Lanaudière | 841 | 2 484 | 30 | 51 |
| Laurentides | 901 | 2 577 | 26 | 49 |
| Montérégie | 1 913 | 5 404 | 58 | 284 |
| Centre-du-Québec | 475 | 1 289 | 5 | 89 |
| TOTAL | 11 182 | 31 420 | 365 | 1 071 |

2.3 Plaintes reçues concernant les RSGE

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, 564 plaintes visant les RSGE ont été reçues. La nature des plaintes varie. Comme la figure 2.1 le démontre, le type de plainte le plus souvent évoqué est en lien avec la santé et la sécurité. Viennent ensuite les plaintes à propos de la communication avec les parents, de certaines attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants et, enfin, des ententes de service avec les parents.

Figure 2.1

Répartition en pourcentage des plaintes visant les RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon la raison, Québec, 2023



2.4 Contraventions à la Loi ou aux règlements par les RSGE

Afin de connaître la nature des diverses contraventions à la Loi ou aux règlements par les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte, il a été demandé aux répondants des BC de classer de 1 à 5 divers types de contraventions selon leur fréquence d'observation, 1 étant la catégorie la plus souvent observée et 5, la catégorie la moins souvent observée. Les tableaux 2.3 et 2.4 résument l'information ainsi recueillie.

Le tableau 2.3 montre que les contraventions les plus souvent observées sont celles reliées aux médicaments, aux produits toxiques ou aux produits d'entretien, aux fiches d'inscription et d'assiduité, à la résidence, à l'équipement et au mobilier du service de garde éducatif en milieu familial ainsi qu'à l'accès à la résidence, à la sécurité, à la salubrité ou à la santé. Les contraventions observées dans le cadre d'une visite à l'improviste sont très rarement

reliées aux frais de garde, à une contribution réduite ou à des frais excédentaires ainsi qu'à la communication avec les parents.

Tableau 2.3

Répartition des contraventions à la Loi ou aux règlements observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite à l'improviste au cours de l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 Québec, 2023

| Nature des contraventions | Contraventions observées au moins 1 fois (%) |
|---|--|
| Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien | 74,8 |
| Fiches d'inscription et fiches d'assiduité | 66,7 |
| Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial | 62,9 |
| Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien) | 59,7 |
| Conditions de la reconnaissance | 54,7 |
| Dossier éducatif de l'enfant | 35,8 |
| Programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants | 23,3 |
| Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE | 21,4 |
| Communication avec les parents | 8,8 |
| Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires | 3,8 |
| Autre | 15,1 |

Le tableau 2.4 montre que les contraventions les plus souvent observées dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte sont celles qui concernent l'accès à la résidence, la sécurité, la salubrité et la santé, le programme éducatif ou des attitudes et des pratiques inappropriées à l'égard des enfants de même que la communication avec les parents. Il y a très peu de contraventions relativement au dossier éducatif de l'enfant ou en lien avec la résidence, l'équipement et le mobilier du SGEE.

Tableau 2.4

Répartition des contraventions à la Loi ou aux règlements observées chez les RSGE dans le cadre d'une visite effectuée à la suite d'une plainte au cours de l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

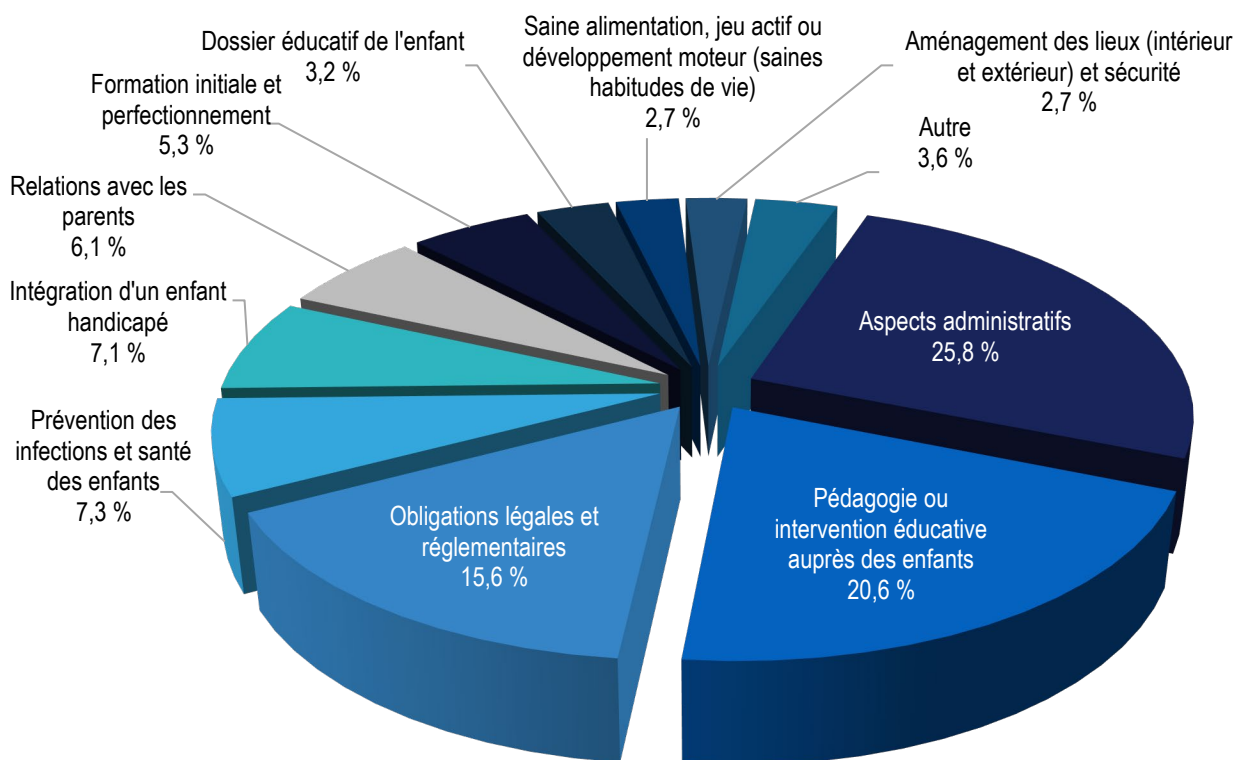
| Nature des contraventions | Contraventions observées au moins 1 fois |
|---|--|
| Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien) | 31,4 |
| Programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants | 28,9 |
| Communication avec les parents | 25,8 |
| Fiches d'inscription et fiches d'assiduité | 19,5 |
| Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE | 18,9 |
| Conditions de la reconnaissance | 15,7 |
| Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires | 11,3 |
| Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien | 9,4 |
| Résidence, équipement et mobilier du service de garde en milieu familial | 8,2 |
| Dossier éducatif de l'enfant | 6,9 |
| Autre | 5,6 |

2.5 Demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC

Le nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC de la part des RSGE (demandes de visites, demandes téléphoniques, etc.) s'élève à 175 709 pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce qui représente une moyenne de 1 105 demandes par BC. Les BC ont répondu à 175 339 demandes, soit à 99,8 % du total des demandes. De ce nombre, 9 % (16 190 demandes) ont mené à des visites à la résidence de la RSGE.

La figure 2.2 illustre la nature des demandes de soutien. Au total, 62 % des demandes s'inscrivent dans ces 3 catégories : les aspects administratifs, la pédagogie ou l'intervention éducative auprès des enfants et les obligations légales et réglementaires.

Figure 2.2
Répartition en pourcentage des demandes de soutien pédagogique et technique reçues par les BC au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon la nature de la demande, Québec, 2023



Chapitre 3

CPE et garderies en milieu de travail ou d'études

Une installation en milieu de travail ou d'études se définit comme une installation située sur un lieu de travail ou d'études ou à proximité et accordant, dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants de ce lieu. Il est à noter que le nombre de places réellement offertes en priorité varie d'une installation à l'autre; ce n'est donc pas toujours la totalité des places qui est ainsi accordée.

Selon ces critères, 325 installations de CPE (20 %), 28 garderies subventionnées (4 %) et 46 garderies non subventionnées (4 %) ont des installations en milieu de travail ou d'études au 31 mars 2023 (tableau 3.1). Dans plus de 50 % des installations de CPE, moins de la moitié (ou aucun) des enfants ont un parent qui travaille ou étudie dans le milieu. Néanmoins, dans 11,4 % des installations de CPE, tous les enfants ont au moins un parent qui travaille ou étudie dans le milieu.

Tableau 3.1

Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou d'études selon la proportion d'enfants dont au moins un parent travaille ou étudie dans le milieu du 20 au 26 février 2023, Québec, 2023

| Proportion d'enfants | Installations de CPE | | GS | | GNS | |
|--------------------------|----------------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Aucun | 9 | 2,8 | 1 | 3,6 | 12 | 26,1 |
| De 1 % à moins de 25 % | 95 | 29,2 | 19 | 67,9 | 20 | 43,5 |
| De 25 % à moins de 50 % | 62 | 19,1 | 4 | 14,3 | 6 | 13,0 |
| De 50 % à moins de 75 % | 61 | 18,8 | 4 | 14,3 | 5 | 10,9 |
| De 75 % à moins de 100 % | 61 | 18,8 | 0 | 0,0 | 2 | 4,3 |
| 100 % | 37 | 11,4 | 0 | 0,0 | 1 | 2,2 |
| TOTAL | 325 | 100,0 | 28 | 100,0 | 46 | 100,0 |

Comme le montre le tableau 3.2, les installations en milieu de travail sont présentes dans l'ensemble des régions administratives du Québec, à l'exception de la région du Nord-du-Québec. Il existe des installations de CPE en milieu de travail dans 16 des 17 régions administratives, des GS en milieu de travail dans 9 régions et des GNS en milieu de travail dans 11 régions.

La proportion des installations de CPE en milieu de travail par rapport au nombre total d'installations de CPE qui ont soumis leur rapport d'activités au 31 mars 2023 est de 29 % dans la région de Montréal et de 28 % dans la région de Laval. Par ailleurs, relativement au nombre total d'installations de CPE en milieu de travail, plus du tiers des installations (33 %) se trouvent dans la région de Montréal, qui en compte 108. Cette région est suivie en importance par la Capitale-Nationale, qui regroupe 40 installations de CPE en milieu de travail (12 %), et par la Montérégie, qui en comprend 34 (11 %). Les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et

de la Côte-Nord, représentent la plus petite portion du nombre d'installations en milieu de travail, avec, respectivement, 0, 2 et 2 installations chacune.

En ce qui concerne les GS en milieu de travail, 8 se trouvent dans la région de Montérégie, ce qui correspond à 29 % du total des GS en milieu de travail. La région de Montréal en compte 6 (21 %), et la région de la Capitale-Nationale en compte 4 (14 %).

Quant aux GNS en milieu de travail, 33 % se trouvent dans la région de Montréal avec 15 garderies, 20 % se trouvent dans la Capitale-Nationale avec 9 garderies et 11 % se trouvent dans la région de Lanaudière avec 5 garderies.

Enfin, parmi les 325 installations de CPE en milieu de travail, 282 (87 %) bénéficient d'un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE et le milieu de travail ou d'études. Quant aux garderies en milieu de travail, 19 GS (68 %) et 28 GNS (61 %) affirment avoir un partenariat officialisé.

Tableau 3.2

Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail ou, selon la région administrative, au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Région | Installations de CPE | | | GS | | | GNS | | | N ^{bre} total d'installations en milieu de travail ou études |
|-------------------------------|--|------------------------|---|--|------------------------|---|--|------------------------|---|---|
| | N ^{bre} en milieu de travail ou étude | N ^{bre} total | Prop. en milieu de travail ou étude (%) | N ^{bre} en milieu de travail ou étude | N ^{bre} total | Prop. en milieu de travail ou étude (%) | N ^{bre} en milieu de travail ou étude | N ^{bre} total | Prop. en milieu de travail ou étude (%) | |
| Bas-Saint-Laurent | 8 | 52 | 15,4 | 0 | 1 | 0,0 | 1 | 3 | 33,3 | 9 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 11 | 63 | 17,5 | 0 | 9 | 0,0 | 1 | 22 | 4,5 | 12 |
| Capitale-Nationale | 40 | 149 | 26,8 | 4 | 70 | 5,7 | 9 | 108 | 8,3 | 53 |
| Mauricie | 13 | 62 | 21,0 | 0 | 5 | 0,0 | 0 | 12 | 0,0 | 13 |
| Estrie | 18 | 109 | 16,5 | 1 | 16 | 6,3 | 4 | 28 | 14,3 | 23 |
| Montréal | 108 | 372 | 29,0 | 6 | 305 | 2,0 | 15 | 424 | 3,5 | 129 |
| Outaouais | 16 | 84 | 19,0 | 2 | 30 | 6,7 | 1 | 43 | 2,3 | 19 |
| Abitibi-Témiscamingue | 12 | 45 | 26,7 | 1 | 2 | 50,0 | 0 | 1 | 0,0 | 13 |
| Côte-Nord | 2 | 33 | 6,1 | 0 | 0 | 0,0 | 0 | 0 | 0,0 | 2 |
| Nord-du-Québec | 0 | 12 | 0,0 | 0 | 0 | 0,0 | 0 | 1 | 0,0 | 0 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 2 | 22 | 9,1 | 0 | 1 | 0,0 | 0 | 0 | 0,0 | 2 |
| Chaudière-Appalaches | 12 | 101 | 11,9 | 0 | 21 | 0,0 | 0 | 31 | 0,0 | 12 |
| Laval | 17 | 61 | 27,9 | 3 | 62 | 4,8 | 3 | 86 | 3,5 | 23 |
| Lanaudière | 9 | 78 | 11,5 | 1 | 50 | 2,0 | 5 | 52 | 9,6 | 15 |
| Laurentides | 11 | 95 | 11,6 | 0 | 49 | 0,0 | 2 | 73 | 2,7 | 13 |
| Montérégie | 34 | 259 | 13,1 | 8 | 144 | 5,6 | 4 | 184 | 2,2 | 46 |
| Centre-du-Québec | 12 | 61 | 19,7 | 2 | 16 | 12,5 | 1 | 11 | 9,1 | 15 |
| TOTAL | 325 | 1 658 | 19,6 | 28 | 781 | 3,6 | 46 | 1 079 | 4,3 | 399 |

3.1 Type de soutien offert par le milieu de travail ou d'études

Certains milieux de travail offrent du soutien au SGEE, qui peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes ou en combiner plusieurs : soutien administratif, soutien financier, soutien technique, soutien relatif aux activités récréatives ou soutien lié à l'entretien.

Parmi les 325 installations de CPE, 70 % bénéficient d'un soutien financier, 45 % ont un soutien lié à l'entretien, 30 % ont un soutien relatif aux activités récréatives, 27 % ont un soutien technique et enfin 21 % bénéficient d'un soutien administratif. Pour les 28 GS en milieu de travail, les formes de soutien sont offertes dans les proportions suivantes : soutien financier (32 %), soutien administratif (25 %), soutien technique (21 %), soutien lié à l'entretien (11 %), et soutien relatif aux activités récréatives (11 %). Pour les 46 GNS situées sur les lieux de travail, ces proportions sont les suivantes : soutien financier (37 %), soutien lié à l'entretien (35 %), soutien administratif (33 %), soutien technique (30 %), et soutien relatif aux activités récréatives (24 %) (données non présentées).

3.2 Secteurs d'activité des milieux de travail

Le tableau 3.3 présente les secteurs d'activités des milieux de travail auxquels sont liées les SGEE. Parmi les 325 installations de CPE en milieu de travail, 119 sont liées au réseau de l'éducation, 93 au réseau de la santé et des services sociaux et 64 à des entreprises privées (les secteurs d'activité des entreprises privées sont énumérés au tableau 3.4). De même, des 28 GS en milieu de travail, 12 sont liées au réseau de l'éducation, 10 le sont à des entreprises privées, 6 le sont au réseau de la santé et des services sociaux, 2 le sont de la fonction publique et 1 est lié à un regroupement de milieu de travail ou d'études. Pour les 46 GNS en milieu de travail, 23 sont liées au réseau de l'éducation, 11 le sont au réseau de la santé et des services sociaux et 8 le sont à des entreprises privées.

Tableau 3.3

Proportion des garderies et des installations de CPE situées en milieu de travail ou d'études, selon le secteur du milieu de travail, au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Secteur du milieu de travail | Installations de CPE | | GS | | GNS | |
|---|----------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| Réseau de la santé et des services sociaux | 93 | 28,6 | 6 | 21,4 | 11 | 23,9 |
| Réseau de l'éducation | 119 | 36,6 | 12 | 42,9 | 23 | 50,0 |
| Fonction publique | 43 | 13,2 | 2 | 7,1 | 3 | 6,5 |
| Entreprise privée | 64 | 19,7 | 10 | 35,7 | 8 | 17,4 |
| Regroupement de milieux de travail ou d'études* | 12 | 3,7 | 1 | 3,6 | 1 | 2,2 |
| Organisme communautaire | 14 | 4,3 | 0 | 0,0 | 5 | 10,9 |
| TOTAL** | 345 | —*** | 31 | —*** | 51 | —*** |

*Une installation est liée à un regroupement de milieux de travail ou d'études si un lien est établi avec un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel ou une tour de bureaux, par exemple).

**Le nombre total d'installations en milieu de travail dépasse celui du tableau 3.2 (325, 28 et 46), car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

***Le total des pourcentages dépasse 100 %, car les répondants pouvaient inscrire plusieurs secteurs.

Tableau 3.4

Répartition des installations de CPE et des garderies en milieu de travail selon le secteur d'activité de l'entreprise privée au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Secteur d'activité économique des entreprises (SCIAN ⁶ 2017) | Nombre d'installations de CPE | Nombre de GS | Nombre de GNS |
|--|-------------------------------|--------------|---------------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 0 | 0 | 0 |
| Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz | 2 | 0 | 0 |
| Services publics | 1 | 0 | 0 |
| Construction | 3 | 3 | 2 |
| Fabrication | 30 | 4 | 4 |
| Commerce de gros | 0 | 0 | 0 |
| Commerce de détail | 7 | 1 | 0 |
| Transport et entreposage | 1 | 1 | 0 |
| Industrie de l'information et industrie culturelle | 5 | 1 | 0 |
| Finance et assurances | 11 | 0 | 0 |
| Services immobiliers et services de location et de location à bail | 1 | 0 | 0 |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | 4 | 1 | 1 |
| Gestion de sociétés et d'entreprises | 0 | 0 | 0 |
| Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement | 0 | 0 | 0 |
| Services d'enseignement | 1 | 0 | 1 |
| Soins de santé et assistance sociale | 2 | 0 | 2 |
| Arts, spectacles et loisirs | 0 | 0 | 0 |
| Services d'hébergement et de restauration | 2 | 0 | 0 |
| Autres services (sauf les administrations publiques) | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL* | 70** | 11*** | 10**** |

* Le total peut dépasser celui indiqué au tableau 3.3 (64, 10 et 8), car les répondants pouvaient inscrire plus d'un secteur d'activité.

** Ce total inclut cinq installations de CPE qui ont nommé plus d'un secteur.

*** Ce total inclut une installation de CPE qui a nommé plus d'un secteur.

**** Ce total inclut deux installations de CPE qui ont nommé plus d'un secteur.

⁶ SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Chapitre 4

Modes de garde à horaires atypiques

Ce chapitre aborde les modes de gardes à horaires atypiques, c'est-à-dire les services de garde qui sont offerts en dehors de l'horaire habituel à temps plein de cinq jours, du lundi au vendredi, entre 7 heures et 18 heures. Ils sont offerts selon des horaires non usuels (fréquentation le soir après 18 heures, la nuit, la fin de semaine ou le matin avant 7 heures) et la fréquentation peut être à temps partiel (par blocs d'heures/demi-journées, horaires rotatifs/cycliques ou variables, sur appel/sur demande).

4.1 Modes de garde à horaires atypiques offerts dans les CPE et les garderies

Le tableau 4.1 indique que le type de garde atypique le plus commun est celui à temps partiel (40 %), suivi de la garde sur appel (17 %). Les autres modes de garde atypique sont moins fréquents, chacun étant offert par moins de 2 % des installations de CPE et des garderies.

Tableau 4.1

Répartition des modes de garde offerts de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, par type de SGEE, Québec, 2023

| Mode de garde | Installations de CPE | GS | GNS | Total |
|---------------------|----------------------|-----|-----|-------|
| Soir | 7 | 15 | 24 | 46 |
| Nuit | 0 | 1 | 12 | 13 |
| Samedi uniquement | 2 | 0 | 5 | 7 |
| Dimanche uniquement | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Samedi et dimanche | 5 | 3 | 15 | 23 |
| Garde sur appel | 386 | 126 | 91 | 603 |
| Demi-journée | 12 | 7 | 37 | 56 |
| Temps partiel | 819 | 174 | 421 | 1 414 |

Le tableau 4.2 présente le nombre d'installations de CPE et de garderies qui offrent le service à horaires atypiques de façon habituelle et le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et le type de SGEE ou la région administrative. On remarque que dans certaines régions (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), seules la garde sur appel et celle à temps partiel sont offertes.

Tableau 4.2

Répartition des installations de CPE, des GS et des GNS ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et le type de service de garde ou la région administrative, Québec, 2023

| | Soir | | Nuit | | Samedi uniquement* | | Dimanche uniquement* | | Samedi et dimanche | | Garde sur appel | | Programme atypique à la demi-journée | | Temps partiel | |
|-------------------------------|-----------|------------|-----------|----------|--------------------|-----------|----------------------|----------|--------------------|-----------|-----------------|--------------|--------------------------------------|------------|---------------|--------------|
| | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants | SGEE | Enfants |
| Type de SGEE | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installations de CPE | 7 | 116 | 0 | 0 | 2 | 7 | 2 | 6 | 5 | 37 | 386 | 863 | 12 | 100 | 819 | 3 107 |
| Garderies subventionnées | 15 | 273 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 44 | 126 | 269 | 7 | 2 | 174 | 685 |
| Garderies non subventionnées | 24 | 120 | 12 | 1 | 5 | 28 | 0 | 0 | 15 | 14 | 91 | 186 | 37 | 201 | 421 | 1 927 |
| Région administrative | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bas-Saint-Laurent | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 35 | 92 | 2 | 0 | 43 | 133 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 2 | 14 | 0 | 0 | 1 | 4 | 1 | 3 | 2 | 6 | 22 | 72 | 0 | 0 | 63 | 265 |
| Capitale-Nationale | 7 | 131 | 0 | 0 | 2 | 5 | 1 | 3 | 2 | 26 | 62 | 84 | 3 | 3 | 154 | 459 |
| Mauricie | 1 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 31 | 96 | 0 | 0 | 42 | 151 |
| Estrie | 4 | 124 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 18 | 61 | 105 | 1 | 0 | 92 | 486 |
| Montréal | 20 | 84 | 9 | 1 | 3 | 20 | 0 | 0 | 13 | 39 | 72 | 250 | 33 | 181 | 307 | 1 167 |
| Outaouais | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 14 | 30 | 1 | 1 | 26 | 42 |
| Abitibi-Témiscamingue | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 18 | 0 | 0 | 31 | 192 |
| Côte-Nord | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 25 | 0 | 0 | 15 | 34 |
| Nord-du-Québec | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 8 | 24 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 13 | 0 | 0 | 13 | 103 |
| Chaudière-Appalaches | 2 | 21 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 57 | 86 | 2 | 0 | 90 | 344 |
| Laval | 3 | 76 | 2 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 2 | 1 | 18 | 34 | 3 | 2 | 71 | 206 |
| Lanaudière | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 37 | 72 | 2 | 28 | 94 | 530 |
| Laurentides | 3 | 6 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 48 | 113 | 4 | 73 | 94 | 506 |
| Montérégie | 3 | 35 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 98 | 197 | 3 | 13 | 214 | 846 |
| Centre-du-Québec | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 27 | 2 | 2 | 57 | 231 |
| TOTAL | 46 | 509 | 13 | 1 | 7 | 35 | 2 | 6 | 23 | 95 | 603 | 1 318 | 56 | 303 | 1 414 | 5 719 |

* un enfant pourrait fréquenter uniquement le samedi un service de garde pourtant ouvert le samedi et le dimanche.

4.2 Modes de garde à horaires atypiques offerts par les RSGE

Comme pour les CPE et les garderies, la garde à temps partiel et la garde sur appel sont les deux modes de garde à horaires atypiques les plus fréquemment offerts par les RSGE.

Le tableau 4.3 présente le nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle au cours de l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et le nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et la région administrative. Au total, 55 RSGE accueillent 170 enfants le soir, ce qui représente en moyenne 3 enfants par RSGE. Également, 9 RSGE accueillent 10 enfants la nuit, ce qui correspond à une moyenne de 1 enfant par RSGE, et 19 RSGE accueillent 94 enfants la fin de semaine, ce qui équivaut à une moyenne de 5 enfants par RSGE. De même, 209 RSGE accueillent 278 enfants sur appel (1 enfant par RSGE) et 1 RSGE offrent un programme atypique à la demi-journée à 1 enfant (1 enfant par RSGE). Enfin, la garde à temps partiel est proposée par un plus grand nombre de RSGE, étant donné que 1 106 RSGE offrent ce mode de garde atypique à 4 603 enfants (4 enfants par RSGE).

Tableau 4.3

Nombre de RSGE ayant offert des modes de garde à horaires atypiques et nombre d'enfants accueillis au cours de la semaine de référence du 20 au 26 février 2023 selon le mode de garde et la région administrative, Québec, 2023

| Région administrative | Soir | | Nuit | | Fin de semaine | | Garde sur appel | | Programme atypique à la demi-journée | | Temps partiel | |
|-------------------------------|-----------|------------|----------|-----------|----------------|-----------|-----------------|------------|--------------------------------------|----------|---------------|--------------|
| | RSGE | Enfants | RSGE | Enfants | RSGE | Enfants | RSGE | Enfants | RSGE | Enfants | RSGE | Enfants |
| Bas-Saint-Laurent | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 16 | 0 | 0 | 132 | 254 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 1 | 10 | 1 | 2 | 1 | 0 | 14 | 15 | 0 | 0 | 54 | 182 |
| Capitale-Nationale | 8 | 43 | 1 | 1 | 2 | 2 | 22 | 27 | 0 | 0 | 80 | 285 |
| Mauricie | 3 | 6 | 2 | 3 | 0 | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 59 | 291 |
| Estrie | 5 | 12 | 1 | 2 | 0 | 0 | 11 | 11 | 0 | 0 | 90 | 519 |
| Montréal | 14 | 28 | 0 | 0 | 3 | 3 | 6 | 22 | 0 | 0 | 44 | 69 |
| Outaouais | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 | 11 | 0 | 0 | 30 | 85 |
| Abitibi-Témiscamingue | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 39 | 255 |
| Côte-Nord | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 0 | 0 | 20 | 96 |
| Nord-du-Québec | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 8 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | 15 | 52 |
| Chaudière-Appalaches | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | 32 | 0 | 0 | 112 | 633 |
| Laval | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 33 | 86 |
| Lanaudière | 3 | 12 | 1 | 1 | 1 | 8 | 11 | 13 | 0 | 0 | 84 | 465 |
| Laurentides | 12 | 26 | 3 | 1 | 10 | 77 | 50 | 79 | 1 | 1 | 89 | 383 |
| Montérégie | 7 | 25 | 0 | 0 | 1 | 1 | 19 | 23 | 0 | 0 | 155 | 686 |
| Centre-du-Québec | 2 | 8 | 0 | 0 | 1 | 3 | 9 | 11 | 0 | 0 | 67 | 254 |
| TOTAL | 55 | 170 | 9 | 10 | 19 | 94 | 209 | 278 | 1 | 1 | 1 106 | 4 603 |

4.3 Évolution des modes de garde à horaires atypiques dans les installations et en milieu familial

Globalement, en 2022-2023, autour de 13 142 enfants ont bénéficié de modes de garde à horaires atypiques. En comparaison, en 2021-2022, 14 962 enfants avaient bénéficié de modes de garde à horaires atypiques. Ainsi, pour 2022-2023, une diminution de 12,2 % est constatée.

Le tableau 4.4 montre l'évolution de la proportion de CPE, de garderies et de services de garde éducatifs en milieu familial qui offrent des services à horaires atypiques. En 2023, le mode de garde à horaires atypiques offert le plus fréquemment est celui à temps partiel. Celui-ci représente en effet 49 % pour les CPE, 32 % pour les garderies et 10 % pour le milieu familial.

Tableau 4.4
Évolution de la proportion (en %) des services de garde ayant offert des modes de garde à horaires atypiques de façon habituelle de 2014 à 2023, Québec, 2023

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Installations de CPE | | | | | | | | | | |
| Soir | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 1,0 | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,4 |
| Nuit | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,0 |
| Fin de semaine | 0,8 | 0,8 *** | 0,7 *** | 0,8 *** | 0,7 *** | 0,7 *** | 0,7 *** | 0,4 *** | 0,4 *** | 0,3 *** |
| Garde sur appel | 14,8 | 22,3 | 25,6 | 35,4 | 31,3 | 35,4 | 32,1 | 28,1 | 25,2 | 23,3 |
| Temps partiel | S. O. **** | 51,8 | 61,4 | 70,5 | 68,0 | 67,0 | 65,4 | 61,9 | 53,7 | 49,4 |
| Demi-journée | 0,6 | 1,0 | 1,0 | 0,8 | 0,9 | 1,0 | 0,6 | 0,6 | 1,3 | 0,7 |
| Garderies | | | | | | | | | | |
| Soir | 1,7 | 2,0 | 1,7 | 1,7 | 2,0 | 1,6 | 2,0 | 1,5 | 1,9 | 2,1 |
| Nuit | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,2 | 0,3 | 0,7 |
| Fin de semaine | 1,5 | 1,7 *** | 1,7 *** | 1,2 *** | 1,3 | 1,4 *** | 1,6 *** | 1,2 *** | 1,4 *** | 1,2 *** |
| Garde sur appel | 7,6 | 7,7 | 8,3 | 9,1 | 8,7 | 12,6 | 11,4 | 11,8 | 11,6 | 11,7 |
| Temps partiel | S. O. | 35,3 | 41,4 | 42,5 | 46,0 | 48,7 | 45,6 | 41,9 | 38,0 | 32,0 |
| Demi-journée | 1,5 | 2,6 | 2,9 | 1,9 | 1,7 | 3,2 | 2,8 | 2,1 | 2,3 | 2,4 |
| Milieu familial | | | | | | | | | | |
| Soir | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,5 |
| Nuit | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Fin de semaine | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 |
| Garde sur appel | 2,1 | 2,1 | 2,4 | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,1 | 2,5 | 2,2 | 1,9 |
| Temps partiel | S. O. | 11,9 | 16,2 | 18,0 | 17,1 | 12,6 | 12,1 | 10,3 | 9,0 | 9,9 |
| Demi-journée | 0,1 | 0,1 | –** | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,0 |

** – : donnée infime.

*** Nous avons additionné les catégories du samedi uniquement, du dimanche uniquement et du samedi et du dimanche afin de rendre l'information comparable à celle des années antérieures. Ces catégories sont regroupées sous le vocable « fin de semaine ».

**** S. O. : la question n'a pas été posée.

Chapitre 5

Empêchements et signalements au DPJ

5.1 Empêchements

Un **empêchement** correspond à tout comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des enfants, notamment une mise en accusation ou une condamnation pour une infraction ou à tout acte criminel ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un SGEE. Toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement d'un SGEE doivent donc faire l'objet d'une vérification d'absence d'empêchement⁷.

Les tableaux présentés dans les pages suivantes indiquent le nombre de CPE et de garderies (tableau 5.1) qui ont reçu, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, des **renseignements pouvant révéler un empêchement** pour des membres du CA, des propriétaires, des actionnaires ou des membres de leur personnel ainsi que la catégorie des renseignements reçus. En ce qui concerne les BC et les CPE-BC (tableau 5.2), il s'agit des renseignements reçus pouvant révéler un empêchement pour des personnes candidates à la reconnaissance à titre de RSGE, des RSGE, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, ou des personnes résidant au domicile des RSGE, des stagiaires ou des bénévoles.

Notons que les CPE ont reçu 133 renseignements pouvant révéler un empêchement, les GNS en ont reçu 90 et les GS en ont reçu 68. Le nombre est plus élevé du côté du milieu familial, où l'on trouve 314 renseignements pouvant révéler un empêchement (tableau 5.3). Dans l'ensemble, parmi les prestataires ayant soumis un RA, 605 renseignements pouvant révéler un empêchement ont été rapportés.

⁷ Le titulaire de permis doit fournir, à l'égard de tout nouvel administrateur ou actionnaire, un consentement à la vérification et une attestation d'absence d'empêchement ou une déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement dans les 60 jours suivant le changement d'administrateur ou d'actionnaire (art. 6, 6,1 à 6,4 du RSGEE).

Tableau 5.1

Répartition des renseignements reçus par des SGEE pouvant révéler un empêchement pour des membres du CA ou pour des actionnaires, propriétaires ou des membres du personnel, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| | Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement | | | Nombre de cas soumis au Comité d'éthique du Ministère | | | Refus, retrait de la personne | | | Acceptation, maintien de la personne | | |
|--|---|----|-----|---|----|-----|-------------------------------|----|-----|--------------------------------------|----|-----|
| | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS |
| Membre du CA, ou propriétaire ou actionnaire | 27 | 3 | 8 | 15 | 2 | 3 | 5 | 0 | 2 | 22 | 3 | 6 |

| | Nombre total de renseignements pouvant révéler un empêchement | | | Congédiement, démission, non-embauche | | | Maintien en emploi | | |
|---------------------------|---|----|-----|---------------------------------------|----|-----|--------------------|----|-----|
| | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS |
| Gestionnaire | 4 | 7 | 18 | 0 | 0 | 4 | 4 | 7 | 14 |
| Personnel éducateur | 94 | 54 | 64 | 10 | 11 | 13 | 84 | 43 | 51 |
| Autre membre du personnel | 35 | 7 | 8 | 6 | 1 | 1 | 29 | 6 | 7 |

| Catégories | Violence | | | Vol, fraude | | | Drogue | | | Actes à caractère sexuel | | | Conduite automobile | | | Autre | | |
|---------------------------|----------|----|-----|-------------|----|-----|--------|----|-----|--------------------------|----|-----|---------------------|----|-----|-------|----|-----|
| | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS | CPE | GS | GNS |
| Gestionnaire | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 5 | 1 | 2 | 12 |
| Personnel éducateur | 9 | 4 | 4 | 10 | 8 | 2 | 5 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 42 | 19 | 19 | 27 | 21 | 37 |
| Autre membre du personnel | 3 | 1 | 0 | 8 | 4 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 14 | 1 | 2 | 8 | 1 | 5 |

Tableau 5.2

Répartition des renseignements reçus par un BC ou un CPE-BC pouvant révéler un empêchement pour des RSGE, des personnes candidates à la reconnaissance, des assistantes, des remplaçantes occasionnelles, des stagiaires ou des bénévoles, ainsi que la décision rendue au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Non-reconnaissance | Délivrance d'une reconnaissance |
|--|--------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| Personne candidate à la reconnaissance | 32 | 10 | 22 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Suspension, révocation | Maintien de la reconnaissance |
|-----------|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| RSGE | 26 | 2 | 24 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Congédiement par la RSGE | Maintien en fonction par la RSGE |
|------------|--------------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Assistante | 19 | 0 | 19 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Suspension, révocation de la RSGE | Maintien de la reconnaissance |
|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Personne résidant au domicile | 222 | 2 | 220 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Congédiement par la RSGE | Maintien de la reconnaissance |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Remplaçante occasionnelle | 14 | 0 | 14 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Congédiement par la RSGE | Maintien de la reconnaissance |
|-----------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Stagiaire | 0 | 0 | 0 |

| Catégorie | Nombre total de renseignements | Congédiement par la RSGE | Maintien de la reconnaissance |
|-----------|--------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Bénévole | 1 | 0 | 1 |

Tableau 5.3

Nombre de cas pour lesquels les BC et CPE-BC ont reçu des renseignements pouvant révéler un empêchement selon le type d'empêchement, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Catégories | Violence | Vol-fraude | Drogues | Actes à caractère sexuel | Conduite automobile | Autre | TOTAL |
|--|-----------|------------|-----------|--------------------------|---------------------|-----------|------------|
| Personne candidate à la reconnaissance | 12 | 4 | 2 | 0 | 8 | 6 | 32 |
| RSGE | 6 | 4 | 0 | 1 | 7 | 8 | 26 |
| Assistante ou assistant | 3 | 6 | 2 | 0 | 5 | 3 | 19 |
| Personne résidante au domicile | 37 | 37 | 12 | 3 | 100 | 33 | 222 |
| Remplaçante occasionnelle | 2 | 4 | 0 | 0 | 5 | 3 | 14 |
| Stagiaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bénévole | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 60 | 55 | 16 | 4 | 125 | 54 | 314 |

5.2 Signalements au DPJ

Le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) doit intervenir pour protéger un enfant dans les situations où sa sécurité ou son développement est compromis. La plupart du temps, de telles situations sont portées à l'attention du DPJ par téléphone. C'est ce que l'on appelle un « signalement ». Un signalement est obligatoire pour que le DPJ puisse évaluer la situation et les conditions de vie d'un enfant.⁸ Les signalements au DPJ peuvent mettre en cause un membre du CA, un membre du personnel en installation, une RSGE, son assistante, sa remplaçante occasionnelle ou son entourage.

Comme l'indique le tableau 5.4, dans la très grande majorité des cas, les répondants ne mentionnent aucun signalement au DPJ mettant en cause un membre de leur personnel durant l'année. La plupart des répondants affirment également ne pas avoir été approchés par le DPJ pour la même raison (respectivement 97 %, 97 % et 98 %, voir tableau 5.5).

Parmi les 30 signalements effectués par un CPE et retenus pour évaluation et enquête, 29 concernaient un membre du personnel. La proportion de signalements visant un administrateur augmente au sein des GS et des GNS, représentant près de 30 % des signalements effectués et retenus.

⁸ [Intervention du DPJ à la suite d'un signalement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouvernement.qc.ca/fr/actualites/2022/04/2022-04-14-intervention-du-dpj-a-la-suite-d-un-signalement)

Tableau 5.4

Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de signalements mettant en cause un membre du personnel ou un administrateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Nombre de signalements | CPE | | GS | | GNS | |
|------------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Membre du personnel | Administrateur | Membre du personnel | Administrateur | Membre du personnel | Administrateur |
| Aucun | 891 | 913 | 769 | 777 | 1 048 | 1 058 |
| 1 | 20 | 1 | 10 | 2 | 21 | 13 |
| 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 4 | 8 |
| 3 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 6 ou plus | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 |
| Total | 29 | 1 | 16 | 6 | 70 | 29 |

Selon le tableau 5.5, les CPE ont été appelés à collaborer avec le DPJ dans 47 cas à la suite d'un signalement retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause des membres du personnel (46 cas) ou des administrateurs (1 cas). Les GS ont collaboré avec le DPJ dans 46 cas, soit 37 cas pour des membres du personnel et 9 cas pour des administrateurs. Les GNS ont collaboré avec le DPJ dans 65 cas, soit 33 cas pour des membres du personnel et 32 cas pour des administrateurs.

Tableau 5.5

Répartition des CPE et des garderies selon le nombre de dossiers pour lesquels le SGEE a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Nombre de signalements | CPE | | GS | | GNS | |
|------------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | Membre du personnel | Administrateur | Membre du personnel | Administrateur | Membre du personnel | Administrateur |
| Aucun | 883 | 913 | 757 | 775 | 1 053 | 1 054 |
| 1 | 23 | 1 | 17 | 4 | 20 | 18 |
| 2 | 5 | 0 | 3 | 1 | 5 | 7 |
| 3 | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 | 0 |
| 4 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 6 ou plus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 46 | 1 | 37 | 9 | 33 | 32 |

Le tableau 5.6 présente les résultats des signalements mettant en cause une RSGE ou son entourage, tel que déclaré par les BC et les CPE-BC. En effet, les BC et CPE-BC ont effectué 25 signalements auprès du DPJ au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2023, dont 19 mettant en cause une RSGE, 4, l'assistante de la RSGE et 2 l'entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant).

Parallèlement, au cours de la même période, le BC ou CPE-BC a collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu dans 50 dossiers, dont 34 dans le cas d'une RSGE, 5 dans le cas du personnel et 11 dans le cas de l'entourage de la RSGE.

Tableau 5.6

Répartition du nombre de signalements effectués par les BC ou CPE-BC auprès du DPJ mettant en cause une RSGE, un membre du personnel de la RSGE* ainsi que selon le nombre de dossiers auxquels les BC ou CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Nombre de signalements | Signalements effectués par les BC ou CPE-BC auprès du DPJ | | | Dossiers auxquels les BC ou CPE-BC ont collaboré avec le DPJ à la suite d'un signalement retenu | | |
|------------------------|---|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
| | RSGE | Personnel | Entourage | RSGE | Personnel | Entourage |
| Aucun | 145 | 155 | 157 | 133 | 154 | 149 |
| 1 | 11 | 4 | 2 | 21 | 5 | 9 |
| 2 | 2 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 |
| 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 4 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 6 ou plus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 19 | 4 | 2 | 34 | 5 | 11 |

* L'entourage de la RSGE est composé de toutes les personnes majeures qui habitent, à ce moment, la résidence dans laquelle la RSGE offre, ou entend offrir, des services de garde éducatifs en milieu familial

Chapitre 6

Refus d'admission, résiliation d'ententes de service et expulsion d'enfants

Ce chapitre aborde le nombre de refus d'admission, de résiliations d'ententes de services de garde ou d'expulsions d'enfants des installations de CPE et des garderies, ainsi que les principales raisons qui motivent ces décisions, et les plaintes qui ont pu en découler.

6.1 Refus d'admission

Généralement, le refus d'admission survient lorsque le service de garde communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit au guichet unique dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple). Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places pour tous les parents qui en cherchent une ne constitue pas un refus d'admission.

Au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce sont 117 SGEE en installation qui ont refusé l'admission à 667 enfants (tableau 6.1).

Les principaux motifs qui expliquent ces refus d'admission ont trait, en majeure partie, au fait que le parent ne soit pas admissible à une place à contribution réduite (69 %), au fait que l'enfant ait des besoins particuliers et demande des soins que le SGEE n'est pas en mesure de lui offrir (15 %) et au fait que les parents n'aient pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant (13 %). D'autres motifs ont été mentionnés par 3 % des SGEE (tableau 6.2).

Les GS, les GNS et les CPE ont tous indiqué le plus souvent le fait que l'enfant ne soit pas admissible à une place à contribution réduite comme étant le principal motif de refus d'admission (respectivement 83 %, 59 % et 55 %).

À leur connaissance, à la suite de ces 667 refus d'admission, 17 plaintes ont été formulées auprès du service de garde, et 4 auprès du Ministère (qui a communiqué avec le service de garde à l'égard de cette plainte). À la suite de ces plaintes, la décision du refus d'admission a été maintenue dans tous les cas.

Tableau 6.1

Répartition en nombre des CPE et garderies ayant refusé l'admission à au moins un parent et du nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée, selon le type de SGEE, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| | CPE | GS | GNS | TOTAL |
|--|-----|-----|-----|-------|
| Nombre de SGEE ayant refusé l'admission à au moins un parent | 51 | 43 | 23 | 117 |
| Nombre d'enfants à qui l'admission a été refusée | 224 | 312 | 131 | 667 |

Tableau 6.2

Répartition en nombre des principaux motifs de refus d'admission, selon le type de SGEE, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Motifs des refus d'admission | CPE | GS | GNS | TOTAL |
|--|-----|-----|-----|-------|
| L'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite | 123 | 259 | 77 | 459 |
| L'enfant a des besoins particuliers et nécessite des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir | 57 | 19 | 25 | 101 |
| Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant | 42 | 33 | 10 | 85 |
| Autres raisons | 2 | 1 | 19 | 22 |

6.2 Résiliation des ententes de services de garde éducatifs et expulsion d'enfants

Au cours de l'exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce sont 346 CPE, GS et GNS qui ont résilié l'entente de services de garde ou expulsé 574 enfants (tableau 6.3).

Parmi les SGEE en installation ayant procédé à au moins une résiliation de l'entente ou à une expulsion, les principaux motifs évoqués, qui expliquent au moins un de ces cas de résiliation ou expulsion ont trait aux motifs suivants : au fait que la sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation soient sérieusement menacés (27 %), qu'à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers (18 %), que le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger (15 %), qu'à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan (11 %) ou le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle de l'installation (10 %). D'autres motifs sont cités par 18 % des SGEE. Il est à noter que le tableau 6.4 présente le nombre de motifs pour la résiliation des ententes ou l'expulsion des enfants, et non pas le nombre d'enfants expulsés par motif, et que chaque SGEE pouvait nommer plus d'un motif.

À la suite de ces 574 résiliations d'ententes de services éducatifs ou expulsions, 27 plaintes ont été formulées auprès du service de garde et 43 auprès du Ministère (qui a communiqué avec le service de garde à l'égard de ces plaintes). La décision d'expulser l'enfant a été maintenue dans 90 % des cas (63 des 70 plaintes) (données non présentées).

Tableau 6.3

Répartition en nombre des SGEE en installation ayant procédé à au moins une résiliation d'entente de service ou expulsion d'enfant et du nombre d'ententes de service résiliées ou d'enfants expulsés, selon le type de SGEE, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Résiliation des ententes ou expulsions d'enfants | CPE | GS | GNS | TOTAL |
|---|-----|-----|-----|-------|
| Nombre de SGEE ayant procédé à au moins une résiliation d'entente ou expulsion d'enfant | 125 | 82 | 139 | 346 |
| Nombre d'ententes résiliées / d'enfants expulsés | 199 | 116 | 259 | 574 |

Tableau 6.4

Répartition en nombre des motifs de résiliations d'ententes de services ou d'expulsions d'enfants, selon le type de SGEE en installation, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 Québec, 2023

| Motifs de la résiliation des ententes ou expulsions d'enfants | CPE | GS | GNS | TOTAL |
|---|-----|----|-----|-------|
| La sécurité, la santé et le bien-être de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à l'installation sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et l'installation ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation | 61 | 50 | 58 | 169 |
| À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers | 43 | 22 | 50 | 115 |
| Le parent refuse ou néglige de payer la contribution que le prestataire est en droit d'exiger | 35 | 17 | 44 | 96 |
| À la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci | 27 | 20 | 19 | 66 |
| Le parent a des comportements inacceptables envers le personnel ou la clientèle de l'installation (ex. : acte de violence) | 24 | 18 | 23 | 65 |
| À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources de l'installation ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier | 31 | 9 | 3 | 43 |
| Le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement de l'installation (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature de l'entente) | 16 | 9 | 17 | 42 |
| Le taux d'absentéisme de l'enfant est trop élevé | 9 | 1 | 4 | 14 |
| L'installation, par l'organisation de ses services, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant) | 4 | 3 | 4 | 11 |
| Autres motifs | 3 | 0 | 2 | 5 |

Chapitre 7

Personnel de gestion

Dans cet avant-dernier chapitre, divers thèmes concernant le personnel de gestion des SGEE seront présentés. Il s'agit de leur portrait, de leur qualification et de leur mouvement dans le réseau.

7.1 Portrait du personnel de gestion

Le tableau 7.1 présente la répartition des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2023.

Tableau 7.1

Répartition des membres du personnel de gestion selon le type de SGEE, au 31 mars 2023, Québec, 2023

| CPE | CPE-BC | GS | GNS | BC |
|-------|--------|-------|-------|----|
| 1 670 | 527 | 1 181 | 1 484 | 19 |

7.2 Qualification du personnel de la direction

Les tableaux 7.2 et 7.3 font état du nombre de membres du personnel de la direction générale (DG) et de la direction adjointe (DA) par type de SGEE et BC ainsi que du nombre moyen d'années d'expérience acquises dans le domaine des SGEE en général, mais aussi au sein du SGEE actuel.

Au 31 mars 2023, il existe 754 membres du personnel des CPE, 143 dans les CPE-BC, 12 dans les BC, 712 dans les GS et 940 dans les GNS qui occupent un poste de DG, pour un total de 2 561 postes.

Un total de 2 123 membres du personnel des SGEE sont affectés à des postes de DA, soit 897 dans les CPE, 379 dans les CPE-BC, 6 dans les BC, 401 dans les GS et 440 dans les GNS. La majorité des postes de DA pour les CPE et les CPE-BC se rapportent à ce qui concerne une installation. En effet, il existe 322 postes de DA qui travaillent en installation et 296 postes de DA à la gestion d'une installation dans les CPE (pour un total de 69 % des postes de DA), ainsi que 69 postes de DA qui travaillent en installation et 141 postes de DA à la gestion d'une installation dans les CPE-BC (pour un total de 55 % des postes de DA). Il existe aussi 73 (19 %) postes de DA qui se rapportent à la coordination d'un BC dans les CPE-BC, alors que 4 postes de DA à la coordination d'un BC se trouvent dans les BC. Concernant les GS et les GNS, la majorité des postes de DA sont à l'administration. En effet, 279 postes de DA pour les GS et 290 postes de DA pour les GNS sont à l'administration, soit un total de 68 % des postes de DA dans les garderies.

D'après les tableaux 7.2 et 7.3, en fonction du type de SGEE, les DG ont en moyenne de 11 à 16 ans d'expérience dans le domaine des services de garde. La moyenne la plus basse parmi les CPE, les CPE-BC et les BC est celle des

CPE-BC qui s'élève à près de 14 ans. Le nombre moyen d'années d'expérience dans les postes de DA varie de 7 à 12 ans. Dans les CPE, les CPE-BC, les GS et les GNS, l'écart entre le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des DA dans le domaine des services de garde et le nombre moyen d'années d'expérience des DG et des DA dans l'entreprise de services de garde actuelle se situe entre 1 et 4 ans, ce qui suggère qu'une bonne part de l'expérience de travail a été acquise au sein de l'entreprise actuelle. Dans le cas des BC, l'écart est plus grand, soit de près de 6 ans pour les DG et de près de 8 ans pour les DA. Il faut retenir que les BC ont été créés en 2006.

Tableau 7.2

Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les CPE, les CPE-BC et les BC au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Poste de direction | CPE | CPE- BC | BC |
|---|-------------------|---------|------|
| | Nombre de membres | | |
| DG | 754 | 143 | 12 |
| DA à l'administration | 168 | 63 | 1 |
| DA à la gestion d'une installation | 296 | 141 | - |
| DA à la coordination d'un BC | - | 73 | 4 |
| DA en installation | 322 | 69 | - |
| Autres types de DA | 111 | 33 | 1 |
| Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des SGEE en général | | | |
| DG | 15,1 | 13,9 | 15,6 |
| DA | 7,7 | 8,2 | 11,8 |
| Nombre moyen d'années d'expérience dans le SGEE actuel | | | |
| DG | 11,1 | 11,7 | 10,1 |
| DA | 5,8 | 7,1 | 4,3 |

Tableau 7.3

Répartition des membres du personnel dans les postes de DG et de DA et nombre moyen d'années d'expérience dans les GS et les GNS au 31 mars 2023, Québec, 2023

| Poste de direction | GS | GNS |
|---|-------------------|------|
| | Nombre de membres | |
| DG | 712 | 940 |
| DA à l'administration | 279 | 290 |
| DA à la pédagogie | 60 | 76 |
| Autres types de DA | 62 | 74 |
| Nombre moyen d'années d'expérience dans le domaine des SGEE en général | | |
| DG | 15,8 | 11,3 |
| DA | 10,1 | 7,4 |
| Nombre moyen d'années d'expérience dans le SGEE actuel | | |
| DG | 12,8 | 8,2 |
| DA | 8,3 | 5,6 |

Les deux prochains tableaux présentent le nombre de DG (tableau 7.4) et de DA (tableau 7.5) en fonction du type de SGEE au 31 mars 2023 selon le plus haut diplôme obtenu dans les domaines suivants :

- Gestion, administration ou ressources humaines;
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance;
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.);
- Tout autre domaine.

Ainsi, selon le tableau 7.4, plus de 4 DG sur 10 (44 %) détiennent un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines. Ce diplôme est plus souvent de niveau universitaire (certificat : 32 %, baccalauréat : 25 %, diplôme d'études supérieures : 20 %). Un peu plus de la moitié des DG (52 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation à l'enfance, l'enseignement préscolaire ou tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance, et ce diplôme est plus souvent de niveau collégial (DEC : 29 %, AEC : 26 %) ou universitaire (baccalauréat : 24 %). D'autre part, plus de 13 % des DG détiennent un diplôme dans un domaine de formation non destiné à la petite enfance, et ce diplôme est majoritairement de niveau universitaire (baccalauréat : 50 %) ou de niveau collégial (DEC : 20 %). Quant aux 19 % de DG titulaires d'un diplôme lié à tout autre domaine, ils détiennent plus souvent un baccalauréat (34 %) ou un DEC (20 %).

Du côté des DA (tableau 7.5), la grande majorité d'entre elles (61 %) possèdent un diplôme lié à l'éducation à l'enfance, l'enseignement préscolaire ou tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance, et ce diplôme est le plus souvent collégial (DEC : 38 %, AEC : 23 %) ou universitaire (certificat : 18 %, baccalauréat : 17 %). Pour ce qui est des DA qui ont un diplôme lié à la gestion, à l'administration ou aux ressources humaines

(25 %), ils sont titulaires d'un certificat universitaire dans 46 % des cas. Par ailleurs, environ une ou un DA sur dix détient un diplôme dans un domaine de formation lié à l'éducation non destiné à la petite enfance, et ce diplôme est majoritairement de niveau collégial (DEC : 36 %) ou universitaire (baccalauréat : 36 %). Enfin, 14 % des DA possèdent un diplôme lié à un tout autre domaine, et il s'agit aussi le plus souvent d'un DEC (26 %) ou d'un baccalauréat (25 %).

Tableau 7.4

Répartition des DG selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2023, Québec, 2023

| Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu | | Nombre de DG | | | | | | |
|--|--|--------------|------------|-----------|------------|------------|-------------|--------------|
| | | CPE | CPE-BC | BC | GS | GNS | Total | % |
| Gestion, administration ou ressources humaines | Attestation d'études collégiales (AEC) | 26 | 1 | 2 | 34 | 39 | 102 | 9,0 |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 7 | 2 | 0 | 9 | 4 | 22 | 1,9 |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 22 | 5 | 0 | 27 | 46 | 100 | 8,8 |
| | Certificat universitaire | 236 | 42 | 5 | 37 | 38 | 358 | 31,6 |
| | Programme court universitaire | 23 | 3 | 0 | 8 | 10 | 44 | 3,9 |
| | Baccalauréat | 90 | 27 | 0 | 66 | 99 | 282 | 24,9 |
| | Diplôme d'études supérieures | 75 | 25 | 4 | 57 | 65 | 226 | 19,9 |
| | TOTAL | 479 | 105 | 11 | 238 | 301 | 1134 | 100,0 |
| Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance, service à l'enfance autochtone, etc. | Attestation d'études collégiales (AEC) | 57 | 8 | 2 | 113 | 166 | 346 | 26,1 |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 4 | 1 | 0 | 4 | 8 | 17 | 1,3 |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 149 | 30 | 1 | 91 | 108 | 379 | 28,6 |
| | Certificat universitaire | 75 | 9 | 1 | 22 | 66 | 173 | 13,0 |
| | Programme court universitaire | 8 | 1 | 0 | 2 | 13 | 24 | 1,8 |
| | Baccalauréat | 124 | 12 | 2 | 65 | 114 | 317 | 23,9 |
| | Diplôme d'études supérieures | 15 | 2 | 1 | 17 | 36 | 71 | 5,4 |
| | TOTAL | 432 | 63 | 7 | 314 | 511 | 1327 | 100,0 |
| Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, etc.) | Attestation d'études collégiales (AEC) | 2 | 0 | 0 | 3 | 5 | 10 | 2,9 |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,3 |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 35 | 7 | 0 | 11 | 17 | 70 | 20,4 |
| | Certificat universitaire | 10 | 1 | 0 | 4 | 15 | 30 | 8,7 |
| | Programme court universitaire | 1 | 1 | 0 | 4 | 3 | 9 | 2,6 |
| | Baccalauréat | 53 | 15 | 3 | 42 | 60 | 173 | 50,4 |
| | Diplôme d'études supérieures | 14 | 2 | 0 | 14 | 20 | 50 | 14,6 |
| | TOTAL | 115 | 27 | 3 | 78 | 120 | 343 | 100,0 |
| Tout autre domaine de formation | Diplôme d'études secondaires (DES) | 6 | 1 | 0 | 9 | 14 | 30 | 6,2 |
| | Attestation d'études collégiales (AEC) | 5 | 2 | 0 | 16 | 18 | 41 | 8,4 |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 1 | 0 | 0 | 6 | 9 | 16 | 3,3 |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 21 | 2 | 0 | 38 | 36 | 97 | 20,0 |
| | Certificat universitaire | 18 | 2 | 0 | 17 | 15 | 52 | 10,7 |
| | Programme court universitaire | 4 | 1 | 0 | 2 | 5 | 12 | 2,5 |
| | Baccalauréat | 36 | 5 | 0 | 57 | 65 | 163 | 33,5 |
| | Diplôme d'études supérieures | 15 | 3 | 0 | 26 | 31 | 75 | 15,4 |
| | TOTAL | 106 | 16 | 0 | 171 | 193 | 486 | 100,0 |

Tableau 7.5

Répartition des DA selon le domaine d'études et le plus haut diplôme obtenu, par type de SGEE, 31 mars 2023, Québec, 2023

| Domaine d'études et plus haut diplôme obtenu | | Nombre de DA | | | | | | Total | % |
|---|--|--------------|------------|-----------|------------|------------|--------------|--------------|---|
| | | CPE | CPE-BC | BC | GS | GNS | | | |
| Gestion, administration ou ressources humaines | Attestation d'études collégiales (AEC) | 32 | 0 | 0 | 18 | 20 | 70 | 13,0 | |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 4 | 0 | 0 | 7 | 2 | 13 | 2,4 | |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 24 | 1 | 1 | 13 | 10 | 49 | 9,1 | |
| | Certificat universitaire | 212 | 2 | 2 | 19 | 10 | 245 | 45,5 | |
| | Programme court universitaire | 15 | 0 | 0 | 3 | 4 | 22 | 4,1 | |
| | Baccalauréat | 50 | 0 | 0 | 29 | 24 | 103 | 19,1 | |
| | Diplôme d'études supérieures | 7 | 0 | 0 | 16 | 14 | 37 | 6,9 | |
| | TOTAL | 344 | 3 | 3 | 105 | 84 | 539 | 100,0 | |
| Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance, service à l'enfance autochtone, etc. | Attestation d'études collégiales (AEC) | 84 | 37 | 2 | 88 | 82 | 293 | 22,5 | |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 9 | 3 | 0 | 1 | 4 | 17 | 1,3 | |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 245 | 105 | 2 | 64 | 77 | 493 | 37,8 | |
| | Certificat universitaire | 145 | 51 | 0 | 22 | 14 | 232 | 17,8 | |
| | Programme court universitaire | 14 | 4 | 0 | 1 | 2 | 21 | 1,6 | |
| | Baccalauréat | 111 | 27 | 0 | 32 | 54 | 224 | 17,2 | |
| | Diplôme d'études supérieures | 4 | 4 | 0 | 7 | 10 | 25 | 1,9 | |
| | TOTAL | 612 | 231 | 4 | 215 | 243 | 1305 | 100,0 | |
| Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation non destinées à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, etc.) | Attestation d'études collégiales (AEC) | 2 | 2 | 0 | 2 | 4 | 10 | 4,8 | |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0 | |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 36 | 16 | 0 | 6 | 17 | 75 | 36,1 | |
| | Certificat universitaire | 22 | 6 | 0 | 3 | 2 | 33 | 15,9 | |
| | Programme court universitaire | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1,0 | |
| | Baccalauréat | 30 | 19 | 0 | 12 | 14 | 75 | 36,1 | |
| | Diplôme d'études supérieures | 2 | 0 | 0 | 4 | 7 | 13 | 6,3 | |
| | TOTAL | 92 | 44 | 0 | 28 | 44 | 208 | 100,0 | |
| Tout autre domaine de formation | Diplôme d'études secondaires (DES) | 7 | 5 | 1 | 9 | 12 | 34 | 11,8 | |
| | Attestation d'études collégiales (AEC) | 12 | 4 | 0 | 10 | 20 | 46 | 16,0 | |
| | Certificat d'études collégiales (CEC) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0,3 | |
| | Diplôme d'études collégiales (DEC) | 25 | 11 | 0 | 21 | 17 | 74 | 25,8 | |
| | Certificat universitaire | 21 | 7 | 0 | 2 | 2 | 32 | 11,1 | |
| | Programme court universitaire | 2 | 2 | 0 | 1 | 1 | 6 | 2,1 | |
| | Baccalauréat | 17 | 8 | 0 | 25 | 23 | 73 | 25,4 | |
| | Diplôme d'études supérieures | 3 | 1 | 0 | 11 | 6 | 21 | 7,3 | |
| TOTAL | 87 | 38 | 1 | 79 | 82 | 287 | 100,0 | | |

7.3 Mouvements du personnel de gestion

Les tableaux 7.6 et 7.7 indiquent le nombre de personnes occupant un poste à la DG et à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE, les raisons de ces départs ainsi que les lieux de départ.

7.3.1 Départs définitifs des DG

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce sont 157 DG qui ont définitivement quitté le SGEE, ce qui ne tient pas compte des départs à la retraite (86 en garderie et 71 en CPE) (tableau 7.6).

La raison principale de départ invoquée est en lien avec la carrière (36 %) (ex. : salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession) (tableau 7.6).

Tableau 7.6

Répartition des personnes occupant un poste de DG qui ont définitivement quitté le SGEE du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2023

| Raison du départ | Lieu de départ | | | | | | | | | | | | TOTAL | % |
|---------------------------------|---|----------|-----------|-----------|--|----------|----------|----------|------------------------|----------|-----------|-----------|------------|--------------|
| | Départ pour un autre SGEE en installation | | | | Départ pour un SGEE en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité | | | | Lieu de départ inconnu | | | | | |
| | CPE | CPE-BC | GS | GNS | CPE | CPE-BC | GS | GNS | CPE | CPE-BC | GS | GNS | | |
| Déménagement | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 2 | 1 | 8 | 5,1 |
| Raison familiale ou personnelle | 2 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 5 | 4 | 20 | 12,7 |
| Maladie, accident ou décès | ... | ... | ... | ... | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3 | 1,9 |
| Carrière | 6 | 0 | 6 | 11 | 4 | 0 | 1 | 4 | 12 | 0 | 7 | 5 | 56 | 35,7 |
| Climat de travail | 7 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 0 | 2 | 4 | 23 | 14,6 |
| Départ en lien avec l'employeur | 4 | 0 | 8 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 8 | 1 | 1 | 2 | 27 | 17,2 |
| Temps de transport | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | 4,5 |
| Retour aux études | ... | ... | ... | ... | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0,6 |
| Raison de départ inconnue | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 2 | 3 | 12 | 7,6 |
| TOTAL | 24 | 2 | 19 | 14 | 6 | 0 | 5 | 7 | 37 | 2 | 19 | 22 | 157 | 100,0 |

7.3.2 Départs définitifs des DA

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce sont 199 personnes occupant un poste de DA qui ont définitivement quitté le SGEE, en excluant les départs à la retraite (72 en garderie et 127 en CPE) (tableau 7.7).

Ici également, la principale raison invoquée pour ces départs est en lien avec la carrière (44 %).

Tableau 7.7

Répartition du nombre des personnes occupant un poste à la DA qui ont définitivement quitté le SGEE du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 selon les raisons de leur départ (exception faite des départs à la retraite), Québec, 2023

| Raison du départ | Lieu de départ | | | | | | | | | | | | TOTAL | % |
|---------------------------------|---|-----------|-----------|-----------|--|----------|----------|----------|------------------------|----------|-----------|-----------|------------|--------------|
| | Départ pour un autre service de garde en installation | | | | Départ pour un autre service de garde en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité | | | | Lieu de départ inconnu | | | | | |
| | CPE | CPE-BC | GS | GNS | CPE | CPE-BC | GS | GNS | CPE | CPE-BC | GS | GNS | | |
| Déménagement | 3 | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 13 | 6,5 |
| Raison familiale ou personnelle | 2 | 0 | 2 | 5 | 4 | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 4 | 6 | 29 | 14,6 |
| Maladie, accident ou décès | ... | ... | ... | ... | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1,0 |
| Carrière | 26 | 7 | 13 | 5 | 14 | 6 | 1 | 2 | 8 | 0 | 4 | 2 | 88 | 44,2 |
| Climat de travail | 6 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 6 | 3 | 1 | 0 | 22 | 11,1 |
| Départ en lien avec l'employeur | 3 | 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 8 | 2 | 3 | 3 | 26 | 13,1 |
| Temps de transport | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 3,0 |
| Retour aux études | ... | ... | ... | ... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0,0 |
| Raison de départ inconnue | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 | 4 | 2 | 13 | 6,5 |
| TOTAL | 44 | 14 | 22 | 13 | 22 | 8 | 2 | 2 | 32 | 7 | 20 | 13 | 199 | 100,0 |

7.3.3 Retraites progressives et départs à la retraite

Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, ce sont 27 personnes occupant un poste de DG qui étaient en retraite progressive et 54 qui ont pris leur retraite. C'est dans les GNS que l'âge de la retraite est le plus élevé en moyenne (64,5 ans).

Chez ceux occupant un poste à la DA, 16 retraites progressives et 16 départs à la retraite sont recensés au cours de cette même période. En moyenne, l'âge de la retraite est le plus élevé en GS (72 ans).

Tableau 7.8

Répartition en nombre des retraites progressives et des départs à la retraite ainsi que l'âge moyen de la retraite des DG et des DA, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, Québec, 2023

| | CPE | CPE-BC | GS | GNS | TOTAL |
|--------------------------|------|--------|------|------|-------|
| DG | | | | | |
| Retraite progressive | 7 | 2 | 16 | 2 | 27 |
| Retraite | 34 | 8 | 8 | 4 | 54 |
| Âge moyen de la retraite | 60,9 | 61,0 | 60,1 | 64,5 | |
| DA | | | | | |
| Retraite progressive | 5 | 3 | 5 | 3 | 16 |
| Retraite | 7 | 7 | 1 | 1 | 16 |
| Âge moyen de la retraite | 62,3 | 59,9 | 72,0 | 65,0 | |

Chapitre 8

Langues utilisées par le personnel

Cette section traite de la langue d'usage dans les services de garde parmi les membres du personnel éducateur et les RSGE.

8.1 Langues d'usage des membres du personnel éducateur

Le tableau 8.1 montre d'abord les pourcentages, en moyenne, concernant l'usage des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux enfants dans les CPE, les GS et les GNS. En moyenne, dans les CPE, la grande majorité du personnel éducateur (94 %) s'adresse aux enfants en français, 5 % utilisent l'anglais et 2 % une autre langue (les plus couramment utilisées étant l'espagnol, les langues autochtones et l'arabe). Du côté des garderies, la moyenne d'utilisation de l'anglais s'avère plus élevée (GS : 12 % et GNS : 15 %).

Plus spécifiquement, c'est dans la région de Montréal qu'on trouve les moyennes les plus élevées relativement à l'utilisation de l'anglais (CPE : 14 % et GS : (22 %). Dans les GNS, c'est dans la région de Laval (23 %) que cette moyenne est la plus importante comparativement à Montréal (20 %). De même, l'utilisation de l'anglais est plus élevée dans les GS (11 %) et les GNS (15 %) en Montérégie et dans les GS (12 %) de la région de Laval. Les régions de la Chaudière-Appalaches, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec affichent aussi une plus forte moyenne en ce qui concerne l'utilisation de l'anglais (respectivement 15 %, 13 % et 11 %) dans les GNS. Enfin, ajoutons que les régions du Nord-du-Québec (42 %) et de la Côte-Nord (19 %) présentent les moyennes les plus élevées quant à l'utilisation d'une autre langue dans les CPE.

Tableau 8.1

Pourcentage moyen relativement à l'usage des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux enfants dans les CPE et dans les garderies selon la région, Québec, 2023

| Région | Utilisation des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux enfants – pourcentage moyen | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| | CPE | | | GS | | | GNS | | |
| | Français | Anglais | Autre langue | Français | Anglais | Autre langue | Français | Anglais | Autre langue |
| | % | % | % | % | % | % | % | % | % |
| Bas-Saint-Laurent | 99,8 | 0,2 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 98,3 | 1,7 | 0,0 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 99,6 | 0,2 | 0,3 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 98,1 | 1,5 | 0,5 |
| Capitale-Nationale | 99,6 | 0,3 | 0,2 | 98,0 | 1,5 | 0,5 | 92,6 | 6,7 | 0,7 |
| Mauricie | 96,6 | 0,1 | 3,3 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 93,3 | 5,0 | 1,7 |
| Estrie | 96,8 | 3,1 | 0,0 | 97,7 | 1,9 | 0,4 | 88,4 | 10,5 | 1,1 |
| Montréal | 82,9 | 14,4 | 2,7 | 76,6 | 22,2 | 1,2 | 78,6 | 20,3 | 1,2 |
| Outaouais | 96,1 | 3,8 | 0,1 | 92,3 | 7,3 | 0,4 | 86,5 | 13,0 | 0,5 |
| Abitibi-Témiscamingue | 90,4 | 7,6 | 2,1 | 97,5 | 2,5 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 |
| Côte-Nord | 77,4 | 3,6 | 18,9 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nord-du-Québec | 55,8 | 1,8 | 42,3 | ... | ... | ... | 100,0 | ... | ... |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 88,8 | 10,0 | 1,1 | 95,0 | 5,0 | 0,0 | ... | ... | ... |
| Chaudière-Appalaches | 99,5 | 0,4 | 0,1 | 99,0 | 1,0 | 0,0 | 84,8 | 14,7 | 0,5 |
| Laval | 97,0 | 2,0 | 0,9 | 87,9 | 11,5 | 0,5 | 76,8 | 22,6 | 0,7 |
| Lanaudière | 99,9 | 0,1 | 0,0 | 98,6 | 1,2 | 0,2 | 92,6 | 7,2 | 0,2 |
| Laurentides | 95,9 | 1,9 | 2,1 | 96,1 | 3,9 | 0,0 | 83,8 | 9,6 | 6,6 |
| Montérégie | 97,0 | 2,3 | 0,7 | 88,8 | 10,7 | 0,4 | 84,3 | 14,8 | 0,9 |
| Centre-du-Québec | 99,9 | 0,1 | 0,1 | 99,0 | 0,6 | 0,4 | 85,9 | 11,4 | 2,7 |
| TOTAL | 93,5 | 4,7 | 1,8 | 86,9 | 12,4 | 0,7 | 83,3 | 15,4 | 1,3 |

... : N'a pas lieu de figurer.

L'examen du tableau 8.2 permet de constater que dans les CPE, les GS et les GNS, en ce qui concerne l'utilisation de l'anglais ou d'une autre langue dans les communications entre le personnel éducateur et les parents, la situation est similaire à ce qu'on observait plus haut dans les échanges avec les enfants. En effet, encore ici, dans les CPE, la grande majorité du personnel éducateur (93 %) s'adresse aux parents en français, 6 % utilisent l'anglais et 2 % utilisent une autre langue (les plus couramment utilisées étant l'espagnol et l'arabe), alors que dans les garderies, la moyenne d'utilisation de l'anglais s'avère un peu plus élevée (GS : 14 % et GNS : 15 %).

La région de Montréal affiche les moyennes les plus élevées d'utilisation de l'anglais parmi les CPE et GS (18 % et 24 %). La moyenne est semblable chez les GNS des régions de Montréal et de Laval (22 %). Notons également que la moyenne quant à l'utilisation de l'anglais dans les GS situées à Laval équivaut à 15 %, et à 14 % dans les GNS situées en Outaouais ou dans la Montérégie. Les régions de la Côte-Nord (20 %) et du Nord-du-Québec (40 %) présentent les moyennes les plus élevées en ce qui concerne l'utilisation d'une autre langue dans les CPE.

Tableau 8.2

Pourcentage moyen relativement à l'usage des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux parents dans les CPE et dans les garderies selon la région, Québec, 2023

| Région | Utilisation des langues par les membres du personnel éducateur lorsqu'ils s'adressent aux parents – pourcentage moyen | | | | | | | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| | CPE | | | GS | | | GNS | | |
| | Français | Anglais | Autre langue | Français | Anglais | Autre langue | Français | Anglais | Autre langue |
| | % | % | % | % | % | % | % | % | % |
| Bas-Saint-Laurent | 98,1 | 1,9 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 99,7 | 0,1 | 0,2 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 95,9 | 3,6 | 0,5 |
| Capitale-Nationale | 99,5 | 0,3 | 0,2 | 98,4 | 0,7 | 0,9 | 98,2 | 1,6 | 0,3 |
| Mauricie | 95,7 | 0,3 | 4,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 | 98,3 | 1,8 | 0,0 |
| Estrie | 96,8 | 3,1 | 0,1 | 97,9 | 2,0 | 0,1 | 93,1 | 6,1 | 0,7 |
| Montréal | 79,5 | 17,8 | 2,7 | 73,3 | 24,2 | 2,6 | 75,9 | 22,2 | 2,0 |
| Outaouais | 94,4 | 5,5 | 0,2 | 88,6 | 11,1 | 0,2 | 85,0 | 14,4 | 0,6 |
| Abitibi-Témiscamingue | 91,5 | 7,7 | 0,8 | 97,5 | 2,5 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 0,0 |
| Côte-Nord | 76,5 | 3,6 | 19,8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nord-du-Québec | 55,8 | 4,2 | 40,0 | ... | ... | ... | 100,0 | 0,0 | 0,0 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 89,8 | 10,2 | 0,0 | 95,0 | 5,0 | 0,0 | ... | ... | ... |
| Chaudière-Appalaches | 99,9 | 0,0 | 0,1 | 99,6 | 0,2 | 0,2 | 96,3 | 3,3 | 0,4 |
| Laval | 94,8 | 3,6 | 1,6 | 82,9 | 15,2 | 1,9 | 76,2 | 22,4 | 1,4 |
| Lanaudière | 99,8 | 0,1 | 0,0 | 98,8 | 1,2 | 0,0 | 96,1 | 3,9 | 0,0 |
| Laurentides | 96,0 | 2,1 | 1,9 | 95,4 | 4,4 | 0,2 | 87,0 | 7,2 | 5,8 |
| Montérégie | 96,4 | 2,8 | 0,8 | 86,9 | 12,6 | 0,5 | 85,3 | 14,0 | 0,7 |
| Centre-du-Québec | 99,9 | 0,1 | 0,0 | 99,8 | 0,0 | 0,3 | 99,1 | 0,9 | 0,0 |
| TOTAL | 92,5 | 5,7 | 1,8 | 84,8 | 13,9 | 1,4 | 83,9 | 14,6 | 1,5 |

... : N'a pas lieu de figurer.

8.2 Langues d'usage des RSGE

Pour conclure concernant la langue d'usage, le tableau 8.3 présente les proportions des RSGE selon les langues qu'elles utilisent habituellement pour s'adresser aux enfants. Au total, 95 % d'entre elles utilisent habituellement le français lorsqu'elles communiquent avec les enfants alors que 3 % utilisent l'anglais. Dans une plus faible proportion, soit 2 %, les RSGE emploient une langue tierce.

C'est dans la région de Montréal qu'on trouve la plus grande proportion de RSGE utilisant habituellement l'anglais pour s'adresser aux enfants, soit dans près de 10 % des cas. Par ailleurs, dans cette région, plus de 6 % des RSGE utilisent une autre langue. C'est ensuite dans les régions de l'Outaouais (6 %), de la Côte-Nord (5 %) et de Laval (4 %) que l'anglais est le plus fréquemment utilisé. Ajoutons que les régions de Laval (7 %), de Montréal (6 %) et de la Capitale-Nationale (6 %) se démarquent des autres par un plus grand pourcentage de RSGE utilisant une langue autre que le français et l'anglais. À Montréal et à Laval, une autre langue que le français est ainsi utilisée respectivement par environ 16 % et 11 % des RSGE.

Tableau 8.3

Proportion des RSGE relativement aux langues qu'elles utilisent habituellement pour s'adresser aux enfants, selon la région, Québec, 2023

| Région | Utilisation des langues par les RSGE lorsqu'elles s'adressent aux enfants | | |
|-------------------------------|---|------------|--------------|
| | Français | Anglais | Autre langue |
| | % | % | % |
| Bas-Saint-Laurent | 99,5 | 0,5 | 0,0 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 99,9 | 0,0 | 0,1 |
| Capitale-Nationale | 93,9 | 0,5 | 5,6 |
| Mauricie | 98,3 | 0,7 | 1,0 |
| Estrie | 97,3 | 2,4 | 0,2 |
| Montréal | 84,2 | 9,8 | 6,1 |
| Outaouais | 92,3 | 5,8 | 1,9 |
| Abitibi-Témiscamingue | 99,5 | 0,5 | 0,0 |
| Côte-Nord | 94,6 | 5,4 | 0,0 |
| Nord-du-Québec | 99,6 | 0,4 | 0,0 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 96,9 | 3,1 | 0,0 |
| Chaudière-Appalaches | 99,4 | 0,3 | 0,4 |
| Laval | 88,9 | 4,4 | 6,7 |
| Lanaudière | 99,7 | 0,3 | 0,0 |
| Laurentides | 98,0 | 0,8 | 1,2 |
| Montérégie | 94,9 | 3,2 | 1,9 |
| Centre-du-Québec | 99,8 | 0,2 | 0,0 |
| TOTAL | 94,8 | 2,9 | 2,2 |

Annexe I
Questionnaire CPE 2022-2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023
Centre de la petite enfance (CPE)

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

| | | | |
|-----------|--|-------|--|
| Nom | | Titre | |
| Signature | | Date | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)

Nom du CPE : _____

Numéro du CPE : _____

Adresse complète : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Nom de l'installation : _____ Numéro : _____ Nombre de places au permis : _____

Région administrative : _____

Numéro du bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : _____

Numéro du second bureau coordonnateur (s'il y a lieu) : _____

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N'AUREZ QU'À LES MODIFIER S'ILS SONT INEXACTS)

Téléphone : _____

Courriel : _____

SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre service de garde éducatif

- Une ou plusieurs installations **n'étaient pas encore ouvertes ou les services n'étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2023.

Indiquez le numéro des installations touchées par cette situation : _____

- Répondez aux questions selon l'information disponible.

Cette information sera vérifiée à l'aide de nos données administratives.

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

1.2 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2023, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.3 Au cours de l'exercice financier 2022-2023, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

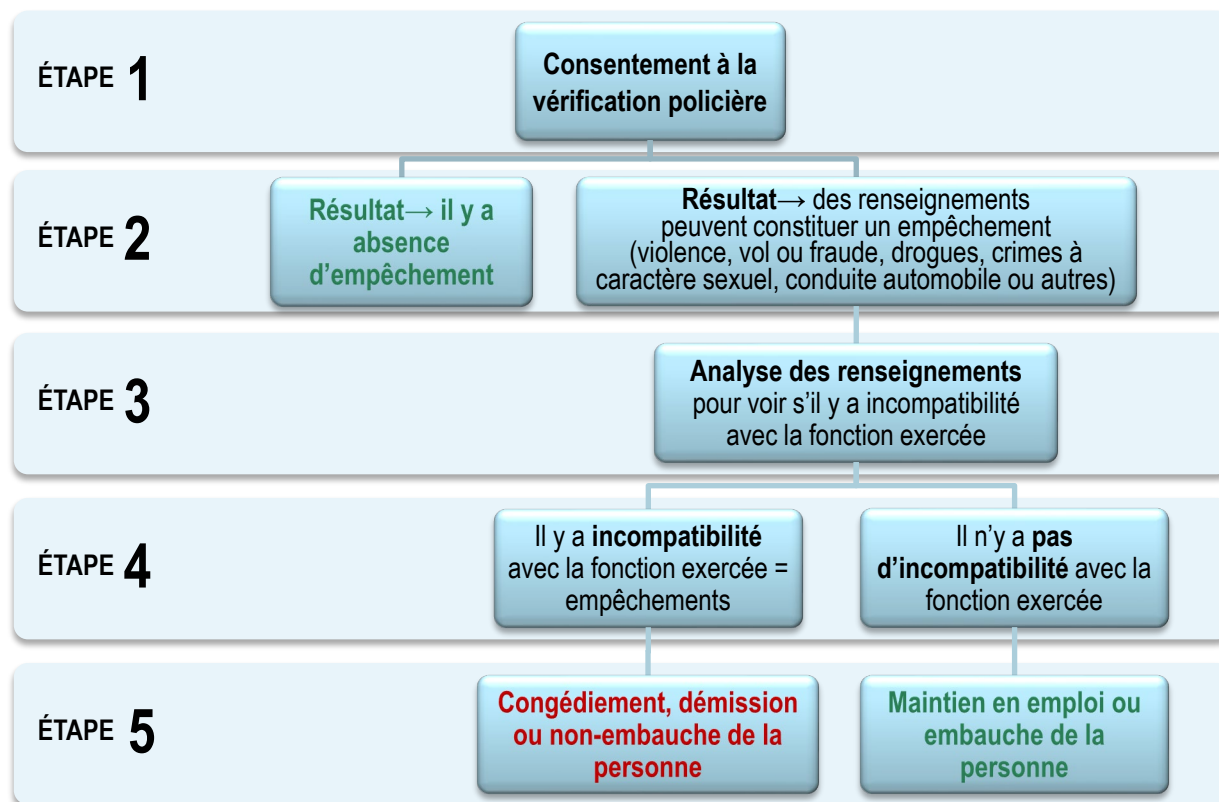
- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 2

Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

| Sujet ou titre de la formation | Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation |
|--------------------------------|--|
| | |
| | |
| | |

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

| Catégorie de personnel/ candidats | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre) | Maintien en emploi/ embauche (nombre) |
|--------------------------------------|--|---|---|
| Personnel de gestion | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

| | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Cas soumis au comité d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements du Ministère (nombre) | Retrait de l'administrateur (nombre) | Maintien de l'administrateur (nombre) |
|------------------------------------|--|---|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Membre du conseil d'administration | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

| Catégorie de personnel/candidat | Nombre de personnes | Catégorie de renseignements | | | | | |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------|
| | | Violence (nombre) | Vol ou fraude (nombre) | Drogue (nombre) | Acte à caractère sexuel (nombre) | Conduite automobile (nombre) | Autre (nombre) |
| Personnel de gestion | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

2.3 En date du 31 mars 2023, existait-il un ou des comités d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements auxquels votre CPE pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)
 interne (autre que le conseil d'administration)
 régional
 provincial
 autre (précisez) :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

3. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, **combien de signalements effectués par votre CPE** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- *Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.*

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|---|------------------------|
| Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC | <input type="text"/> |
| Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE) | <input type="text"/> |

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 202 au 31 mars 2023, **à combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- *Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.*

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|---|------------------------|
| Membre du conseil d'administration du CPE ou du BC | <input type="text"/> |
| Membre du personnel du CPE ou du BC (y compris le personnel de gestion et à l'exception des RSGE) | <input type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

Numéro de l'installation pour les réponses aux questions 4 à 9 : _____

USAGERS

4. Répartissez les enfants inscrits à votre CPE au cours de la période du **20 au 26 février 2023** pour cette installation, selon l'entente de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de leur âge au **30 septembre 2022** (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.
- Par exemple, si un enfant fréquentant le CPE au cours de la période du 20 au 26 février 2023 a eu 3 ans le 1^{er} janvier 2023, vous devez l'inscrire dans le groupe de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2022.

| Âge des enfants au 30 septembre 2022 | Nombre d'enfants de sexe féminin | Nombre d'enfants de sexe masculin |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| Moins de 6 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 6 à 11 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 12 à 17 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 18 à 23 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 2 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 3 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans – ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans – ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans – fréquentant la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 6 ans ou plus | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre total d'enfants inscrits (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Nombre total d'enfants inscrits :

4.1 Pour la période du **20 au 26 février 2023**, votre CPE offrait-il des places en pouponnière, pour cette installation?

- Oui
 Non

4.2 Veuillez indiquer le nombre d'enfants **inscrits en pouponnière**, pour cette installation, selon l'entente de service, **peu importe leur âge**, pour la période du **20 au 26 février 2023**.

Nombre d'enfants inscrits en pouponnière :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période **du 20 au 26 février 2023** (question 4) selon leur **fréquentation** indiquée dans **l'entente de services de garde éducatifs**.

| Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits | Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits |
|------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| 1 jour ou moins | <input type="text"/> | 3,5 jours | <input type="text"/> |
| 1,5 jour | <input type="text"/> | 4 jours | <input type="text"/> |
| 2 jours | <input type="text"/> | 4,5 jours | <input type="text"/> |
| 2,5 jours | <input type="text"/> | 5 jours | <input type="text"/> |
| 3 jours | <input type="text"/> | Plus de 5 jours | <input type="text"/> |

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____

CPE : _____ Numéro du CPE : _____


SERVICES OFFERTS

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre CPE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, pour cette installation.

| SERVICES OFFERTS | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Fin de semaine : | | |
| samedi uniquement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| dimanche uniquement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| les deux jours (samedi et dimanche) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

6.1 Pour chaque type de service offert par le CPE pour cette installation, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période **du 20 au 26 février 2023**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

| ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT | Nombre d'enfants inscrits |
|--|--|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="text"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="text"/> |
| Fin de semaine au total | <input type="text"/>  |
| le samedi uniquement <input type="text"/> | Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine. |
| le dimanche uniquement <input type="text"/> | |
| le samedi et le dimanche <input type="text"/> | |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="text"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="text"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LANGUES UTILISÉES EN SERVICES DE GARDE

Répondez aux questions suivantes sur la langue utilisée dans votre CPE, selon l'installation.

7. Lorsque les membres du personnel éducateur s'adressent aux enfants qui fréquentent l'installation, quelle est ou quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement)?

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- Si plus de trois langues autres que le français ou l'anglais sont utilisées, inscrivez les trois principales.
- Répondez en fonction d'une journée type (au cours de l'exercice financier 2022-2023).

| LANGUES UTILISÉES | | Proportion selon l'usage (%) |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Français | | <input type="text"/> |
| Anglais | | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

7.1 Lorsque les membres du personnel (personnel d'encadrement et personnel éducateur) s'adressent aux parents des enfants qui fréquentent l'installation, quelle est ou quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement) ?

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- Si plus de trois langues autres que le français ou l'anglais sont utilisées, inscrivez les trois principales. Répondez en fonction d'une journée type (pendant l'année financière 2022-2023).

| LANGUES UTILISÉES | | Proportion selon l'usage (%) |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Français | | <input type="text"/> |
| Anglais | | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une installation de CPE doit répondre aux critères suivants :

ET

- Être située **sur un lieu de travail ou d'études (autre que le CPE) ou à proximité de ce lieu;**
- Accorder, **dans sa politique d'admission, la priorité aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.**

8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2023, l'installation était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 9.

8.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour cette installation) et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

8.2 Pour cette installation, le CPE bénéficiait-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- *Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié l'installation.*
- Aucun soutien
- Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
- Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
- Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
- Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
- Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
- Autre type de soutien (précisez) :

8.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*
- *S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.*

- Réseau de la santé
- Fonction publique
- Réseau de l'éducation
- Entreprise privée
- Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- Organisme communautaire

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine du **20 au 26 février 2023**.

A. Réseau de la santé

| Réseau de la santé | Sous-secteur du milieu de travail | | Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre) |
|---|-----------------------------------|-----------------------|---|
| | OUI | NON | |
| Centre de réadaptation | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre local de services communautaires (CLSC) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre hospitalier | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Autre sous-secteur de la santé (précisez) : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

B. Fonction publique

| Fonction publique | Sous-secteur du milieu de travail | | Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre) |
|------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---|
| | OUI | NON | |
| Gouvernement du Québec | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Gouvernement du Canada | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Municipalité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Société d'État | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

C. Réseau de l'éducation

| Réseau de l'éducation | Sous-secteur du milieu | | Nombre d'enfants dont un parent : | | |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------|----------------------------|
| | OUI | NON | <u>travaille dans</u> | <u>étudie dans</u> | <u>travaille et étudie</u> |
| | | | <u>le milieu</u> | <u>le milieu</u> | <u>dans le milieu</u> |
| | | | (nombre) | (nombre) | (nombre) |
| Cégep | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Université | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| École primaire ou secondaire (publique ou privée) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Centre de formation professionnelle des adultes | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

D. Entreprise privéeNombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement : Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (ex. : parc industriel, tour de bureaux) :

F. Organisme communautaireNombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

- 8.4** Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec l'**article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)**.

9. Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à cette installation **au cours de la semaine du 20 au 26 février 2023** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.
- Pour le nombre d'heures travaillées : Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : $35 + 30 = 65$.

Personnel éducateur qualifié :

Nombre de **membres du personnel éducateur qualifié** qui ont travaillé à cette installation au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **qualifié** au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Personnel éducateur non qualifié :

Nombre de **membres du personnel éducateur non-qualifié** qui ont travaillé à cette installation au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **non-qualifié** au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

- 9.1 Selon l'article 23 du RSGEE, le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins 2 membres du personnel de garde sur 3 sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde¹. Toutefois, un assouplissement au règlement relatif à l'urgence sanitaire, en vigueur jusqu'au 1^{er} mars 2023, permet que ce ratio soit de 1 membre du personnel de garde sur 3.
- 9.2 Veuillez indiquer si vous avez respecté ce ratio de 1 sur 3 au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :
- Oui
- Non
- 9.3 Dans le cas où vous n'avez pas réussi à respecter ce ratio au cours de cette semaine de référence, veuillez indiquer à quel pourcentage du temps vous n'avez pas pu respecter ce ratio : %

(Pourcentage du temps pendant lequel le ratio n'a pas été respecté = nombre d'heures pendant lesquelles vous n'avez pas pu respecter le ratio / nombre total d'heures de prestation des services de garde auprès des enfants)

¹ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%202%20/>

INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

NOTE IMPORTANTE : Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d'un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde éducative en installation, à la garde éducative en milieu familial ou aux deux types de garde éducatives. L'information relative aux responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en installation (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de l'installation (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés à l'entretien);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des personnes responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) et du personnel éducateur en installation (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du service de garde éducatif ou du bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE EDUCATIFS

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde éducatifs doivent être considérés dans cette section.

Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec le CPE.

NOTE IMPORTANTE : Si l'entreprise détient à la fois un permis de CPE et un ou plus d'un agrément de bureau coordonnateur, les réponses aux questions de la section sur le personnel doivent comprendre l'information relative à l'ensemble de son personnel qui emploie son temps à la garde éducative en installation, à la garde éducative en milieu familial ou aux deux types de garde éducatives. L'information relative aux responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) est colligée dans les rapports d'activités des bureaux coordonnateurs.

10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde éducatifs (de l'ensemble des installations) au 31 mars 2023 en fonction de leur sexe. Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Gestionnaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur qualifié | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur non qualifié | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

10.1 Indiquez le nombre de **gestionnaires** (de l'ensemble des installations) qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel) en date du 31 mars 2023.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question 10.
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Permanent ou en période d'essai Temps plein | Permanent ou en période d'essai Temps partiel | Occasionnel Temps plein | Occasionnel Temps partiel |
|--------------|---|---|-------------------------|---------------------------|
| Gestionnaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

LE PERSONNEL DE GESTION

11. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2023 ⇒ Passez à la question 12

12. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2023 ⇒ Passez à la question 14

13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2023.

personnes

INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- *Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.*
- *Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans le contrat de travail des gestionnaires. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».*
- *Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.*
- *Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).*
- *Note : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.*

DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérés. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2023, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.
⇒ **Passez à la question 17**

15. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
- Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

15.1 Indiquez le nombre de jours fériés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|---|---|
| Jours fériés <i>(jour de l'An, fête du Travail, etc.)</i> La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée. | <input style="width: 60px; height: 30px;" type="text"/> |

15.2 Indiquez le nombre de jours de congé payés de maladie prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés de maladie* : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|-------------------------|---|
| Congé de maladie | <input style="width: 60px; height: 30px;" type="text"/> |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

15.3 Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--|----------------------|
| Congé pour obligations familiales | <input type="text"/> |

15.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--------------------------|----------------------|
| Congés personnels | <input type="text"/> |

16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2023 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 10.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

| POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS | NON PRÉVU | PRÉVU | Après combien d'années de service continu |
|--|-----------------------|-------------------------------------|---|
| 3 semaines (6 %) | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| 4 semaines (8 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 5 semaines (10 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 6 semaines (12 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 7 semaines (14 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

17.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

17.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

18. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**. années**19.** Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde éducatif actuel**. années

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

20.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

20.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

| | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

20.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

| | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

20.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

20.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

21. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

22. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

23.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

23.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

23.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

23.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

23.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)
 - Diplôme d'études secondaires (DES)

24. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

25. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

26.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

26.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

26.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

26.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

26.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

27. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**.

28. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

29. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

29.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

29.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

29.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

30. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

31. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

32.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

33. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

34. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

35.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

35.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

36. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

37. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – gestion d'une installation | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | |

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

38.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

40. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 42.2

42. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

42.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|---|--|---|------------------------|
| | Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée) | Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.) | | | |
| Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.) | | | |
| Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

42.2 Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 43

42.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction générale (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

42.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

La direction adjointe

43. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** le service de garde éducatif entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 44.2

44. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (**en excluant les départs à la retraite**).

personnes

44.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (**en excluant les départs à la retraite**).

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|--|--|---|------------------------|
| | Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée) | Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.) | | | |
| Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.) | | | |
| Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

44.2 Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 45

44.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction adjointe (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

44.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

L'Association des cadres des CPE

45. En date du 31 mars 2023, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**?

- Oui
- Préfère ne pas répondre ⇒ Passez à la question 46
- Non ⇒ Passez à la question 46

45.1 Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE**.

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :

| |
|--|
| |
| |

LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du *RSGEE*, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le refus d'admission survient lorsque le service de garde éducatif communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, le service de garde éducatif peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons).

Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment de places ou de personnel éducateur pour tous les enfants dont les parents sont à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, **vous ne devez pas inclure le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre service de garde éducatif à cause d'un manque de places ou d'un manque de personnel.**

46. Avez-vous **refusé l'admission** à des enfants à votre CPE au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 47
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 47

46.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, **le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre service de garde éducatif au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023** :

46.2 Veuillez répartir le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission selon les motifs principaux de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux places à contribution réduite :
- Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a des besoins particuliers et demande des soins que le CPE n'est pas en mesure de lui offrir :
- Autres motifs :
- Précisez le motif (un manque de places ou d'éducatrices ne constitue pas un motif valable):

46.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Auprès de votre service de garde éducatif :
- Auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

46.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre CPE a-t-il été **maintenu** (nombre)?

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

47. Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde éducatifs ou à l'expulsion d'enfants de votre CPE au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Fin du questionnaire
- Ne sais pas ⇒ Fin du questionnaire

47.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

47.2 Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre CPE :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** du CPE (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- Le **parent** a des **comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle du CPE (ex. : acte de violence);
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS il est manifeste que les ressources de services de garde éducatif ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers;
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;
- À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources du CPE ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier;
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents au CPE sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que le CPE ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- Le CPE, par l'**organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- Autres motifs** (précisez) :

47.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Au près de votre CPE :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

47.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre CPE a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

| | | | |
|--|--|------------------|--|
| Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis) | | | |
| tenue à (lieu) | | | |
| le | | à (heure : HHMM) | |
| sur proposition de | | | |
| qui reçoit l'appui de | | | |
| Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du CPE | | | |
| dont le numéro de permis est le | | | |
| pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration : | | | |
| Nom | | Titre | |
| Nom | | Titre | |

Copie certifiée conforme

| | | | |
|------------------------------------|--|-----------------|--|
| Nom de la personne autorisée | | Date (AAAAMMJJ) | |
| Signature de la personne autorisée | | | |

ADMINISTRATION PROVISoire

| | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Cochez cette case si le CPE est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités. |
|--------------------------|--|

Table des matières

| | |
|---|---|
| DÉCLARATION..... | 1 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE | 2 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 3 |
| 1. Fournissez les renseignements suivants relativement au conseil d'administration | 3 |
| 1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :..... | 3 |
| 1.2 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2023, en fonction de leur sexe. ... | 3 |
| 1.3 Au cours de l'exercice financier 2022-2023, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?..... | 3 |
| PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS | 4 |
| 2. Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez des membres du personnel du CPE ou du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions , des renseignements pouvant constituer un empêchement? | 4 |
| 2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements. | 4 |
| 2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenaient les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement..... | 5 |
| 2.3 En date du 31 mars 2023, existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre CPE pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?..... | 5 |
| SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)..... | 6 |
| 3. Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, combien de signalements effectués par votre CPE auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?..... | 6 |
| 3.1 Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, à combien de dossiers votre CPE a-t-il collaboré avec le DPJ dans le contexte d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel? | 6 |
| USAGERS..... | 7 |
| 4. Répartissez les enfants inscrits à votre CPE au cours de la période du 20 au 26 février 2023 pour cette installation, selon l'entente de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2022 (et non selon les groupes d'âge du service). | 7 |
| 4.1 Pour la période du 20 au 26 février 2023 , votre CPE offrait-il des places en pouponnière, pour cette installation?..... | 7 |
| 4.2 Veuillez indiquer le nombre d'enfants inscrits en pouponnière , pour cette installation, selon l'entente de service, peu importe leur âge , pour la période du 20 au 26 février 2023 | 7 |
| 5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits à cette installation au cours de la période du 20 au 26 février 2023 (question 4) selon leur fréquentation indiquée dans l'entente de services de garde éducatifs | 8 |
| SERVICES OFFERTS | 9 |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

| | |
|---|----|
| 6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre CPE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, pour cette installation. | 9 |
| 6.1 Pour chaque type de service offert par le CPE pour cette installation, indiquez le nombre d'enfants inscrits selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période du 20 au 26 février 2023. | 9 |
| LANGUES UTILISÉES EN SERVICES DE GARDE | 10 |
| 7. Lorsque les membres du personnel éducateur s'adressent aux enfants qui fréquentent l'installation, quelle est ou quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement)? | 10 |
| 7.1 Lorsque les membres du personnel (personnel d'encadrement et personnel éducateur) s'adressent aux parents des enfants qui fréquentent l'installation, quelle est quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement) ? | 10 |
| RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES..... | 11 |
| 8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2023, l'installation était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études? | 11 |
| 8.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre le CPE (pour cette installation) et le milieu de travail ou d'études?..... | 11 |
| 8.2 Pour cette installation, le CPE bénéficiait-il d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études? | 11 |
| 8.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études. | 11 |
| 8.4 Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission : | 13 |
| QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR | 14 |
| 9. Indiquez le nombre de membres du personnel éducateur qui ont travaillé à cette installation au cours de la semaine du 20 au 26 février 2023 selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE..... | 14 |
| 9.1 Selon l'article 23 du RSGEE, le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins 2 membres du personnel de garde sur 3 sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde. Toutefois, un assouplissement au règlement relatif à l'urgence sanitaire, en vigueur jusqu'au 1 ^{er} mars 2023, permet que ce ratio soit de 1 membre du personnel de garde sur 3..... | 14 |
| 9.2 Veuillez indiquer si vous avez respecté ce ratio de 1 sur 3 au cours de la semaine du 20 au 26 février 2023 : 14 | |
| 9.3 Dans le cas où vous n'avez pas réussi à respecter ce ratio au cours de cette semaine de référence, veuillez indiquer à quel pourcentage du temps vous n'avez pas pu respecter ce ratio : % | 14 |
| INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL..... | 15 |
| PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS..... | 16 |
| 10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre entreprise de services de garde éducatifs (de l'ensemble des installations) au 31 mars 2023 en fonction de leur sexe. <i>Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.</i> | 16 |
| 10.1 Indiquez le nombre de gestionnaires (de l'ensemble des installations) qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel) en date du 31 mars 2023..... | 16 |
| LE PERSONNEL DE GESTION..... | 18 |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

11. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**? 18
12. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe? 18
13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2023.
18

INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES 19

DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL 19

CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES 20

14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des **gestionnaires**? 20
15. Cochez le ou les **types de congés payés** sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein. 20
- 15.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle). 20
- 15.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle). 20
- 15.3 Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle). 21
- 15.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle). 21
16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2023 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances. 21

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE 22

17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : 22
- 17.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**. 22
- 17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**. 22
- 17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). 22
- 17.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**. 23
18. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale**, **tous services de garde éducatifs confondus**. 23
19. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **service de garde éducatif actuel**. 23

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 24

20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 24
- 20.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :
24
- 20.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. 24
- 20.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance. 24
- 20.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). 25
- 20.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation. 25
21. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**. 25
22. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**. 25

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 26

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 26
- 23.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :
26
- 23.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. 26
- 23.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance. 26
- 23.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). 27
- 23.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation. 27
24. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**. 27
25. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel**. 27

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 28

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 28

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

| | | |
|--|---|----|
| 26.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | 28 |
| 26.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 28 |
| 26.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 28 |
| 26.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)..... | 29 |
| 26.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 29 |
| 27. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 29 |
| 28. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde éducatif actuel | 29 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | 30 |
| 29. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 30 |
| 29.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | 30 |
| 29.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 30 |
| 29.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 30 |
| 29.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)..... | 31 |
| 29.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 31 |
| 30. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 31 |
| 31. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde éducatif actuel | 31 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | 32 |
| 32. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 32 |
| 32.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | 32 |

| | | |
|---|--|----|
| 32.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. | 32 |
| 32.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance. | 32 |
| 32.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). | 33 |
| 32.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation. | 33 |
| 33. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 33 |
| 34. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde éducatif actuel | 33 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | 34 |
| 35. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale. | 34 |
| 35.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | 34 |
| 35.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. | 34 |
| 35.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance. | 34 |
| 35.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). | 35 |
| 35.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation. | 35 |
| 36. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 35 |
| 37. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde éducatif actuel | 35 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | 36 |
| 38. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale. | 36 |
| 38.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | 36 |
| 38.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. | 36 |
| 38.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec | |

| | |
|--|----|
| spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 36 |
| 38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). | 37 |
| 38.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 37 |
| 39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 37 |
| 40. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du service de garde éducatif actuel | 37 |
| LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION | 38 |
| 41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la direction générale ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? | 38 |
| 42. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la direction générale au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite). | 38 |
| 42.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la direction générale qui ont définitivement quitté le service de garde éducatif entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite)..... | 38 |
| 42.2 Durant la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la direction générale étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite ? | 39 |
| 42.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. | 39 |
| 42.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la direction générale au moment où ils ont pris leur retraite..... | 39 |
| 43. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la direction adjointe ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? | 40 |
| 44. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la direction adjointe au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite). | 40 |
| 44.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont quitté définitivement le service de garde éducatif entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite)..... | 40 |
| 44.2 Durant la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite ? | 41 |
| 44.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. | 41 |
| 44.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe au moment où ils ont pris leur retraite..... | 41 |
| 45. En date du 31 mars 2023, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi membres de l'Association des cadres des CPE ? | 42 |
| 45.1 Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi membres de l'Association des cadres des CPE | 42 |
| LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS | 43 |

CPE : _____ Numéro du CPE : _____

- 46.** Avez-vous **refusé l'admission** à des enfants à votre CPE au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**? 43
- 46.1** Veuillez indiquer, à votre connaissance, **le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre service de garde éducatif au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023** : 43
- 46.2** Veuillez répartir le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission selon les motifs principaux de ces refus : 43
- 46.3** Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? 43
- 46.4** À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre CPE a-t-il été **maintenu** (nombre)? 43
- 47.** Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde éducatifs ou à l'expulsion d'enfants de votre CPE au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023? 44
- 47.1** Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 : 44
- 47.2** Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre CPE : 44
- 47.3** Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**? 44
- 47.4** À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre CPE a-t-elle été **maintenue** (nombre)? 44
- ADMINISTRATION PROVISOIRE 45

Annexe II
Questionnaire garderie 2022-2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023
Garderie

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille (Ministère).

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance tous les renseignements inscrits sont exacts.

| | | | |
|-----------|--|-------|--|
| Nom | | Titre | |
| Signature | | Date | |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDERIE

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER)

Nom de la garderie : _____

Numéro de la garderie : _____ Nombre de places au permis : _____

Adresse complète : _____

(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER – VOUS N’AUREZ QU’À LES MODIFIER S’ILS SONT INEXACTS)

Téléphone : _____

Courriel : _____

SITUATION SPÉCIALE – Cochez si cela correspond à la situation de votre garderie :

- La garderie **n’était pas encore ouverte** ou les services **n’étaient pas encore offerts**, mais le permis était en vigueur au 31 mars 2023.

- Répondez aux questions selon l’information disponible.

Cette information sera vérifiée à l’aide de nos données administratives.

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

COMITÉ DE PARENTS

1. En date du 31 mars 2023, pour répondre aux exigences de l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), il existait dans votre garderie :

- Un **comité consultatif de parents** ⇒ Répondez à la question 1.1. et à ses sous-questions.
- Un **conseil d'administration composé majoritairement de parents** usagers des services ⇒ Répondez à la question 1.5. et à ses sous-questions.

1.1 Fournissez les renseignements suivants relativement au **comité de parents** :

1.2 Nombre de membres du comité des parents au 31 mars 2023 :

1.3 Répartissez les membres du comité des parents, en date du 31 mars 2023 en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.4 Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice financier du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023** :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fournissez les renseignements suivants relativement au conseil d'administration.

1.5 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

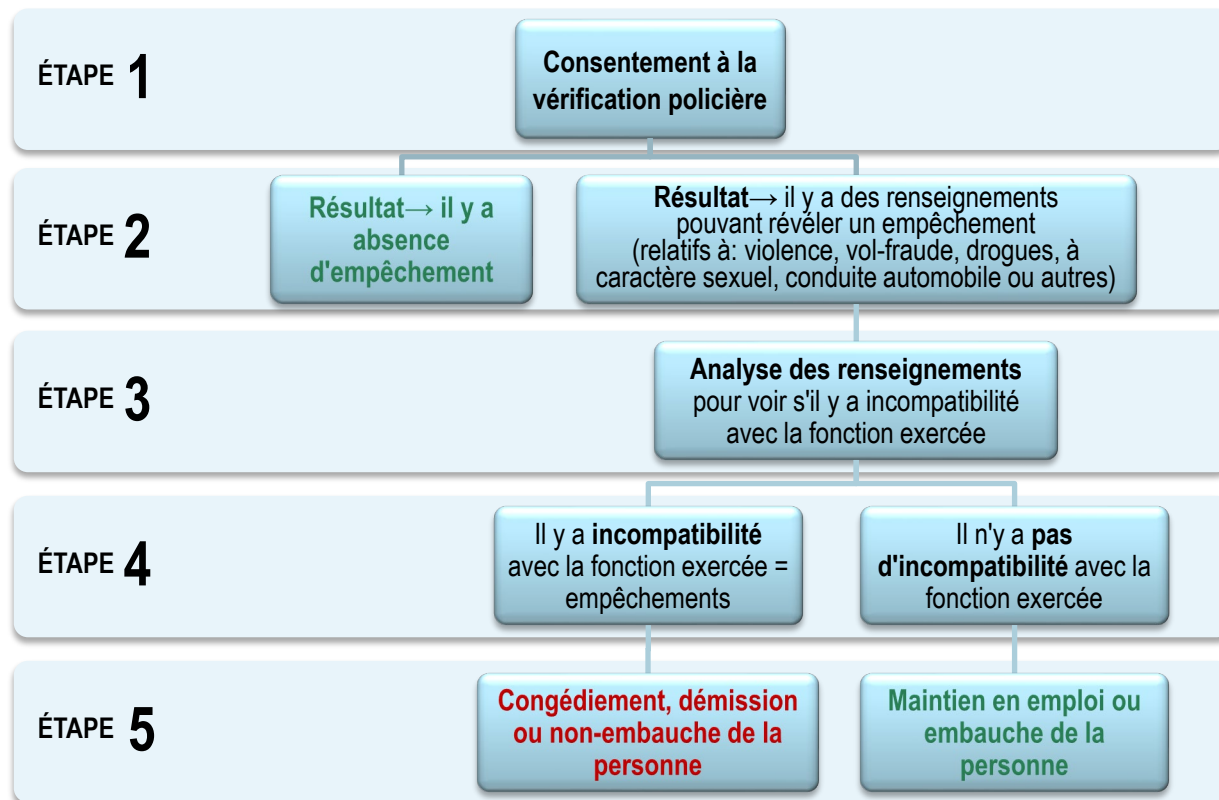
1.6 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2023, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du personnel de la garderie, ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 2.3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

| Catégorie de personnel/ candidats | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre) | Maintien en emploi/ embauche (nombre) |
|--------------------------------------|--|---|---|
| Personnel de gestion | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

| | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Cas soumis au comité d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements du Ministère (nombre) | Retrait de l'administrateur (nombre) | Maintien de l'administrateur (nombre) |
|------------------------------------|--|---|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Membre du conseil d'administration | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

| Catégorie de personnel/candidat | Nombre de personnes | Catégorie de renseignements | | | | | |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------|
| | | Violence (nombre) | Vol ou fraude (nombre) | Drogue (nombre) | Acte à caractère sexuel (nombre) | Conduite automobile (nombre) | Autre (nombre) |
| Personnel de gestion | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personnel éducateur | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

2.3 En date du 31 mars 2023 existait-il un ou des comités d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements auxquels votre garderie pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 3

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)
- interne (autre que le conseil d'administration)
- régional
- provincial
- autre (précisez) :

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

3. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, **combien de signalements effectués par votre garderie** auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|---|------------------------|
| Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration | <input type="text"/> |
| Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion | <input type="text"/> |

3.1 Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, **à combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré** avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans le milieu familial ou l'entourage personnel de l'enfant.

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|---|------------------------|
| Propriétaire, actionnaire ou membre du conseil d'administration | <input type="text"/> |
| Membre du personnel de la garderie, y compris le personnel de gestion | <input type="text"/> |

USAGERS

4. Répartissez les enfants inscrits à votre garderie au cours de la période du **20 au 26 février 2023** selon l'entente de services de garde, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2022 (et non selon les groupes d'âge du service).

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.
- Par exemple, si un enfant fréquentant la garderie au cours de la période du 20 au 26 février 2023 a eu 3 ans le 1^{er} janvier 2023, vous devez l'inscrire dans le groupe de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2022.

| Âge des enfants au 30 septembre 2022 | Nombre d'enfants de sexe féminin | Nombre d'enfants de sexe masculin |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|
| Moins de 6 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 6 à 11 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 12 à 17 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 18 à 23 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 2 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 3 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans – ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans – fréquentant la « maternelle 4 ans » du réseau de l'éducation | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans – ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans – fréquentant la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 6 ans ou plus | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre total d'enfants inscrits (Le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse aux questions 7 et 8.1 ou 8.2) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Nombre total d'enfants inscrits :

4.1 Pour la période du **20 au 26 février 2023**, votre garderie offrait-elle des places en pouponnière?

- Oui
 Non

4.2 Veuillez indiquer le nombre d'enfants **inscrits en pouponnière**, selon l'entente de service, **peu importe leur âge**, pour la période du **20 au 26 février 2023**.

Nombre d'enfants inscrits en pouponnière :

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits au cours de la période **du 20 au 26 février 2023** (question 6) selon leur **fréquentation** indiquée dans **l'entente de services de garde**.

| Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits | Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits |
|------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| 1 jour ou moins | <input type="text"/> | 3,5 jours | <input type="text"/> |
| 1,5 jour | <input type="text"/> | 4 jours | <input type="text"/> |
| 2 jours | <input type="text"/> | 4,5 jours | <input type="text"/> |
| 2,5 jours | <input type="text"/> | 5 jours | <input type="text"/> |
| 3 jours | <input type="text"/> | Plus de 5 jours | <input type="text"/> |

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____


SERVICES OFFERTS

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre garderie de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| SERVICES OFFERTS | Oui | Non |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Fin de semaine : | | |
| samedi uniquement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| dimanche uniquement | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| les deux jours (samedi et dimanche) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

6.1 Pour chaque type de service offert par la garderie, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 20 au 26 février 2023**.

- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

| ENFANTS INSCRITS POUR CHAQUE SERVICE OFFERT | Nombre d'enfants inscrits |
|--|--|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="text"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="text"/> |
| Fin de semaine au total | <input type="text"/>  |
| le samedi uniquement <input type="text"/> | Ce total doit correspondre à celui indiqué pour le nombre total d'enfants inscrits la fin de semaine. |
| le dimanche uniquement <input type="text"/> | |
| le samedi et le dimanche <input type="text"/> | |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="text"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="text"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="text"/> |

LANGUES UTILISÉES EN SERVICES DE GARDE

Répondez aux questions suivantes sur la langue utilisée dans votre garderie.

7. Lorsque les membres du personnel éducateur s'adressent aux enfants qui fréquentent la garderie, quelle est ou quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement)?

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- Si plus de trois langues autres que le français ou l'anglais sont utilisées, inscrivez les trois principales.
- Répondez en fonction d'une journée type (au cours de l'exercice financier 2022-2023).

| LANGUES UTILISÉES | | Proportion selon l'usage (%) |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Français | | <input type="text"/> |
| Anglais | | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

7.1 Lorsque les membres du personnel (personnel d'encadrement et personnel éducateur) s'adressent aux parents des enfants qui fréquentent la garderie, quelle est ou quelles sont les langues qu'ils utilisent habituellement, et dans quelle proportion chacune est-elle utilisée (approximativement)?

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- Si plus de trois langues autres que le français ou l'anglais sont utilisées, inscrivez les trois principales.
- Répondez en fonction d'une journée type (pendant l'année financière 2022-2023).

| LANGUES UTILISÉES | | Proportion selon l'usage (%) |
|----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| Français | | <input type="text"/> |
| Anglais | | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES

Pour être considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études, une garderie doit répondre aux critères suivants :

ET

- Être située **sur** un lieu de travail ou d'études (autre que la garderie) **ou à proximité** de ce lieu;
- Accorder, **dans sa politique d'admission**, la **priorité** aux travailleurs ou aux étudiants du milieu de travail ou d'études.

8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2023, votre garderie était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 9.

8.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre votre garderie et le milieu de travail ou d'études?

- Oui
- Non

8.2 Votre garderie bénéficiait-elle d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études?

- *Cochez toutes les formes de soutien dont a bénéficié la garderie.*

- Aucun soutien
- Soutien administratif (photocopies, service de paie ou de courrier, papeterie, télécopieur)
- Soutien financier (prêt, don, bail emphytéotique, loyer, prêt de locaux ou de matériel, stationnement, chauffage, électricité, repas, ordinateurs, matériel audiovisuel, jeux et jouets)
- Soutien technique (ressources humaines, soutien professionnel, comptabilité, informatique)
- Soutien apporté aux activités récréatives (piscine, gymnase)
- Soutien apporté à l'entretien (rénovation, peinture, déneigement, buanderie)
- Autre type de soutien (précisez) :

8.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études.

- *Cochez tous les choix qui s'appliquent.*
- *S'il s'agit d'un organisme qui représente un regroupement de milieux de travail ou d'études (un parc industriel, par exemple), cochez « regroupement de milieux de travail ou d'études ». S'il s'agit de plusieurs milieux de travail ou d'études, fournissez les renseignements pour chacun.*

- Réseau de la santé
- Fonction publique
- Réseau de l'éducation
- Entreprise privée
- Regroupement de milieux de travail ou d'études (p. ex. : parc industriel, tour de bureaux)
- Organisme communautaire

Pour chaque secteur que vous avez coché, indiquez le ou les sous-secteurs du ou des milieux de travail ou d'études et, pour chacun, **précisez le nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans ce milieu au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023**.

A. Réseau de la santé

| Réseau de la santé | Sous-secteur du milieu de travail | | Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre) |
|---|-----------------------------------|-----------------------|---|
| | OUI | NON | |
| Centre de réadaptation | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre local de services communautaires (CLSC) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Centre hospitalier | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Autre sous-secteur de la santé (précisez) : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

B. Fonction publique

| Fonction publique | Sous-secteur du milieu de travail | | Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu (nombre) |
|------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---|
| | OUI | NON | |
| Gouvernement du Québec | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Gouvernement du Canada | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Municipalité | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| Société d'État | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

C. Réseau de l'éducation

| Réseau de l'éducation | Sous-secteur du milieu | | Nombre d'enfants dont un parent : | | |
|--|------------------------|-----------------------|--|---------------------------------------|--|
| | OUI | NON | <u>travaille</u> dans le milieu (nombre) | <u>étudie</u> dans le milieu (nombre) | <u>travaille et étudie</u> dans le milieu (nombre) |
| | | | | | |
| Cégep | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Université | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| École primaire ou secondaire (publique ou privée) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Centre de formation professionnelle des adultes | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre sous-secteur de l'éducation (précisez) : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

D. Entreprise privée

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans le milieu :

Précisez le secteur d'activité de chaque entreprise privée de ce milieu de travail :

E. Regroupement de milieux de travail ou d'études

- *Seulement s'il y a une entente avec un organisme qui représente plusieurs milieux de travail ou d'études.*

Indiquez le **nombre de milieux** de travail ou d'études faisant partie du regroupement :

Indiquez le **nombre d'enfants** dont au moins un parent travaillait ou étudiait dans un des milieux faisant partie du regroupement :

Décrivez brièvement le type d'entreprises ou d'organismes faisant partie du regroupement (p. ex. parc industriel, tour de bureaux) :

F. Organisme communautaire

Nombre d'enfants dont un parent travaille dans ce milieu :

Précisez le secteur d'activité de l'organisme communautaire :

8.4 Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission :

QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR

Décrivez la **qualification du personnel éducateur** en conformité avec **l'article 22 du Règlement** sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE).

9. Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à votre garderie **au cours de la semaine du 20 au 26 février 2023** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du RSGEE.

- Il faut comptabiliser tous les membres qui ont travaillé. Vous devez donc inclure le personnel sur appel, le personnel permanent et le personnel occasionnel à long terme qui a fait des remplacements pour les raisons suivantes : congé de maternité, retrait préventif, accident du travail, réaffectation temporaire, congé de maladie à long terme, etc., qu'il soit à temps plein ou à temps partiel.
- Inscrivez « 0 » si aucun.
- Pour le nombre d'heures travaillées : Par exemple, deux employées ont travaillé cette semaine-là. L'une de ces personnes a travaillé 35 heures durant la semaine et l'autre, 30 heures : $35 + 30 = 65$.

Personnel éducateur qualifié :

Nombre de **membres du personnel éducateur qualifié** qui ont travaillé à votre garderie au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **qualifié** au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Personnel éducateur non qualifié :

Nombre de **membres du personnel éducateur non qualifié** qui ont travaillé à votre garderie au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

Nombre total d'**heures** réellement **travaillées** par l'ensemble des membres du personnel éducateur **non qualifié** au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

9.1 Selon l'article 23 du RSGEE, le titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins 2 membres du personnel de garde sur 3 sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde¹. Toutefois, un assouplissement au règlement relatif à l'urgence sanitaire, en vigueur jusqu'au 1^{er} mars 2023, permet que ce ratio soit de 1 membre du personnel de garde sur 3.

9.2 Veuillez indiquer si vous avez respecté ce ratio de 1 sur 3 au cours de la semaine **du 20 au 26 février 2023** :

- Oui
 Non

9.3 Dans le cas où vous n'avez pas réussi à respecter ce ratio au cours de cette semaine de référence, veuillez indiquer à quel pourcentage du temps vous n'avez pas pu respecter ce ratio : %

(Pourcentage du temps pendant lequel le ratio n'a pas été respecté = nombre d'heures pendant lesquelles vous n'avez pas pu respecter le ratio / nombre total d'heures de prestation des services de garde auprès des enfants.)

¹ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-4.1.1,%20r.%202%20/>

INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL

CATÉGORIE DE PERSONNEL

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Personnel éducateur : met en application un programme éducatif auprès des enfants reçus en garderie (personnel éducateur qualifié et non qualifié).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel qui ne sont pas compris dans les deux autres catégories, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités de la garderie (aide-éducatrice ou aide-éducateur, personnel de cuisine, préposées ou préposés à l'entretien).
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès du personnel éducateur en garderie (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité).
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration de la garderie (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE EDUCATIFS

Seuls les membres du personnel de l'entreprise de services de garde éducatifs doivent être considérés dans cette section.

Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec la garderie.

10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre garderie au 31 mars 2023 en fonction de leur sexe. Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|----------------------------------|------------------|-----------------|
| Gestionnaire | Q10_A1 | Q10_B1 |
| Personnel éducateur qualifié | Q10_A2 | Q10_B2 |
| Personnel éducateur non qualifié | Q10_A3 | Q10_B3 |
| Autre membre du personnel | Q10_A4 | Q10_B4 |

10.1 Indiquez le nombre de **gestionnaires** qui étaient **permanents** ou en **période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2023.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui indiqué à la question 10.
- **Membre du personnel permanent** : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.
- **Membre du personnel occasionnel** : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (p. ex. remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).
- **Période d'essai (probation)** : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Permanent ou en période d'essai Temps plein | Permanent ou en période d'essai Temps partiel | Occasionnel Temps plein | Occasionnel Temps partiel |
|--------------|--|--|----------------------------|------------------------------|
| Gestionnaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

LE PERSONNEL DE GESTION

11. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**?
- Oui
 - Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2023 ⇒ Passez à la question 12
12. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe?
- Oui
 - Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si personne n'occupait le poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2023 ⇒ Passez à la question 14
13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2023.

personnes

INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- **Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.**
- **Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans le contrat de travail des gestionnaires. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, inscrivez « 0 ».**
- **Il est important de ne pas doubler les réponses. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (p. ex. 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.**
- **Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (par exemple, s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).**
- **Note :- S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.**

DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérés. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2023, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés.

⇒ **Passez à la question 17**

15. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- **Congés de maladie** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé— sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- **Congés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
- **Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

15.1 Indiquez le nombre de jours fériés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|---|---|
| Jours fériés (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale prévoit une journée. | <input style="width: 60px; height: 30px;" type="text"/> |

15.2 Indiquez le nombre de jours de congé payés de maladie prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Congés de maladie**: journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|-------------------------|---|
| Congé de maladie | <input style="width: 60px; height: 30px;" type="text"/> |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

15.3 Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence **rémunérées** pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--|----------------------|
| Congé pour obligations familiales | <input type="text"/> |

15.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--------------------------|----------------------|
| Congés personnels | <input type="text"/> |

16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2023 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez le **nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 10.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

| POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS | NON PRÉVU | PRÉVU | Après combien <u>d'années</u> de service continu |
|--|-----------------------|-------------------------------------|--|
| 3 semaines (6 %) | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| 4 semaines (8 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 5 semaines (10 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 6 semaines (12 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 7 semaines (14 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation
- Aucun diplôme

17.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion**, en **administration** ou en **gestion des ressources humaines**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

17.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation** ou **enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

17.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

17.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

18. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**.

années

19. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale de votre garderie.

années

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

20.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

20.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Baccalauréat Certificat d'études collégiales (CEC)
 Programme court universitaire (15 crédits) Attestation d'études collégiales (AEC)
 Certificat universitaire (30 crédits)

20.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) Diplôme d'études collégiales (DEC)
 Baccalauréat Certificat d'études collégiales (CEC)
 Programme court universitaire (15 crédits) Attestation d'études collégiales (AEC)
 Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

20.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

20.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

21. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

22. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

23.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

23.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

23.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

23.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

23.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |

24. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

25. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
 Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

26.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

26.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

26.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

26.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

26.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

27. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

28. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

29. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
 Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

29.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

29.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

29.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

29.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

29.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

30. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

31. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
 Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu.

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

32.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

32.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

33. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

34. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
 Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

35.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

35.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

36. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

37. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie.

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- Direction adjointe à l'administration
 Autre type de direction adjointe
 Direction adjointe à la pédagogie

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
 Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
 Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
 Tout autre domaine de formation
 Aucun diplôme

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
 Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
 Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

38.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, Diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Baccalauréat
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Certificat universitaire (30 crédits)
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Diplôme d'études secondaires (DES)

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

40. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie.

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

41. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la **direction générale** ont **quitté définitivement** votre garderie entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 42.2

42. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, en excluant les départs à la retraite.

personnes

42.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** qui ont définitivement quitté votre garderie entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, en excluant les départs à la retraite.

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|--|---|---|------------------------|
| | Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée) | Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.) | | | |
| Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.) | | | |
| Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

42.2 Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 43

42.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction générale (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

42.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

La direction adjointe

43. En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont **quitté définitivement** votre garderie entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 44.2

44. Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

44.1 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont quitté définitivement votre garderie entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|---|--|---|------------------------|
| | Départ pour un autre service de garde éducatif en installation (CPE, garderie subventionnée, garderie non subventionnée) | Départ pour un autre service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (<i>mariage, retour à la maison, famille, etc.</i>) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (<i>salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.</i>) | | | |
| Climat de travail (<i>charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.</i>) | | | |
| Départ en lien avec l'employeur (<i>insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.</i>) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

44.2 Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en retraite progressive ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 45

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

44.3 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction adjointe (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

44.4 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où ils ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS

Selon l'alinéa 14 de l'article 10 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE)*, le demandeur d'un permis doit présenter sa demande par écrit au ministre et fournir, entre autres, les orientations générales ainsi que la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus qui seront appliquées (chapitre II, article 10.14).

De plus, selon l'article 18.1 du *RSGEE*, le titulaire d'un permis est tenu de respecter la politique d'admission et d'expulsion des enfants reçus ainsi que la procédure de traitement des plaintes fournies au ministre.

Généralement, le **refus d'admission** survient lorsque la garderie communique avec le parent (ou le tuteur) d'un enfant inscrit à La place 0-5 dans le but de lui offrir une place. Au cours du processus d'inscription, la garderie peut refuser l'admission de l'enfant, et ce, pour diverses raisons (l'enfant n'est pas admissible à une place à contribution réduite, par exemple). Il est à noter que le fait de ne pas avoir suffisamment des places pour tous les parents à la recherche d'une place ne constitue pas un refus d'admission. Par conséquent, **vous ne devez pas inclure le nombre d'enfants qui n'ont pas été admis à votre garderie à cause d'un manque de places ou d'un manque de personnel.**

45. Avez-vous **refusé l'admission** à des enfants à votre garderie au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 47
- Ne sais pas ⇒ Passez à la question 47

45.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le **nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission** à votre garderie au cours de la période du **1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023** :

45.2 Veuillez répartir le **nombre d'enfants** à qui vous avez refusé l'admission **selon les motifs principaux** de ces refus :

- L'enfant n'est pas admissible aux **places à contribution réduite** :
- Les parents n'ont pas fourni les **documents requis** à l'inscription de leur enfant :
- L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir :
- Autres motifs :

Précisez le motif (un manque de places ou d'éducatrices ne constitue pas un motif valable) :

45.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le **1^{er} avril 2022** et le **31 mars 2023**?

- Auprès de votre garderie :
- Auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

45.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre garderie a-t-il été **maintenu** (nombre)?

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

46. Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde ou à l'expulsion d'enfants de votre garderie au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Fin du questionnaire
- Ne sais pas ⇒ Fin du questionnaire

45.5 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

45.6 Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre garderie :

- Le parent refuse ou néglige de payer la **contribution** que le prestataire est en droit d'exiger;
- Le parent ne respecte pas les **règles de fonctionnement** de la garderie (inscrites dans le document des orientations générales remis au parent à la signature du contrat);
- Le **parent a des comportements inacceptables** envers le personnel ou la clientèle de la garderie (ex. : acte de violence);
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant, incluant, par exemple, l'accompagnement du parent vers des ressources appropriées, la recherche de soutien-conseil et la concertation avec le RSSS il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particuliers;
- À la suite d'un **plan d'intervention** établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que le parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention ou à l'élaboration de celui-ci;
- À la suite d'un plan d'intervention et d'un plan d'intégration de l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé (AIEH) établi en collaboration avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant handicapé, il est manifeste que les ressources de la garderie ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins de soutien particulier;
- La **sécurité, la santé et le bien-être** de l'enfant concerné, des autres enfants ou des adultes présents à la garderie sont sérieusement menacés, car la collaboration du parent est déficiente et que la garderie ne dispose pas des ressources nécessaires pour remédier à la situation;
- La garderie, par **l'organisation de ses services**, représente un danger pour l'enfant (ratio trop élevé pour les besoins de l'enfant);
- Le **taux d'absentéisme** de l'enfant est trop élevé;
- Autres motifs** (précisez) :

45.7 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**?

- Au près de votre garderie :
- Au près du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) :

45.8 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre garderie a-t-elle été **maintenue (nombre)**?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)

| | | | |
|--|--|------------------|--|
| Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du titulaire du permis) | | | |
| tenue à (lieu) | | | |
| le | | à (heure : HHMM) | |
| sur proposition de | | | |
| qui reçoit l'appui de | | | |
| Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités de la garderie | | | |
| dont le numéro de permis est le | | | |
| pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration : | | | |
| Nom | | Titre | |
| Nom | | Titre | |

Copie certifiée conforme

| | | | |
|------------------------------------|--|-----------------|--|
| Nom de la personne autorisée | | Date (AAAAMMJJ) | |
| Signature de la personne autorisée | | | |

ADMINISTRATION PROVISOIRE

- Cochez cette case si la garderie est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.

Table des matières

| | |
|---|---|
| DÉCLARATION..... | 1 |
| RENSEIGNEMENTS SUR LA GARDERIE | 2 |
| COMITÉ DE PARENTS | 3 |
| 1. En date du 31 mars 2023, pour répondre aux exigences de l'article 31 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (LSGEE), il existait dans votre garderie :..... | 3 |
| 1.1 Fournissez les renseignements suivants relativement au comité de parents :..... | 3 |
| 1.2 Nombre de parents au 31 mars 2023 : | 3 |
| 1.3 Répartissez les membres du comité des parents, en date du 31 mars 2023 en fonction de leur sexe..... | 3 |
| 1.4 Nombre de réunions du comité de parents tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :..... | 3 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 3 |
| Fournissez les renseignements suivants relativement au conseil d'administration. | 3 |
| 1.5 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :..... | 3 |
| 1.6 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2023, en fonction de leur sexe. | 3 |
| PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS | 4 |
| 2. Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez des membres du personnel de la garderie, ou des candidats pour ces fonctions , des renseignements pouvant constituer un empêchement?..... | 4 |
| 2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements. | 4 |
| 2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenaient les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement..... | 5 |
| 2.3 En date du 31 mars 2023 existait-il un ou des comités d'éthique auxquels votre garderie pouvait recourir pour analyser le cas des membres du personnel ayant des empêchements?..... | 5 |
| SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)..... | 6 |
| 3. Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, combien de signalements effectués par votre garderie auprès du DPJ qui mettaient en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel ont été retenus pour évaluation et enquête?..... | 6 |
| 3.1 Au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, à combien de dossiers votre garderie a-t-elle collaboré avec le DPJ dans le contexte d'un signalement qu'il a retenu pour évaluation et enquête et qui mettait en cause un membre du conseil d'administration ou un membre du personnel?..... | 6 |
| USAGERS..... | 7 |
| 4. Répartissez les enfants inscrits à votre garderie au cours de la période du 20 au 26 mars 2023 selon l'entente de services de garde , en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2022 (et non selon les groupes d'âge du service). | 7 |
| 5. Répartissez le nombre d'enfants inscrits au cours de la période du 20 au 26 mars 2023 (question 6) selon leur fréquentation indiquée dans l'entente de services de garde | 8 |

5.1 Pour la période du **20 au 26 mars 2023**, votre garderie offrait-elle des places en pouponnière? **Erreur ! Signet non défini.**

5.2 Veuillez indiquer le nombre d'enfants **inscrits en pouponnière**, à votre garderie, **selon l'entente de service**, peu importe leur âge, pour la période du **20 au 26 mars 2023**. **Erreur ! Signet non défini.**

SERVICES OFFERTS 9

6. Indiquez si les services suivants ont été offerts par votre garderie de façon habituelle, au cours de l'exercice financier **du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023**. 9

8.1 Pour chaque type de service offert par la garderie, indiquez le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde pour la période **du 20 au 26 mars 2023**. 9

DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS **Erreur ! Signet non défini.**

7. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, est-ce que vous vous êtes référés au cadre de référence **Gazelle et Potiron**? **Erreur ! Signet non défini.**

RELATION AVEC UN MILIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES 11

8. Selon les critères énumérés ci-dessus, en date du 31 mars 2023, votre garderie était-elle considérée comme faisant partie d'un milieu de travail ou d'études? 11

10.1 Y a-t-il un partenariat officialisé dans le cadre d'une entente entre votre garderie et le milieu de travail ou d'études? 11

10.2 Votre garderie bénéficiait-elle d'un soutien de la part du milieu de travail ou d'études? 11

10.3 Indiquez à quel secteur appartient le milieu de travail ou d'études. 11

10.4 Inscrivez le ou les noms des milieux de travail ou d'études concernés pour lesquels vous accordez la priorité dans votre politique d'admission : 13

QUALIFICATION DU PERSONNEL ÉDUCATEUR 14

9. Indiquez le **nombre de membres du personnel éducateur** qui ont travaillé à votre garderie **au cours de la semaine du 20 au 26 mars 2023** selon qu'ils sont qualifiés ou non en vertu de l'article 22 du *RSGEE*..... **Erreur ! Signet non défini.**

INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL 15

PERSONNEL DE L'ENTREPRISE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS **Erreur ! Signet non défini.**

10. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre garderie **au 31 mars 2023** en fonction de leur sexe. *Indiquez tous les employés ayant un lien d'emploi.* 16

12.1 Indiquez le nombre de **gestionnaires** qui étaient **permanents ou en période d'essai** (à temps plein et à temps partiel) ou **occasionnels** (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2023. 16

LE PERSONNEL DE GESTION 17

11. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait le poste à la **direction générale**? 17

12. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait un poste à la direction adjointe? 17

13. Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** en date du 31 mars 2023.

INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES 18

DÉFINITIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL 18

CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES 19

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

- *Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.* . 19
- *S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »***..... 19
- 14. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les contrats de travail des **gestionnaires**? 19
- 15. Cochez **le ou les types de congés payés** sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein. 19
 - 17.1 Indiquez le nombre de **jours fériés** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle). 19
 - **Jours fériés** : *journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.)*. 19
 - *Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.* . 19
 - **Inscrivez « 0 » si aucun**..... 19
 - 17.2 Indiquez le nombre de **jours de congé payés de maladie** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle)..... 19
 - 17.3 Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle)..... 20
 - 17.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle)..... 20
- 16. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de **semaines de vacances** (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2023 pour les gestionnaires **permanents**. Dans l'affirmative, indiquez **le nombre d'années de service continu requis** pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances. 20
- QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE 21
 - 17. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la **direction générale** a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : 21
 - 19.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines**..... 21
 - 19.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en **éducation ou enseignement préscolaire**, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'**éducation de la petite enfance**. 21
 - 19.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). 21
 - 19.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**. 22
- 18. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif que détenait la personne qui occupait le poste à la **direction générale, tous services de garde éducatifs confondus**. 22
- 19. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale de votre garderie. 22
- QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 23
 - 20. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 23

22.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :
23

22.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. 23

22.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... 23

22.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie). 24

22.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... 24

21. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**. 24

22. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie. 24

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 25

23. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 25

25.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :
25

25.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. 25

25.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... 25

25.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)..... 26

25.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... 26

24. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus**. 26

25. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie..... 26

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE 27

26. Indiquez le type de poste selon l'activité principale. 27

28.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :
27

28.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines. 27

| | | |
|---|---|----|
| 28.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 27 |
| 28.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)..... | 27 |
| 28.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 28 |
| 27. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 28 |
| 28. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie..... | 28 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE QUATRIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE..... | | 29 |
| 29. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 29 |
| 31.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : 29 | |
| 31.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 29 |
| 31.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 29 |
| 31.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)..... | 29 |
| 31.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 30 |
| 30. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 30 |
| 31. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie..... | 30 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE CINQUIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE..... | | 31 |
| 32. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 31 |
| 34.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu. 31 | |
| 34.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 31 |
| 34.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 31 |

| | | |
|---|---|----|
| 34.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)..... | 31 |
| 34.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 32 |
| 33. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 32 |
| 34. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie..... | 32 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SIXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | |
| | | 33 |
| 35. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 33 |
| 37.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | |
| | 33 | |
| 37.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 33 |
| 37.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 33 |
| 37.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)..... | 33 |
| 37.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 34 |
| 36. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus | 34 |
| 37. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de la garderie..... | 34 |
| QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE SEPTIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE | | |
| | | 35 |
| 38. | Indiquez le type de poste selon l'activité principale..... | 35 |
| 40.1 | Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu : | |
| | 35 | |
| 40.2 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines..... | 35 |
| 40.3 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance..... | 35 |
| 40.4 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)..... | 35 |
| 40.5 | Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation..... | 36 |

| | | |
|--|---|----|
| 39. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, tous services de garde éducatifs confondus . | 36 |
| 40. | Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe de votre garderie. | 36 |
| LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION..... | | 37 |
| 41. | En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant un poste à la direction générale ont quitté définitivement votre garderie entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? | 37 |
| 42. | Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la direction générale au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, en excluant les départs à la retraite. | 37 |
| 44.1 | Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la direction générale qui ont définitivement quitté votre garderie entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, en excluant les départs à la retraite. | 37 |
| 44.2 | Durant la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la direction générale étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite ? | 38 |
| 44.3 | Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. | 38 |
| 44.4 | Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la direction générale au moment où ils ont pris leur retraite. | 38 |
| 43. | En excluant les départs à la retraite, est-ce que des personnes occupant le poste à la direction adjointe ont quitté définitivement votre garderie entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? | 39 |
| 44. | Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la direction adjointe au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite). | 39 |
| 46.1 | Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont quitté définitivement votre garderie entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite). | 39 |
| 46.2 | Durant la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe étaient en retraite progressive ou ont pris leur retraite ? | 39 |
| 46.3 | Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. | 40 |
| 46.4 | Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe au moment où ils ont pris leur retraite. | 40 |
| LE REFUS D'ADMISSION, LA RÉSILIATION DE CONTRATS ET L'EXPULSION DES ENFANTS..... | | 41 |
| 45. | Avez-vous refusé l'admission à des enfants à votre garderie au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 ? | 41 |
| 47. | | 41 |
| 47.1 | Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission à votre garderie au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 : | 41 |
| 47.2 | Veuillez répartir le nombre d'enfants à qui vous avez refusé l'admission selon les motifs principaux de ces refus : | 41 |
| | L'enfant n'est pas admissible aux places à contribution réduite : | 41 |
| • | Erreur ! Signet non défini. | |
| • | Les parents n'ont pas fourni les documents requis à l'inscription de leur enfant : | 41 |

Garderie : _____ Numéro de la garderie : _____

• L'enfant a été **expulsé à plusieurs reprises** de ses milieux de garde précédents, et la garderie ne saurait pas comment le prendre en charge : **Erreur ! Signet non défini.**

• L'enfant a des **besoins particuliers** et demande des soins que la garderie n'est pas en mesure de lui offrir : 41

• **Autres motifs** : 41

Précisez : 41

47.3 Parmi ces cas de refus d'admission, combien ont donné lieu à une **plainte** entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023? 41

47.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas le **refus d'admission** de l'enfant à votre garderie a-t-il été **maintenu** (nombre)? 41

46. Avez-vous procédé à la résiliation de contrats de services de garde ou à l'expulsion d'enfants de votre garderie au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023? 42

48.1 Veuillez indiquer, à votre connaissance, le nombre de résiliations de contrats ou d'expulsions d'enfants au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 : 42

48.2 Veuillez indiquer les motifs principaux de résiliation de contrats et d'expulsion d'enfants de votre garderie : 42

48.3 Parmi ces cas d'expulsion, combien ont donné lieu à une **plainte**? 42

• Auprès de votre garderie : 42

• Auprès du ministère de la Famille (qui a communiqué avec vous à l'égard de cette plainte) : 42

48.4 À la suite de ces plaintes, dans combien de cas la **décision d'expulser** l'enfant de votre garderie a-t-elle été **maintenue** (nombre)? 42

ADMINISTRATION PROVISOIRE 43

Annexe III
Questionnaire BC 2022-2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022-2023
Bureau coordonnateur

Bureau coordonnateur : _____ **Numéro du bureau coordonnateur :** _____

CONFIDENTIALITÉ

Nous tenons à vous assurer que tous les renseignements fournis dans ce rapport demeureront strictement confidentiels. Le questionnaire, une fois rempli, sera transmis directement à la firme **BIP Recherche**, dûment mandatée, qui fera parvenir l'ensemble des données au ministère de la Famille.

BESOIN D'AIDE?

Pour obtenir de l'information concernant ce rapport, veuillez communiquer avec le service indiqué ci-dessous :

Centre des services à la clientèle et des plaintes

Téléphone : 1 855 336-8568

Pour du soutien technique (informatique), vous pouvez communiquer avec **BIP Recherche** :

Téléphone : 1 844 809-4353

Courriel : support@biprecherche.com

Nous vous remercions de votre collaboration.

RENSEIGNEMENTS SUR LE BUREAU COORDONNATEUR

**(CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT
 DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

Nom du bureau coordonnateur : _____

Numéro du bureau coordonnateur : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Région administrative : _____ Nombre de places à l'agrément : _____

DÉCLARATION

J'atteste avoir examiné le contenu de ce rapport d'activités et je déclare qu'à ma connaissance, tous les renseignements inscrits sont exacts.

| | | | |
|-----------|--|-------|--|
| Nom | | Titre | |
| Signature | | Date | |

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Fournissez les renseignements suivants relativement au **conseil d'administration**.

1.1 Nombre de réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

1.2 Répartissez les membres du conseil d'administration, en date du 31 mars 2023, en fonction de leur sexe.

Nombre de membres féminins :

Nombre de membres masculins :

1.3 Au cours de l'exercice financier 2022-2023, est-ce que les membres du conseil d'administration ont suivi une ou des séances de formation concernant leur rôle et leurs responsabilités en tant qu'administrateurs?

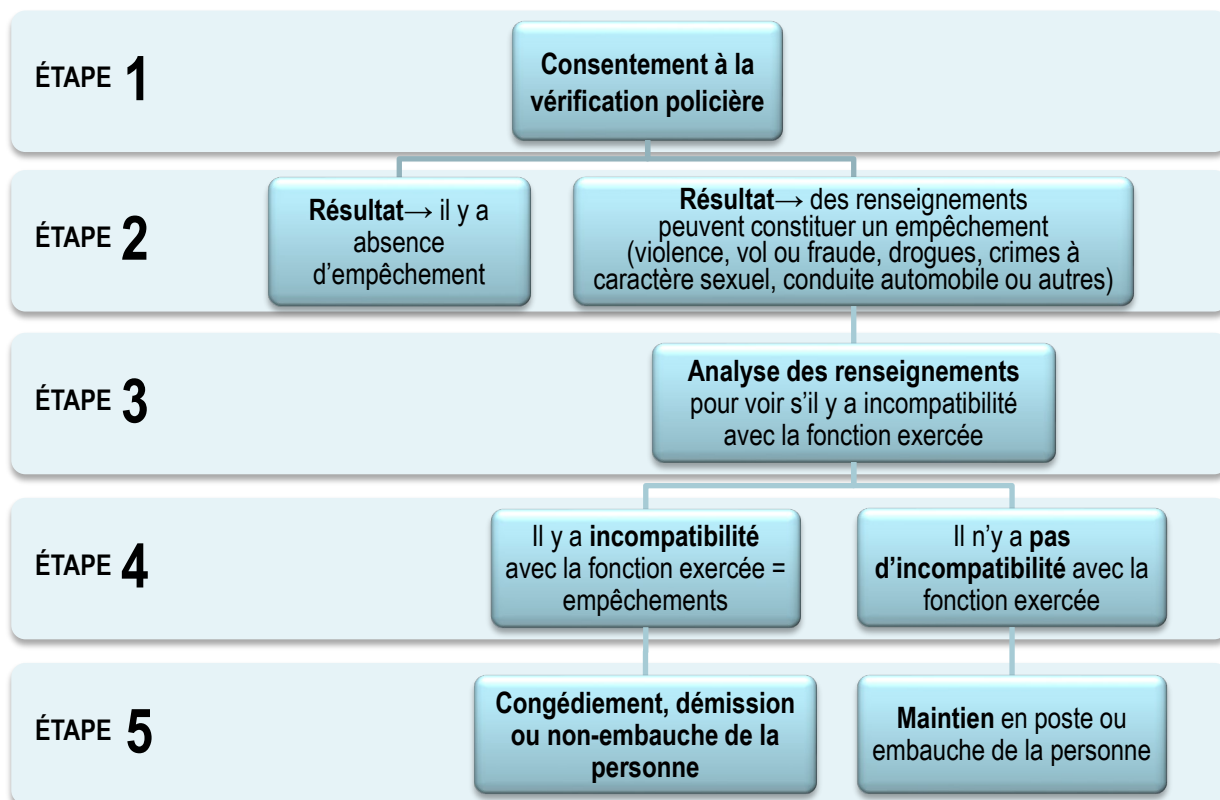
- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 2

Dans l'affirmative, remplissez le tableau suivant.

| Sujet ou titre de la formation | Nom de l'organisme ou de l'entreprise de formation |
|--------------------------------|--|
| | |
| | |
| | |

PRÉSENCE D'EMPÊCHEMENTS

Répondez aux questions suivantes concernant **les empêchements**; référez-vous au schéma ci-dessous pour plus d'information.



2. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez **des membres du conseil d'administration, des membres du personnel du bureau coordonnateur ou des candidats pour ces fonctions**, des renseignements pouvant constituer un empêchement?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 3

2.1 Pour chacune des catégories de personnel présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas.**

| Catégorie de personnel/ candidats | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Congédiement/ démission/ non-embauche (nombre) | Maintien en emploi/ embauche (nombre) |
|---------------------------------------|--|--|---------------------------------------|
| Personnel de gestion ou candidat | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel ou candidat | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

| | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Cas soumis au comité d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements du Ministère (nombre) | Retrait de l'administrateur (nombre) | Maintien de l'administrateur (nombre) |
|------------------------------------|--|---|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Membre du conseil d'administration | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

- 2.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

| Catégorie de personnel/candidat | Nombre de personnes | Catégorie de renseignements | | | | | |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------|
| | | Violence (nombre) | Vol ou fraude (nombre) | Drogue (nombre) | Acte à caractère sexuel (nombre) | Conduite automobile (nombre) | Autre (nombre) |
| Personnel de gestion | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

3. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que les vérifications policières ont révélé, chez des personnes qui ont déposé une demande pour être reconnues comme RSGE, des RSGE déjà reconnues, les personnes qui les assistent ou qui les remplacent (occasionnellement ou en cas d'urgence), les stagiaires, les bénévoles ou les personnes qui résident au domicile, des renseignements pouvant constituer un empêchement?
- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 4

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

3.1 Pour chacune des catégories de personnes présentées ci-dessous, indiquez les cas où il y avait des renseignements pouvant constituer un empêchement. Précisez les mesures prises après l'analyse des renseignements.

- **Inscrivez « 0 » s'il n'y a pas eu de cas**

| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Non-reconnaissance (nombre) | Délivrance d'une reconnaissance (nombre) |
|--|--|---|---|
| Personne candidate à la reconnaissance | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Suspension/révocation (nombre) | Maintien de la reconnaissance (nombre) |
| RSGE | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Congédiement par la RSGE (nombre) | Maintien en fonction par la RSGE (nombre) |
| Assistante ou assistant | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Suspension/révocation de la RSGE (nombre) | Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre) |
| Personne résidant au domicile | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Suspension/révocation de la RSGE (nombre) | Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre) |
| Remplaçante occasionnelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Suspension/révocation de la RSGE (nombre) | Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre) |
| Stagiaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Catégorie | Personnes pour lesquelles vous avez reçu des renseignements pouvant constituer un empêchement (nombre) | Suspension/révocation de la RSGE (nombre) | Maintien de la reconnaissance de la RSGE (nombre) |
| Bénévole | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

- 3.2 Pour chacun des cas, veuillez préciser à quelle catégorie appartenait les renseignements qui figuraient sur la déclaration pouvant constituer un empêchement.

| Catégorie | Nombre de personnes | Catégorie de renseignements | | | | | |
|---|----------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|
| | | Violence (nombre) | Vol-fraude (nombre) | Drogues (nombre) | Actes à caractère sexuel (nombre) | Conduite automobile (nombre) | Autre (nombre) |
| Personne candidate à la reconnaissance RSGE | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Assistante ou assistant | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Personne résidant au domicile | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Remplaçante occasionnelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Stagiaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Bénévole | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

- 3.3 En date du 31 mars 2023, existait-il un ou des comités d'analyse des vérifications d'absence d'empêchements auxquels votre BC pouvait recourir pour analyser les cas des membres du personnel ayant des empêchements?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 4

Si oui, indiquez si ce comité est :

(Cochez un maximum de deux réponses.)

- interne (le conseil d'administration)
 interne (autre que le conseil d'administration)
 régional
 provincial
 autre (précisez) :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

SIGNALEMENTS AU DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ)

4. Au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, **combien de signalements effectués par votre bureau coordonnateur** auprès du DPJ, qui mettaient en cause une RSGE ou son entourage, ont été retenus pour évaluation et enquête?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|--|------------------------|
| RSGE | <input type="text"/> |
| Membre du personnel de la RSGE (assistant, remplaçant) | <input type="text"/> |
| Entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant) | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |

4.1 Dans combien de dossiers votre bureau coordonnateur a-t-il collaboré avec le DPJ dans le contexte **d'un signalement qu'il a retenu** pour évaluation et enquête et qui mettait en cause une RSGE ou son entourage, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023?

- Indiquez le nombre de signalements selon la personne en cause (**inscrivez « 0 »** s'il n'y a eu aucun signalement) en excluant les signalements intrafamiliaux concernant des abus qui se sont déroulés dans la famille ou l'entourage personnel de l'enfant.

| Personne en cause | Nombre de signalements |
|--|------------------------|
| RSGE | <input type="text"/> |
| Membre du personnel de la RSGE (assistant, remplaçant) | <input type="text"/> |
| Entourage de la RSGE (ex. : conjoint, enfant, etc.) | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

USAGERS

5. Répartissez les enfants inscrits en milieu familial au cours de la période **du 20 au 26 février 2023**, selon l'entente de services de garde éducatifs, en fonction de leur sexe et de leur âge au 30 septembre 2022.

- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucun enfant dans une catégorie.
- *Par exemple, si un enfant inscrit en milieu familial au cours de la période du 20 au 26 février 2023 a eu 3 ans le 1^{er} janvier 2023, vous devez l'inscrire dans le groupe de 2 ans, car il s'agit de son âge au 30 septembre 2022.*

| Âge des enfants au 30 septembre 2022 | Nombre d'enfants de sexe féminin | Nombre d'enfants de sexe masculin |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Moins de 6 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 6 à 11 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 12 à 17 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| De 18 à 23 mois | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 2 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 3 ans | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans - ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 4 ans - fréquentant la maternelle 4 ans du réseau de l'éducation | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans - ne fréquentant pas la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 5 ans - fréquentant la maternelle | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| 6 ans ou plus | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nombre total d'enfants inscrits <i>(le nombre total d'enfants doit correspondre à celui qui est indiqué en réponse à la question 6)</i> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Nombre total d'enfants inscrits :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

6. Répartissez le nombre d'enfants inscrits en milieu familial au cours de la période **du 20 au 26 février 2023** (question 5) selon leur **fréquentation** indiquée dans l'**entente de services de garde éducatifs**.

| Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits | Fréquentation en jours par semaine | Nombre d'enfants inscrits |
|------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| 1 ou moins | <input type="text"/> | 3,5 | <input type="text"/> |
| 1,5 | <input type="text"/> | 4 | <input type="text"/> |
| 2 | <input type="text"/> | 4,5 | <input type="text"/> |
| 2,5 | <input type="text"/> | 5 | <input type="text"/> |
| 3 | <input type="text"/> | Plus de 5 | <input type="text"/> |

Pour les enfants inscrits fréquentant le service plus de 5 jours par semaine, indiquez combien de jours par semaine : _____

RSGE, ASSISTANTE OU ASSISTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA GARDE ÉDUCATIVE EN MILIEU FAMILIAL

7. Fournissez les renseignements suivants sur les RSGE et leurs assistantes ou assistants.

- 7.1 Répartissez les **RSGE reconnues** par votre bureau coordonnateur au 31 mars 2023 (y compris les RSGE dont la reconnaissance a été suspendue) en fonction de leur sexe.

| Nombre de RSGE | |
|-----------------------------|----------------------|
| Nombre de membres féminins | <input type="text"/> |
| Nombre de membres masculins | <input type="text"/> |

- 7.2 En **excluant les RSGE** dont la reconnaissance a été **suspendue**, indiquez le nombre de RSGE **reconnues** par votre bureau coordonnateur au **31 mars 2023**.

- Une RSGE doit être comptabilisée dans la catégorie « Avec places subventionnées » dès qu'elle a une place subventionnée.
- **Inscrivez « 0 »** s'il n'y a aucune RSGE.

| Nombre de RSGE | |
|----------------------------|----------------------|
| Avec places subventionnées | <input type="text"/> |
| Sans places subventionnées | <input type="text"/> |

- 7.3 Répartissez les assistantes et assistants de RSGE au 31 mars 2023 en fonction de leur sexe.

| Assistants et assistantes | |
|-----------------------------|----------------------|
| Nombre de membres féminins | <input type="text"/> |
| Nombre de membres masculins | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

7.4 En date du 31 mars 2023, indiquez le nombre de personnes qui ont **déposé un dossier de candidature complet**.

- *Tous les renseignements et documents requis en vertu de l'article 60 du RSGEE ont été fournis.*

personnes ont déposé un dossier de candidature complet

7.5 Parmi ces personnes qui ont déposé un dossier de candidature complet, indiquez le nombre de personnes qui ont reçu un **avis d'intention de refus de la part du BC**.

personnes ont reçu un avis d'intention de refus de la part du BC

7.6 Parmi ces personnes qui ont reçu un avis d'intention de refus de la part du BC, indiquez le nombre de personnes qui ont **présenté leurs observations au BC**.

personnes ont présenté leurs observations au BC

7.7 Parmi les personnes qui ont déposé un dossier de candidature complet (voir question 7.3), indiquez le **nombre de personnes à qui la reconnaissance a été accordée** ainsi que le **nombre de personnes à qui la reconnaissance a été refusée**.

personnes se sont vu accorder la reconnaissance

personnes se sont vu refuser la reconnaissance

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

8. Indiquez si les services suivants ont été offerts par des RSGE de façon habituelle, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| Services offerts | Oui | Non |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Fin de semaine | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

- 8.1 Pour chaque type de service offert, indiquez le **nombre de RSGE** qui ont offert le service et le **nombre d'enfants inscrits** selon l'entente de services de garde éducatifs pour la période du **20 au 26 février 2023**.
- Si le service est offert, mais qu'aucun enfant n'est inscrit, **inscrivez « 0 »** dans la case où l'on demande le nombre d'enfants.

| Services offerts | Nombre de RSGE | Nombre total d'enfants inscrits |
|---|----------------------|---------------------------------|
| Soir (ex. : de 18 h à 22 h) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Nuit (ex. : de 22 h à 8 h) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Fin de semaine au total | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Garde sur appel (non prévisible, occasionnelle ou sporadique) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Programme particulier offert à la demi-journée | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Temps partiel (quatre jours et demi et moins par semaine) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

- 8.2 Veuillez répartir les RSG reconnues au 31 mars 2023 (à l'exception de celles dont la reconnaissance a été suspendue), **selon les langues qu'elles utilisent habituellement pour s'adresser aux enfants**.

- Cochez tous les choix qui s'appliquent.
- Si plus de trois langues autres que le français ou l'anglais sont utilisées, inscrivez les trois principales
- Répondez en fonction d'une journée type (pendant l'année financière 2022-2023).

| LANGUES UTILISÉES | Proportion selon l'usage (%) |
|---|------------------------------|
| Français | <input type="text"/> |
| Anglais | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre langue (veuillez préciser) <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MANDAT DU BUREAU COORDONNATEUR

9. Répartissez en **pourcentages** le temps consacré en moyenne, à votre connaissance, par votre bureau coordonnateur aux activités suivantes au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

- *Si l'agrément est détenu par un CPE, ne répartissez que le temps consacré par le bureau coordonnateur.*

| Activité | Répartition du temps du BC en pourcentages (100 %) |
|---|--|
| Reconnaissance ou renouvellement, suspension ou révocation de la reconnaissance | <input type="text"/> |
| Visites de surveillance / respect des normes par les RSGE (à l'exception des plaintes) | <input type="text"/> |
| Répartition des places donnant droit à des services de garde éducatifs subventionnés, admissibilité des parents à la contribution réduite et administration de l'attribution, du paiement, du maintien, de la suspension, de la diminution, du retrait ou de la récupération des subventions aux RSGE | <input type="text"/> |
| Administration du BC | <input type="text"/> |
| Information aux parents | <input type="text"/> |
| Formation et perfectionnement des RSGE / autres activités de soutien pédagogique et technique proposées par le BC | <input type="text"/> |
| Soutien pédagogique et technique sur demande des RSGE (soutien téléphonique ou par courriel et visites) | <input type="text"/> |
| Traitement des plaintes | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| TOTAL % | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

10. Fournissez les renseignements suivants en ce qui concerne les **suspensions, les révocations et les cas de non-renouvellement de la reconnaissance de RSGE** effectués par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, en vertu du RSGEE.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Inscrivez le nombre |
|--|----------------------|
| Nombre d'avis d'intention de suspension en vertu de l'article 75 du RSGEE | <input type="text"/> |
| Nombre de suspensions en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ) | <input type="text"/> |
| Nombre d'avis d'intention de révocation en vertu de l'article 75 du RSGEE | <input type="text"/> |
| Nombre de révocations en vertu de l'article 75 du RSGEE (en excluant les signalements au DPJ) | <input type="text"/> |
| Nombre d'avis d'intention de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE | <input type="text"/> |
| Nombre de cas de non-renouvellement en vertu de l'article 75 du RSGEE | <input type="text"/> |
| Nombre de suspensions en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ) | <input type="text"/> |
| Nombre de révocations en vertu du 2 ^e alinéa de l'article 76 du RSGEE (signalement retenu par le DPJ) | <input type="text"/> |
| Nombre de révocations en vertu de l'article 78 du RSGEE | <input type="text"/> |
| Nombre de suspensions en vertu de l'article 79 du RSGEE | <input type="text"/> |

11. Indiquez le nombre de **visites de surveillance**, de **visites à la suite d'une plainte** et de **visites de suivi** que votre bureau coordonnateur a effectuées auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

- Inscrivez « 0 » si aucune.

| Type de visite | Nombre de visites |
|--|----------------------|
| Visite de surveillance | <input type="text"/> |
| Visite à la suite d'une plainte | <input type="text"/> |
| Visite de suivi à la suite d'une contravention constatée (au cours d'une visite de surveillance ou d'une visite effectuée à la suite d'une plainte) | <input type="text"/> |

12. Indiquez le nombre de plaintes contre les RSGE reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Plaintes

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

13. Répartissez ces plaintes selon leur raison principale.

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 12.*

| Raison | | Nombre de plaintes |
|--|----------------------|----------------------|
| Santé et sécurité | | <input type="text"/> |
| Attitudes et pratiques inappropriées à l'égard des enfants | | <input type="text"/> |
| Communication avec les parents | | <input type="text"/> |
| Frais de garde et contributions excédentaires | | <input type="text"/> |
| Entente de services avec les parents | | <input type="text"/> |
| Alimentation | | <input type="text"/> |
| Programme éducatif | | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

Indiquez la nature des **manquements observés chez les RSGE**, à votre connaissance, au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

14. Pour les manquements observés chez les RSGE à l'occasion d'une visite de surveillance, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (ex. : si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un maximum de cinq natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

| Nature des manquements | Ordre (de 1 à 5) |
|---|----------------------|
| Conditions de la reconnaissance | <input type="text"/> |
| Résidence, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial | <input type="text"/> |
| Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien) | <input type="text"/> |
| Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien | <input type="text"/> |
| Fiches d'inscription et fiches d'assiduité | <input type="text"/> |
| Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE | <input type="text"/> |
| Programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants | <input type="text"/> |
| Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires | <input type="text"/> |
| Communication avec les parents | <input type="text"/> |
| Dossier éducatif de l'enfant | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

15. Pour les manquements observés chez les RSGE à l'occasion d'une visite effectuée à la suite d'une plainte qui a été déposée entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, déterminez les catégories de manquements les plus souvent observées et ordonnez-les selon leur fréquence, où 1 est la catégorie la plus souvent observée et 5 la moins souvent observée.

- Déterminez les catégories qui correspondent aux manquements les plus souvent observés (ex. : si trois manquements de nature différente ont été observés, il y aurait lieu d'inscrire les chiffres 1, 2 et 3 vis-à-vis de la nature de manquement appropriée).
- Un **maximum de cinq** natures de manquement est permis; si plus de cinq ont été observées, indiquez les principales.

| Nature des manquements | Ordre (de 1 à 5) |
|---|----------------------|
| Conditions de la reconnaissance | <input type="text"/> |
| Résidence, équipement et mobilier du service de garde éducatif en milieu familial | <input type="text"/> |
| Accès à la résidence, sécurité, salubrité et santé (autres que médicaments ou produits toxiques ou d'entretien) | <input type="text"/> |
| Médicaments, produits toxiques et produits d'entretien | <input type="text"/> |
| Fiches d'inscription et fiches d'assiduité | <input type="text"/> |
| Heures d'ouverture, absence et remplacement de la RSGE | <input type="text"/> |
| Programme éducatif ou attitudes et pratiques à l'égard des enfants | <input type="text"/> |
| Frais de garde, contribution réduite ou frais excédentaires | <input type="text"/> |
| Communication avec les parents | <input type="text"/> |
| Dossier éducatif de l'enfant | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

16. Indiquez le nombre de **demandes de soutien pédagogique et technique** de la part des RSGE reçues par votre bureau coordonnateur au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Demandes

17. À combien de ces demandes avez-vous répondu?

18. Combien de ces demandes ont nécessité une ou plusieurs visites à la résidence de la RSGE?

19. En tenant compte du nombre de demandes de soutien pédagogique et technique reçues de la part des RSGE, indiquez le nombre de demandes concernant chacun des thèmes suivants :

- *Le total doit correspondre à celui indiqué en réponse à la question 16.*

| Thème | Nombre de demandes |
|---|----------------------|
| Obligations légales et réglementaires | <input type="text"/> |
| Aménagement des lieux (intérieur et extérieur) et sécurité | <input type="text"/> |
| Prévention des infections et santé des enfants | <input type="text"/> |
| Saine alimentation, jeu actif ou développement moteur (saines habitudes de vie) | <input type="text"/> |
| Formation initiale et perfectionnement | <input type="text"/> |
| Pédagogie ou intervention éducative auprès des enfants | <input type="text"/> |
| Relations avec les parents | <input type="text"/> |
| Aspects administratifs | <input type="text"/> |
| Intégration d'un enfant handicapé | <input type="text"/> |
| Dossier éducatif de l'enfant | <input type="text"/> |
| Autre (précisez) <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Note : La question 20 a été retirée.

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MÉCANISMES DE CONSULTATION DES RSGE

21. Votre bureau coordonnateur disposait-il d'un ou de plusieurs mécanismes de consultation des RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 22

21.1 Indiquez le nombre de fois où le ou les mécanismes de consultation ont été utilisés au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Mécanisme de consultation | Nombre de fois utilisé |
|--|------------------------|
| Conférence téléphonique | |
| Consultation par courriel | |
| Portail informatique | |
| Forum de discussion | |
| Sondage (Web, réseaux sociaux, papier, etc.) | |
| Café-rencontre/réunion | |
| Rencontre du comité consultatif | |
| Autre (précisez) : <input type="text"/> | <input type="text"/> |

21.2 Indiquez le ou les sujets ayant fait l'objet d'une consultation auprès des RSGE au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

Inscrire le ou les
sujets :

INFORMATION UTILE POUR REMPLIR LA SECTION SUR LE PERSONNEL**CATÉGORIE DE PERSONNEL**

Si un membre du personnel cumule plus d'une fonction, l'inscrire dans la catégorie correspondant à sa fonction principale, soit celle à laquelle il consacre la majorité (plus de 50 %) de son temps.

Gestionnaire : représente l'employeur, encadre le personnel et gère l'organisation (direction générale et différents types de directions adjointes).

Autre membre du personnel : tous les autres membres du personnel, soit :

- le personnel de service : exécute des tâches et fournit des services directement liés aux activités du BC (préposées ou préposés à l'entretien);
- le personnel de soutien pédagogique et technique : intervient principalement auprès des RSGE (agente-conseil ou agent-conseil en soutien pédagogique et technique, agente ou agent de conformité);
- le personnel de soutien administratif : soutient l'administration du bureau coordonnateur (adjointe administrative ou adjoint administratif, secrétaire comptable, secrétaire-réceptionniste).

Membre du personnel permanent : personne dont la date de fin d'emploi n'est pas prédéterminée et qui a terminé sa période d'essai.

Période d'essai (*probation*) : période qui mène à la permanence et pendant laquelle les aptitudes d'un nouvel employé sont éprouvées.

Membre du personnel occasionnel : personne qui ne détient pas de poste et dont les services sont retenus pendant un contrat à durée déterminée, à temps plein ou à temps partiel (ex. : remplacement de congé de maternité, poste par intérim, surcroît de travail).

Temps plein : 32 heures et plus par semaine.

Temps partiel : moins de 32 heures par semaine.

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

PERSONNEL DU BUREAU COORDONNATEUR

Seuls les membres du personnel du bureau coordonnateur doivent être considérés dans cette section.

Les personnes qui offrent des services dans le cadre d'un contrat de services professionnels et qui ne sont pas sur la liste de paie de l'entreprise ne doivent pas être incluses.

Vous devez inclure les personnes en arrêt de travail temporaire qui ont un lien d'emploi avec le bureau coordonnateur.

22. Répartissez l'ensemble des membres du personnel de votre BC au 31 mars 2023 en fonction de leur sexe. Incluez tous les employés ayant un lien d'emploi.

- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Gestionnaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2023.

23. Indiquez le nombre de membres du personnel du BC qui étaient permanents ou en période d'essai (à temps plein et à temps partiel) ou occasionnels (à temps plein et à temps partiel), en date du 31 mars 2023.

- Ce nombre ne peut pas être plus élevé que celui déclaré à la question 22.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| | Permanent ou en période d'essai <i>Temps plein</i> | Permanent ou en période d'essai <i>Temps partiel</i> | Occasionnel <i>Temps plein</i> | Occasionnel <i>Temps partiel</i> |
|----------------------------------|---|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Gestionnaire | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autre membre du personnel | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

INFORMATIONS UTILES POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Les réponses fournies doivent refléter la situation des gestionnaires permanents travaillant à temps plein.
- Il faut indiquer le nombre de jours de congé payés prévu dans **le contrat de travail des gestionnaires**. S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.
- Il est **important de ne pas doubler les réponses**. Si les conditions de travail prévoient un nombre de jours de congé payés pour un regroupement de congés (ex. : 20 jours de congé pour maladie et pour obligations familiales regroupés), inscrivez ce nombre dans l'une ou l'autre des catégories ou partagez-le entre les deux types de congé.
- Si, pour un même type de congé, le nombre de jours de congé payés varie au sein d'une même catégorie de personnel, **indiquez le nombre de jours auquel la majorité des gestionnaires a droit**. En l'absence d'une majorité au sein d'une catégorie de personnel, il faut indiquer le nombre le plus élevé de jours qui est accordé (ex. : s'il y a deux conventions collectives pour une catégorie et que l'une prévoit 12 jours et l'autre 14 jours, indiquez 14 jours).
- **Note** : S'il n'y a pas de nombre maximal de jours de congé payés prévu pour les gestionnaires du fait que ceux-ci sont rémunérés selon un salaire annuel, cochez la case prévue à cet effet et n'indiquez pas le nombre de jours.

DÉFINITIONS POUR REMPLIR LA SECTION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Congés payés : périodes d'absence pendant lesquelles les gestionnaires sont rémunérées. Les congés en compensation d'heures déjà travaillées – comme la reprise d'heures supplémentaires – ne doivent pas être inclus dans les congés payés.

Congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances

1. Jours fériés : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
2. Congés de maladie : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé (sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire).
3. Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour permettre à l'employée ou l'employé de remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou liées à l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant.
4. Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

Fournissez l'information relative au nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires permanents à temps plein en vigueur au 31 mars 2023, selon le type de congé.

- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- S'il n'y a pas de jours de congé payés pour un type de congé, **inscrivez « 0 »**.

24. Y a-t-il un nombre de jours de congé payés prévu dans les conditions de travail des gestionnaires?

- Oui, un nombre de jours de congé payés est prévu dans les conditions de travail des gestionnaires.
- Non, car les gestionnaires sont rémunérés selon un salaire annuel qui inclut les jours de congé payés. ⇒ Passez à la question 26.

25. Cochez le ou les types de congés payés sur une base annuelle, à l'exception des vacances, qui sont prévus dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein.

- Jours fériés** : journées d'absence rémunérées déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Congés de maladie, personnels, de récupération ou mobiles** : journées d'absence rémunérées pour des raisons de santé – sont exclues les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ainsi que celles couvertes par l'assurance salaire.
- Congés payés pour obligations familiales** : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent.
- Congés personnels** : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence.

25.1 Indiquez le nombre de jours fériés prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- **Jours fériés** : journées d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou qui sont reconnues par l'usage pour célébrer une fête civile ou religieuse (fête du Travail, jour de l'An, etc.).
- Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale et les vacances annuelles doivent être exclus.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--|---|
| Jours fériés (jour de l'An, fête du Travail, etc.) La Loi sur les normes du travail prévoit sept jours fériés et la Loi sur la fête nationale en prévoit une. | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> |

25.2 Indiquez le nombre de jours de congé payés de maladie prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- Congés de maladie : journées d'absence **rémunérées** pour des raisons de santé.
- Inscrivez « 0 » si aucun.

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|-------------------------|---|
| Congé de maladie | <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

25.3 Indiquez le nombre de **jours de congé pour obligations familiales** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés pour obligations familiales : journées d'absence rémunérées pour remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant du conjoint, ou en raison de l'état de santé d'un parent ou d'une personne pour qui il agit comme proche-aidant. Les congés liés au Régime québécois d'assurance parentale sont exclus de cette définition.*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|-----------------------------------|----------------------|
| Congé pour obligations familiales | <input type="text"/> |

25.4 Indiquez le nombre de jours de **congé personnels** prévu dans les contrats de travail des gestionnaires permanents à temps plein (sur une base annuelle).

- *Congés personnels : journées d'absence rémunérées sans égard au motif de l'absence*
- *Inscrivez « 0 » si aucun.*

| Type de congé payé | Nombre de jours |
|--------------------|----------------------|
| Congés personnels | <input type="text"/> |

26. Cochez la case prévue à cet effet si le nombre de semaines de vacances (congé annuel) indiqué était prévu dans les contrats de travail en vigueur au 31 mars 2022 pour les gestionnaires permanents. Dans l'affirmative, indiquez le nombre d'années de service continu requis pour qu'un gestionnaire permanent ait droit à ce nombre de semaines de vacances.

- *L'information sur le nombre d'années de service requis pour avoir droit à deux semaines de vacances n'est pas demandée, puisqu'elle est connue. En effet, la Loi sur les normes du travail prévoit qu'une salariée ou un salarié a droit à un congé annuel d'une durée minimale de deux semaines après une année de service continu (soit 4 % du salaire brut durant l'année de référence) et de trois semaines après trois années de service continu (soit 6 % du salaire brut durant l'année de référence).*
- *S'il n'y a aucun gestionnaire permanent (voir question 22.1) ⇨ Passez à la prochaine catégorie de personnel.*

| POUR LES GESTIONNAIRES PERMANENTS | NON PRÉVU | PRÉVU | Après combien d'années de service continu |
|--|-----------------------|-------------------------------------|---|
| 3 semaines (6 %) | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="text"/> |
| 4 semaines (8 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 5 semaines (10 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 6 semaines (12 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 7 semaines (14 %) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |
| 8 semaines ou plus (16 % ou plus) Précisez le nombre de semaines : <input type="text"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="text"/> |

QUALIFICATION DU PERSONNEL CADRE

27. En date du 31 mars 2023, y avait-il une personne qui occupait le poste à la direction générale?

- Oui
- Non ⇒ S'il n'y avait aucun poste de direction générale ou si personne n'occupait le poste à la direction générale en date du 31 mars 2023 ⇒ Passez à la question 31.

28. Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction générale a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

28.1 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

28.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

28.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

28.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans **tout autre domaine de formation**.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)
 - Diplôme d'études secondaires (DES)
 - Aucun diplôme

29. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus**.

30. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction générale du **BC actuel**.

31. Combien de personnes occupaient un poste à la direction adjointe en date du 31 mars 2023?

 personnes

**S'il n'y avait aucun poste de direction adjointe ou si les postes étaient tous vacants
en date du 31 mars 2023 ⇒ PASSEZ À LA QUESTION 41.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE PREMIER POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

32. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |

32.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

32.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu.*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

32.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

32.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | <input type="radio"/> Aucun diplôme |

33. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus.**

34. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE DEUXIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

35. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |

35.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie, etc.)
- Tout autre domaine de formation

35.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

35.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
- Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
- Diplôme d'études collégiales (DEC)
- Baccalauréat
- Certificat d'études collégiales (CEC)
- Programme court universitaire (15 crédits)
- Attestation d'études collégiales (AEC)
- Certificat universitaire (30 crédits)

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

35.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

35.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | <input type="radio"/> Diplôme d'études secondaires (DES) |
| | <input type="radio"/> Aucun diplôme |

36. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif ou BC, **tous services de garde éducatifs confondus.**

37. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **BC actuel.**

QUALIFICATION ET EXPÉRIENCE DE LA PERSONNE OCCUPANT LE TROISIÈME POSTE DE DIRECTION ADJOINTE

38. Indiquez le type de poste selon l'activité principale.

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Direction adjointe à l'administration | <input type="radio"/> Direction adjointe à la pédagogie |
| <input type="radio"/> Direction adjointe – bureau coordonnateur | <input type="radio"/> Autre type de direction adjointe |

38.1 Parmi les choix suivants, indiquez, s'il y a lieu, le ou les domaines de formation pour lesquels la personne qui occupait le poste à la direction adjointe a obtenu un diplôme délivré par un établissement d'enseignement reconnu :

- Gestion, administration ou gestion des ressources humaines
- Éducation ou enseignement préscolaire, éducation en service de garde, éducation à l'enfance (petite enfance), service à l'enfance autochtone, psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant, tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance
- Domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie)
- Tout autre domaine de formation

38.2 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en gestion, en administration ou en gestion des ressources humaines.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

38.3 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé en éducation ou enseignement préscolaire, en éducation en service de garde, en éducation à l'enfance (petite enfance), en service à l'enfance autochtone, en psychologie avec spécialisation en développement de l'enfant ou dans tout autre domaine de formation lié à l'éducation de la petite enfance.

• *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS]) | <input type="radio"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) |
| <input type="radio"/> Baccalauréat | <input type="radio"/> Certificat d'études collégiales (CEC) |
| <input type="radio"/> Programme court universitaire (15 crédits) | <input type="radio"/> Attestation d'études collégiales (AEC) |
| <input type="radio"/> Certificat universitaire (30 crédits) | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

38.4 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans les domaines de formation liés aux sciences de l'éducation, mais qui ne se destinent pas à la petite enfance (ex. : enseignement du français, éducation spécialisée, psychologie, animation culturelle, travail social, récréologie).

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)

38.5 Indiquez le plus haut niveau de scolarité terminé dans tout autre domaine de formation.

- *Diplôme délivré par un établissement d'éducation reconnu*
 - Diplômes d'études supérieures (doctorat, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées [DESS])
 - Baccalauréat
 - Programme court universitaire (15 crédits)
 - Certificat universitaire (30 crédits)
 - Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - Certificat d'études collégiales (CEC)
 - Attestation d'études collégiales (AEC)
 - Diplôme d'études secondaires (DES)
 - Aucun diplôme

39. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe en service de garde éducatif, **tous services de garde éducatifs confondus.**

40. Indiquez le nombre d'années d'expérience à la direction adjointe du **service de garde éducatif actuel.**

LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL DE GESTION

La direction générale

41. En **excluant les départs à la retraite**, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction générale** ont quitté définitivement l'entreprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 42

41.1 Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction générale** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

Personnes

41.2 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** et qui ont quitté définitivement l'entreprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|---|---|--|------------------------|
| | Départ pour un autre bureau coordonnateur | Départ pour un autre bureau coordonnateur, ou service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou pour un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.) | | | |
| Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.) | | | |
| Départ en lien avec le conseil d'administration (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

42. Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur retraite?

- Oui
 Non ⇒ Passez à la question 43

42.1 Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction générale (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction générale et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

42.2 Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction générale** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

La direction adjointe

43. En **excluant les départs à la retraite**, est-ce que des personnes occupant le poste à la **direction adjointe** ont définitivement quitté l'entreprise du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 44.

43.1 Indiquez le nombre de personnes qui ont quitté leur poste à la **direction adjointe** au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

personnes

43.2 Inscrivez, selon les raisons de leur départ, le nombre des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** et qui ont définitivement quitté l'entreprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 (en excluant les départs à la retraite).

| Raison du départ | Lieu de départ | | |
|--|---|---|------------------------|
| | Départ pour un autre bureau coordonnateur | Départ pour un autre bureau coordonnateur ou service de garde éducatif en milieu scolaire ou familial ou dans un autre secteur d'activité | Lieu de départ inconnu |
| Déménagement | | | |
| Raison familiale ou personnelle (mariage, retour à la maison, famille, etc.) | | | |
| Maladie, accident ou décès | | | |
| Carrière (salaire, peu d'avancement, promotion, désir de changement, intérêt personnel, obtention d'un autre travail, dévalorisation de la profession, etc.) | | | |
| Climat de travail (charge de travail trop lourde, relations insatisfaisantes, etc.) | | | |
| Départ en lien avec l'employeur (insubordination, malhonnêteté, rendement, taux d'absentéisme chronique, vol, conduite non professionnelle, etc.) | | | |
| Temps de transport | | | |
| Retour aux études | | | |
| Raison de départ inconnue | | | |

44. Durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, est-ce que des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** étaient en **retraite progressive** ou ont pris leur **retraite**?

- Oui
- Non ⇒ Passez à la question 45

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

- 44.1** Indiquez le nombre de personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** tout en étant en retraite progressive ou qui ont pris leur retraite au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

| | Membres de la direction adjointe (nombre) |
|--|---|
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe tout en étant en retraite progressive | <input type="text"/> |
| Personnes qui occupaient un poste à la direction adjointe et qui ont pris leur retraite | <input type="text"/> |

- 44.2** Inscrivez l'âge moyen des personnes qui occupaient un poste à la **direction adjointe** au moment où elles ont pris leur retraite.

Âge moyen au moment de la retraite :

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

L'Association des cadres des CPE

45. En date du 31 mars 2023, y avait-il des membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE?**

- Oui
- Préfère ne pas répondre ⇒ Passez à la question 46
- Non ⇒ Passez à la question 46

45.1 Indiquez le nombre de membres du personnel de gestion qui étaient aussi **membres de l'Association des cadres des CPE.**

Membres de la **direction générale** (nombre) :

Membres de la **direction adjointe** (nombre) :

| |
|--|
| |
| |

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

MESURES INCITATIVES À L'INTENTION DES RSGE

Pour répondre aux questions 46 et 46.1, veuillez vous référer aux *Instructions à un Bureau coordonnateur* n^{os} 3 et 4 : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/bc/instructions-bc/Pages/instructions-bc.aspx>

- 46.** Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une mesure incitative visant le recrutement (selon l'instruction n^o 4), au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

| Instruction n ^o 4 (Recrutement) | Nombre de RSGE |
|--|----------------------|
| RSGE ayant bénéficié du montant de 3 500 \$ | <input type="text"/> |
| RSGE ayant bénéficié de cette mesure, suspendues ou révoquées au cours des 12 premiers mois de leur reconnaissance | <input type="text"/> |

- 46.1** Indiquez le nombre de RSGE ayant bénéficié d'une mesure incitative visant le maintien du nombre de places (selon l'instruction n^o 3), au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 :

| Instruction n ^o 3 (9 enfants) | Nombre de RSGE |
|--|----------------------|
| RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2022 | <input type="text"/> |
| RSGE ayant bénéficié de la mesure au cours de la période du 1 ^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023 | <input type="text"/> |

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Bureau coordonnateur : _____ Numéro du bureau coordonnateur : _____

RÉSOLUTION AUTORISANT LA PRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**(PLUSIEURS DE CES RENSEIGNEMENTS SERONT INSCRITS AUTOMATIQUEMENT DANS LA VERSION NUMÉRIQUE DE VOTRE DOSSIER.)**

| | | | |
|--|--|-------|------------------|
| Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de (nom du BC) | | | |
| tenue à (lieu) | | | |
| le | | 2023, | à (heure : HHMM) |
| sur proposition de | | | |
| qui reçoit l'appui de | | | |
| Il est résolu de produire, pour le ministère de la Famille, un exemplaire original du rapport d'activités du BC | | | |
| dont le numéro est le | | | |
| pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023 et d'autoriser la ou les personnes suivantes à signer ce rapport au nom du conseil d'administration : | | | |
| Nom | | Titre | |
| Nom | | Titre | |

Copie certifiée conforme

| | | | |
|------------------------------------|--|-----------------|--|
| Nom de la personne autorisée | | Date (AAAAMMJJ) | |
| Signature de la personne autorisée | | | |

ADMINISTRATION PROVISoire

- Cochez cette case si le BC est sous administration provisoire et si cette dernière autorise la production du rapport d'activités.